



HAL
open science

Étude généalogique du couple Mathieu Saint-Marc et Émelie Saint-Marc mariés en 1841 à Pointe-Noire en Guadeloupe

Marie-Claire Aline-Nisus

► **To cite this version:**

Marie-Claire Aline-Nisus. Étude généalogique du couple Mathieu Saint-Marc et Émelie Saint-Marc mariés en 1841 à Pointe-Noire en Guadeloupe. Histoire. 2020. dumas-03017518

HAL Id: dumas-03017518

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03017518>

Submitted on 20 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Etude généalogique du couple

Mathieu SAINT-MARC

Et

Emelie SAINT-MARC

Marié en 1841 à Pointe-Noire en Guadeloupe



Photo : site azmartinique.com

Diplôme Universitaire de Généalogie et Histoire des Familles
Formation à distance 2019— 2020
Sous la direction de Stéphane COSSON

Rédigé par :
Marie-Claire ALINE-NISUS

Mathieu SAINT-MARC
Emelie SAINT-MARC

..... *et les autres*

**MÉMOIRE DE GENEALOGIE
ET HISTOIRE DES FAMILLES
UNIMES**

Rédigé par :
Marie-Claire ALINE-NISUS

*Diplôme Universitaire Généalogie et Histoire des Familles
Formation à distance 2019— 2020
Sous la direction de Stéphane COSSON*

« A la naissance, on monte dans le train et on rencontre nos parents. Et on croit qu'ils voyageront toujours avec nous. Pourtant, à une station, nos parents descendront du train, nous laissant seuls continuer le voyage... Au fur et à mesure que le temps passe, d'autres personnes montent dans le train. Et ils seront importants :

Notre fratrie, amis, enfants, même l'amour de notre vie. Beaucoup démissionneront (même l'amour de notre vie) et laisseront un vide plus ou moins grand. D'autres seront si discrets qu'on ne réalisera pas qu'ils ont quitté leurs sièges. Ce voyage en train sera plein de joies, de peines, d'attentes, de bonjours, d'au-revoir et d'adieux. Le succès est d'avoir de bonnes relations avec tous les passagers pourvu qu'on donne le meilleur de nous-mêmes.

On ne sait pas à quelle station nous descendrons. Donc vivons heureux, aimons et pardonnons ! Il est important de le faire, car lorsque nous descendrons du train, nous devrions ne laisser que des beaux souvenirs à ceux qui continuent leur voyage... Soyons heureux avec ce que nous avons et remercions le ciel de ce voyage fantastique.

Aussi, merci d'être un des passagers de mon train. Et si je dois descendre à la prochaine station, je suis content d'avoir fait un bout de chemin avec vous !

Je veux dire à chaque personne qui lira ce texte que je vous remercie d'être dans ma vie et de voyager dans mon train. >>

Jean D'ORMESSON

REMERCIEMENTS

Je remercie, l'ensemble des professeurs du D.U. Généalogie à distance, pour leurs compétences et la transmission de leurs savoirs :

- Mme Isabelle ORTEGA
- Mme Laure GAREIL
- Mme Christiane RAYNAUD
- M. Sylvain OLIVIER
- M. Eric WENZEL
- M. Jean-François VIEL
- M. Boris DESCHANEL

Je remercie singulièrement M. Stéphane COSSON mon professeur de Généalogie pour ses encouragements et sa disponibilité.

Je remercie M.Dimitri GARNIER des Archives départementales de la Guadeloupe, pour son aide technique lors de mes recherches durant la période de confinement.

Je remercie mon cousin Jean-Michel BRIVERT que j'ai découvert à l'occasion de mes recherches, pour la documentation généalogique fournie.

Je tiens ensuite à remercier mes enfants Wilson-Christopher, Lindsay-Cindy, mon époux Pascal pour leur patience et leur grande collaboration dans les tâches diverses que je n'ai pu assumer durant cette période.

Je remercie mon amie Catherine COSSOU, ma cousine Lydie BIABIANY pour leurs encouragements et leur soutien.

Enfin, je rends un hommage particulier à tous mes ancêtres, qui sont l'objet de cette étude, et sans lesquels je n'aurait pas eu existence.



Ma grand-mère : Nisus Fulbertine, Figotte
Fille de Nisus Cloud, Clarissain et Saint-Marc Françoise

PREAMBULE

Mon rêve d'enfant était de devenir détective privé. Pourtant, j'ai fait des études de comptabilité, et j'ai travaillé dans le domaine de la finance.

La généalogie est arrivée dans ma vie pendant une période de remise en question personnelle et professionnelle. Au cours de ce développement personnel, j'ai compris que toute démarche positive passe d'abord par la connaissance de soi: j'ai pu faire mon arbre généalogique en participant à une formation en généalogie au cours de l'année 2015; ce qui m'a fait le plus grand bien.

Ce fut une véritable révélation : le sentiment d'appartenir à une très grande famille, une activité qui regroupe toutes mes passions dont le goût des recherches qui me rappelle curieusement mon rêve d'enfant. Ainsi, la quête de son origine par la connaissance de la famille est devenue pour moi une quasi obsession au sens positif du terme. Je me suis dit « **je peux aider les autres! j'ai clairement trouvé ma voie! je décide de changer de métier!** »

Dès lors je suis coach personnel et généalogiste amateur, jusqu'à la formation D.U. Généalogie et Histoire des Familles de l'Université de Nîmes.

La formation « D.U. Généalogie et Histoire des Familles » est clôturée par un mémoire dont la majeure partie de l'étude se passe durant la période de confinement du COVID 19.

L'excitation à découvrir mes ancêtres et ma joie de m'y consacrer fut de courte durée, quand le 13 mars 2020, le Président Emmanuel MACRON nous annonce le confinement obligatoire pour tous, dû à la présence de ce virus « Covid 19 ». Nous voilà contraints dans nos déplacements, les seules sorties autorisées : courses, sport et urgence médicale. De plus le port du masque devient obligatoire, difficile quand ils sont inexistant dans le commerce, certains ont trouvé la solution, l'achat d'une machine à coudre. Durant cette période seule la recherche documentaire restait possible puisque les archives étaient fermées. aussi Google restera donc mon ami...pendant cette période.

Le déconfinement du 11 mai, laisse les archives toujours closes. Malgré ce contexte j'ai réussi à contacter une personne en Guadeloupe qui a pu m'orienter vers un agent des archives qui télé-travaillait. Grâce à ce contact j'ai pu obtenir un guide destiné aux recherches en salle et en ligne, qui m'a donc été utile qu'en ligne.

Faire ce mémoire est pour moi une chance inespérée, car mes recherches bien que solitaires méritent d'être partagées.

.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5
PREAMBULE	6
INTRODUCTION	11
A - LES CONSIGNES IMPOSEES	12
B - METHODOLOGIE	13
1°) Point de départ des recherches	13
2°) Recherches sur des sites Internet	14
3°) Voici la liste et description des fonds conservés	15
4°) Approfondissement des recherches à partir de l'arbre généalogie « SAINT-MARC »	16
5°) Traitement des données recueillies	17
6°) Enregistrement des actes trouvés	17
7°) Saisie des données Excel dans l'arbre SAINT-MARC— Logiciel « HEREDIS »	18
C - LA COMMUNE DE POINTE-NOIRE Lieu de vie du couple principal	19
Présentation de la commune de Pointe-Noire	20
1°) Les Armoiries	20
2°) L'histoire de la commune	20
3°) Les limites communales d'aujourd'hui affirmées en 1730	21
4°) Le premier bourg	22
5°) Une agriculture cannière qui s'effondre	22
6°) au profit d'une agriculture spécialisée Tournée vers le café et les cultures.....	22
7°) Le bois, une spécificité historique de Pointe-Noire	23
8°) La pêche, une activité traditionnelle de Pointe-Noire	23
D - Mathieu SAINT-MARC et Emelie SAINT-MARC couple principal	24
1°) Description du mariage	25
2°) Présentation de Mathieu SAINT-MARC dans l'acte de mariage	25
3°) Présentation d'Emelie SAINT-MARC dans l'acte de mariage	25
4°) Autres informations relevées	25
5°) Copie et transcription de l'acte de mariage du couple Page 1	26
6°) Copie et transcription de l'acte de mariage du couple Page 2	27
7°) Copie et transcription de l'acte de mariage du couple Page 3	28

E - LES PARENTS DU COUPLE PRINCIPAL	29
1°) Les parents de Mathieu SAINT-MARC	29
2°) Les parents de Mathieu Descendance de Pierre ANGOTet Rose MORFIL.....	30
3°) Le frère et les sœurs de Mathieu SAINT-MARC	31
4°) Les parents d'Emelie SAINT-MARC	32
5°) Les enfants du couple	33
F - COPIE ARBRE GENEALOGIQUE DESCENDANCE DE Jean SAINT-MARC	35
G - ASCENDANCE « COGNATIQUE » de Mathieu SAINT-MARC	37
1°) La Guadeloupe entre le 16ème et le 18 ème siècle	38
2°) Pierre ANGOT et Marguerite BIARD / VIAR	39
3°) Décès de Marguerite BIARD et Pierre ANGOT	41
5°) Les enfants de Marguerite LA COUTURE - Françoise-Adrienne et Jacques ANGOT....	42
6°) Les « Marguerite » BIARD / LA COUTURE	43
7°) Consultation du site « Mémoire des Hommes »	44
8°) Une autre Françoise ANGO	45
9°) Pierre ANGOT et Rose MORFIL	47
10°) Claire, Renée ANGOT et Mathieu dit SAINT-MARCQ	48
H - DESCENDANCE de Mathieu et Emelie SAINT-MARC	49
1°) La Guadeloupe au 19ème siècle	50
2°) Pierre, Benoît SAINT-MARC et Anne, Rose DOMALIN	52
3°) Jacques, Anthony SAINT-MARC et Emelie FICADIERE	53
4°) Françoise SAINT-MARC et Cloud, Clarissain NISUS	54
a) Registres matricules : Recherche d'une fiche d'état-signalétique	55
b) Cloud, Clarissain ou Clayssen NISUS - Guerre 1914-1918	56
c) Fiche signalétique de Cloud, Clarissain / Clayssen	57
5°) Marthe, Thimolé NISUS— Des Forces Françaises Libres à l'Indochine	58
a) Engagé dans les Forces Françaises Libres	59
b) Arrivée au camp de Fort-Dix à Baltimore	60
c) Marthe, Thimolé, son Sergent-chef et le Dodge	61
d) Croquis - Etat des lieux de l'accident	62

I - ANTHROPONYMIE - ANGOT - ANGO	63
1°) Olaudah—Equiano	64
2°) Les ANGOT de la Guadeloupe	66
ANGOT d'origine européenne	66
3°) ANGOT— Tableau du Recensement de 1664	67
4°) D'où venait Jacques ANGOT ?	68
5°) Jacques ANGOT « <i>Terrier et partage de la terre en Guadeloupe en 1671</i> ».....	69
6°) ANGOT— Origine Africaine - Ces noirs coupés de leurs racines	70
7°) ANGO ou ANGOT d'origine Africaine ?	71
8°) ANGO - Tableau du recensement de 1664	72
9°) Les ANGOT de la Martinique	73
10°) Les ANGOT de Normandie information à étudier	74
CONCLUSION	75

ANNEXES

GUIDE DE GENEALOGIE FAMILIALE EN GUADELOUPE

Les Archives départementales de la Guadeloupe.....	77
Tout d'abord un peu d'histoire—A l'origine connaître l'identité civile des personnes	78
Histoire de l'état-civil : en quelques dates	79
De la fiabilité des actes des baptêmes, mariages et décès	80
De la fiabilité de la reconstitution de l'état-civil :	81
(le cas du Lamentin en 1790)	81
Quelles informations découvre t-on dans les registres d'état-civil ?	82
- Registre des naissances :	82
- Registre des mariages :	82
- Registre des décès :	82
- Registre des publications de mariages	82
- Les tables décennales	82
Les mentions marginales	83
Les registres d'état-civil des esclaves	84
Les registres d'affranchissements des esclaves	85
Les registres d'état-civil des esclaves	86
Les registres des nouveaux libres et l'attribution des patronymes	87
Questions fréquemment posées aux archives départementales de la Guadeloupe	88
Quels sites Internet peut-on consulter ?	89
Collection : des greffes des tribunaux, des communes, des dépôts de papiers publics des colonies, des paroisses, microfilms de la collection du DPPC conservée aux ANOM	90-93
Bibliographie généalogie— Guadeloupe	94
Mémorial ACTE, l'esclavage en héritage	96
<hr/>	
Etat signalétique et des services de Marthe, Thimolé NISUS	97-98
Avis officiel de décès de Marthe, Thimolé NISUS	99
Acte de décès de Cloud, Clarissain / Clayssen NISUS	100
Guadeloupe recensement 1664 ANGOT et BIARD	101
Liste des Guadeloupéens de Pointe-Noire et Bouillante déportés par les Anglais	102
Références bibliographiques	103

INTRODUCTION

L'objet de ce mémoire est de raconter la vie d'un couple, à partir de l'étude d'un arbre généalogique avec des consignes imposées. Le rappel de ces dernières est détaillée au début de l'étude.

Dans ma base de données personnelle en généalogie HEREDIS, sur 90 arbres sur lesquels j'avais déjà travaillé, deux m'offraient la possibilité de respecter les consignes imposées. Un de ces deux derniers, correspondait à un arbre non encore abouti, il a été choisi au final pour cette étude: Il s'agit du début de l'arbre ou apparait le couple **Mathieu SAINT-MARC et Emelie SAINT-MARC** (Couple choisi).

Mathieu SAINT-MARC né en 1778 épouse sa cousine Emelie SAINT-MARC le 23 novembre 1841, à Pointe-Noire Guadeloupe, dans cette commune où ils naissent et meurent tous les deux. Leurs familles respectives ont fait partis des premiers habitants de la Guadeloupe.

Avant l'étude généalogique proprement dite, sont déclinées la méthodologie des recherches documentaires ancestrales et actuelles, l'histoire des lieux d'habitation, la présentation des familles respectives des membres du couple.

L'arbre généalogique réalisé part d'un ancêtre baptisé en 1657, au dernier décédé en 1951 à la guerre d'Indochine.

Les résultats des recherches sont donnés sur les fratries et parents respectifs du couple, les ascendants et les descendants. Pour plus de clarté dans mon exposé j'ai jugé plus judicieux de commencer par les ascendants du mari et de terminer par leurs descendants. Je souhaite ajouter que pour ces présentations il m'a parût nécessaire, voire obligatoire de contextualiser les informations afin d'aider le lecteur pour une meilleure compréhension.

Le mémoire ici présent représente la possibilité d'utiliser tous les acquis de ma formation et d'en apprécier toute la richesse.

Je conclue ce mémoire en m'exprimant sur l'impact de ces recherches sur ma propre vie et ma propre histoire, et en soulignant les compétences que j'ai pu développer par rapport à la difficulté des recherches aux Antilles.

A - LES CONSIGNES IMPOSEES

1/ Le couple central s'est marié entre 1833 et 1842, suivant les conditions suivantes :

- *Soit des inconnus, soit un couple dans notre généalogie ou une généalogie que l'on connaît
- *On peut avoir déjà travaillé sur ce couple
- *Si le couple s'est marié hors limite (*par exemple : 1832 ou 1843*), il faut alors expliquer dès l'introduction pourquoi on a choisi celui-ci

2/ À partir du couple principal :

- *Présentation du couple et de leurs frères et soeurs
- *Choisir un de leur enfant, et le présenter (*enfants, conjoint + parents du conjoint+ frères et soeurs du conjoint*)
- * Puis choisir un enfant de cet enfant et le présenter de la même manière...
- * Descendre le plus bas possible dans la limite de la loi des archives.
S'il y a malgré tout des contemporains, âgés de moins de 75 ans, une demande d'autorisation écrite devra être obtenue de leur part pour figurer dans le mémoire. Pas de mention de personne de moins de 75 ans sans autorisation écrite préalable de leur part. De même pour des photos identifiant des contemporains.
- * Présenter les parents du couple principal (*+ frères et soeurs*)
- * Choisir le père ou la mère du couple principal et remonter sa branche en présentant à chaque fois la personne (*enfants, conjoint + parents du conjoint + frères et soeurs du conjoint*)
- * Remonter le plus haut possible

3/ Le mémoire devra comporter l'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu de mariage du couple principal :

- *Pas besoin de remonter aux origines du village pendant l'époque romaine
- *On se cantonnera à la période XVI^e—XXI^e siècles
- *On ne donne pas l'histoire de toutes les communes nommées si le couple a déménagé plusieurs fois, seulement la principale.
- *Si une autre commune est choisie, il faudra en donner la raison.

4/ On s'évertuera à chercher au moins un document de chaque type :

- *Cadastré
- *Recensement
- *Notaire
- *Armée (*états signalétiques par exemple*)
- *Hypothèques
- *Succession

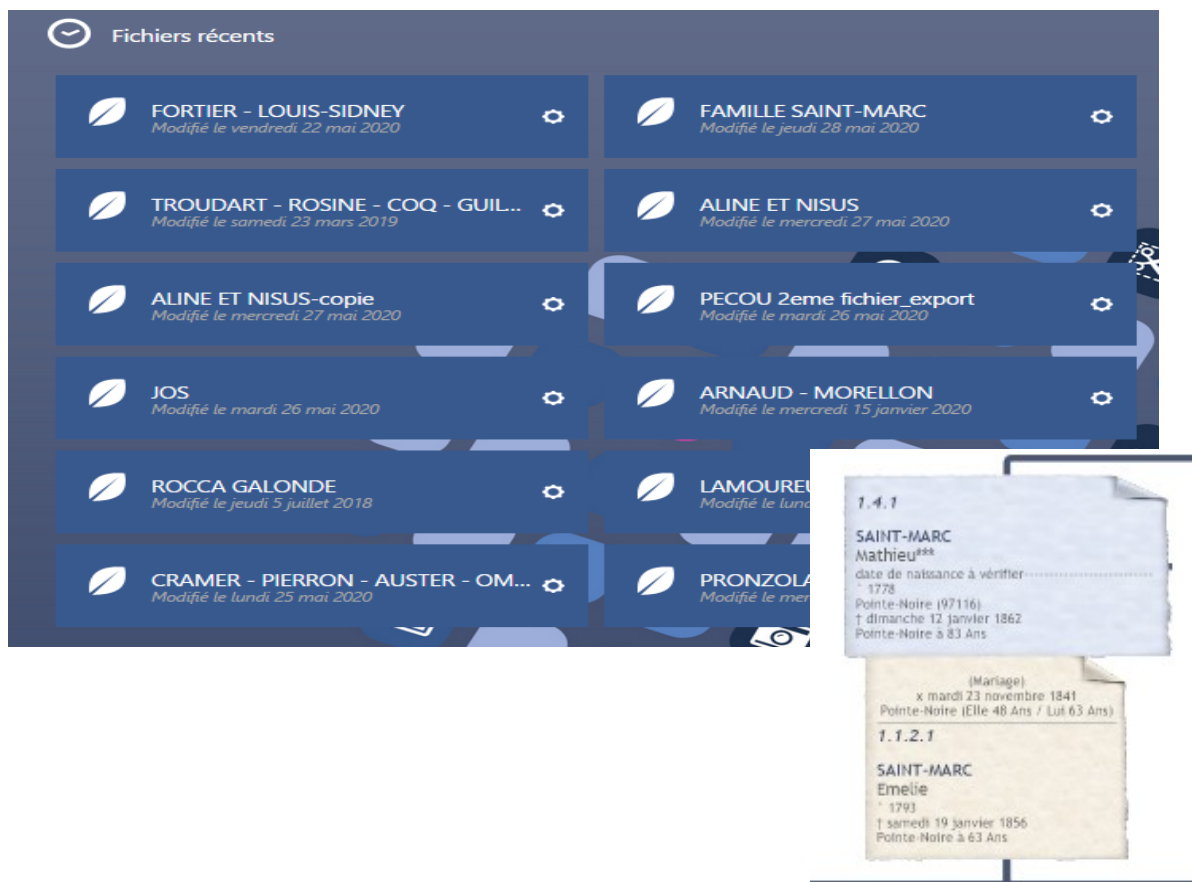
B - METHODOLOGIE

1°) Point de départ des recherches

Je suis partie d'un couple connu de ma famille, mes arrières-grands-parents maternels : Cloud, Clarissain NISUS et SAINT-MARC Françoise.

J'ai d'abord fait l'inventaire des documents en ma possession :

- Fiche militaire de Cloud, Clarissain NISUS (*Connaissance parfaite de son histoire familiale, surtout pendant la guerre 1914-1918*).
- Le livret de famille de leur fille Fulbertine Figotte NISUS a été le premier document que j'ai utilisé pour mes recherches.
- Les 30 pages du dossier militaire de leur fils Marthe Thimolé NISUS mort pour la France en Indochine.
- Documentations sur la Guadeloupe (*Livre Histoire des communes Antilles-Guyane de Jacques Adélaïde-Merlande*), (*Historial Antillais de la Société Dajani*), (*Dictionnaire des familles Guadeloupéennes de 1635 à 1700 de Jean et Denise Goddet-Langlois*), (*Livre : Les noms de famille d'origine africaine de la population Martiniquaise d'ascendance servile de Kinvi-Logossah et Guillaume Durand*).
- Mon arbre généalogique familial qui comporte 3 branches, dont celui des SAINT-MARC enregistré sur le logiciel Hérédis 2015.



2°) Recherches sur des sites Internet

Dans un second temps j'ai réaliser des recherches sur un certain nombre de sites :

- ANCHOUKAJ — (*Non an nou—non de famille guadeloupéennes*).....noms, prénoms, matricules et autres renseignements concernant des personnes qui étaient esclaves en 1848 et qui, avant l'abolition de l'esclavage, n'avaient pour seule identité qu'un prénom et matricule.
- B.N.P.M. — (*Banque Numérique des Patrimoines Martiniquais*).
- BILDARY — (*Archives départementales de la Guadeloupe*).
- GENEANET— (*Généalogie et Histoire de la Caraïbes*)
- GHCARAIBE — (*Généalogie et Histoire de la Caraïbes*)
- GALLICA.BNF. (*Livres et documentations sur la Guadeloupe*)
- ANOM — (*Archives Nationales d'Outre-Mer*).

Ce site m'a été d'une très grande utilité. Toute personne effectuant des recherches généalogiques peut accéder à ANOM qui est un service à compétence nationale installé à Aix-en-Provence depuis 1966. Les Archives nationales d'outre-mer ont pour mission la conservation, la communication et la collecte des archives de l'expansion coloniale française. Héritières de trois siècles d'histoires, elles conservent deux grands ensembles au passé administratif et archivistique différent : d'une part les archives des ministères qui furent chargés du XVIIe au XXe siècle de l'empire colonial française, d'autre part les archives transférées des anciennes colonies et de l'Algérie lors de leur indépendance.



Image : <http://www.anchoukaj.org/>

3°) Voici la liste et description des fonds conservés :



Pour rechercher des informations :

- - Inventaires d'archives, - Archives numérisées, - Catalogue de la bibliothèque



Pour chercher une personne :

- - L'Etat-civil numérisé
- - Une base nominative de Personnes et Familles
- - Des registres matricules militaires
- - Des documents sur Hô Chi Minh
- - Des dossiers individuels des condamnés au bagne Guyane et Nouvelle-Calédonie, (avec accès aux images des registres matricules).



Pour chercher des images :

- - Base Ulysse (photographies, cartes et plans, affiches).



Pour trouver un lieu :

- - Une base géographique : notices donnant une géo localisation et des informations, historiques sur le sur les lieux cités dans les inventaires; elle permettent de visualiser les différentes occurrences des noms de lieux dans les inventaires.

Note : Pour les personnes qui ne possèdent pas d'ordinateur ce site est consultable en salle des Archives Départementales de la Guadeloupe où des ordinateurs sont mises à la disposition du public.

IREL anom Archives nationales d'outre-mer

INSTRUMENTS DE RECHERCHE EN LIGNE

Inventaires détaillés Etat général des fonds

Inventaires détaillés

Choisir un autre inventaire AFFICHER

Etat civil A PROPOS

Recherche par critères

Territoire Guadeloupe

Commune POINTE-NOIRE

Type d'acte Mariage

Thèmes

Année 1841 ou entre et

Trier par

LANCER LA RECHERCHE

EFFACER

Guadeloupe, 1 résultat trouvé (0,0114 s.)

Page 1 de 1

Accès	Commune	Date	Type	Thème
1	POINTE-NOIRE	1841	Naissance	

Page 1 de 1

4°) Approfondissement des recherches à partir de l'arbre généalogique « SAINT-MARC »

L'arbre généalogique réalisé depuis 2015 sur la branche paternelle de ma grand-mère, incluait une première ébauche sur sa branche maternelle (SAINT-MARC) que je n'avais pas approfondie. De plus, il existait de par mes recherches entreprises depuis quelques années, des actes que j'avais enregistrés dans un fichier. Au moment de faire le point sur les outils que j'allais employer pour démarrer ce mémoire, je constate que ce fichier n'était plus enregistré; j'avais changé d'ordinateur et peut-être mal transféré les données.

La bonne nouvelle: j'avais au moins dans mon logiciel « Hérédis 2015 » l'arbre où figurait le couple principal, je respectais donc l'une des consignes imposées (*le choix d'un couple marié entre 1833 et 1842*).

Pour plus de clarté, je choisis d'ouvrir une nouvelle généalogie dans mon logiciel « Hérédis » où, je positionne le couple principal (*SAINT-MARC Mathieu et SAINT-Marc Emelie*) comme cujus de l'arbre. Ainsi d'après la numérotation Sosa-Stradonitz, il porte [Sosa 1](#).

En effet pour un arbre descendant la numérotation se fait selon le système d'Aboville, ce qui nécessite de déterminer les fratries de chaque individu puisque celle-ci se base sur la place de l'individu dans la fratrie.

La numérotation descendante d'Aboville

Le principe de cette numérotation :

- La numérotation part d'un ancêtre commun à plusieurs individus.
- L'ancêtre commun porte le numéro **1**
- Le descendant a le numéro de son père ou de sa mère, plus son numéro d'ordre de naissance.
- Ainsi, l'aîné des enfants de l'ancêtre commun est le **1.1**, le second le **1.2**
- Les enfants de l'aîné ont le **1.1.1**, **1.1.2**

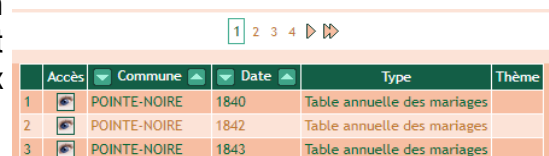
Lorsque des enfants sont issus de lits différents, on ajoute une lettre de l'alphabet par lit :

- **a** pour le premier,
- **b** pour le second On identifie immédiatement la mère de l'enfant.

Si l'on compte le nombre de numéros, on connaît immédiatement le nombre de générations. **Par exemple**, le **1.1.2** descend à la **3ème génération** de l'ancêtre

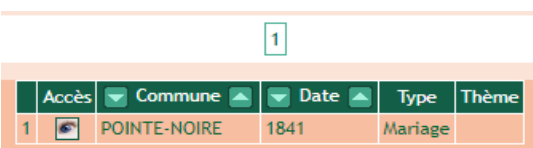
(1) gé-

J'ai repris mes recherches sur cette branche et lignée en utilisant mon arbre actuel. Mes premières recherches se sont portées sur « **Les tables annuelles des mariages** » aux ANOM en ligne, mais l'année 1841 est manquante.



Accès	Commune	Date	Type	Thème
1	POINTE-NOIRE	1840	Table annuelle des mariages	
2	POINTE-NOIRE	1842	Table annuelle des mariages	
3	POINTE-NOIRE	1843	Table annuelle des mariages	

Capture site ANOM (Archives Nationales Outre-Mer)



Accès	Commune	Date	Type	Thème
1	POINTE-NOIRE	1841	Mariage	

Capture site ANOM (Archives Nationales Outre-Mer)

Je consulte donc directement **les registres de mariages**. Dans ce cas présent, sans date précise, les recherches peuvent s'avérer fastidieuses (*obligé de passer en revue tous les actes du registre avant d'afficher l'acte en question*).

Sources : (1) Numérotation descendante d'Aboville <http://www.guide-genealogie.com/guide/numerotation.html>

5°) Traitement des données recueillies

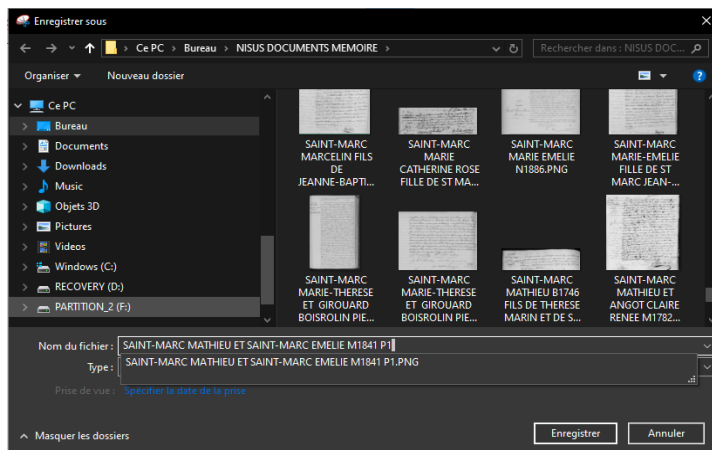
C'est en passant en revue tous les actes de mariage de l'année 1841, que j'ai découvert, à la date du 29 septembre, un jugement au nom d'Emelie SAINT-MARC enregistré au mois d'août de la même année au Tribunal de Basse-Terre. Ce jugement, résumé en quelques lignes, fait constater le lien de naissance et la filiation d'Emelie.

L'auteur de ce document déclare : *(qu'il a été constaté et avéré que la demoiselle SAINT-MARC Emelie est née dans la commune de Pointe-Noire de Marie SAINT-MARC en l'année 1793; et ordonne que le présent jugement lui serve d'acte de naissance) .(2)*

L'acte de mariage trouvé à la date du 23 novembre 1841 *(inscrit sous le N° 12 à la page 26-28)*, sera enregistré comme tous les autres sur une fiche familiale préparée en amont dans un tableur Excel.

FICHE FAMILIALE		MATHIEU ET EMELIE							
NOM PRENOMS	SAINT-MARC Mathieu								SOURCES - ANOM
NAISSANCE DATE ET LIEU	Vers 1779	?							
DECES - DATE ET LIEU	12,01,1862	Pointe-Noire							
PARENTS	NOMS	NAISSANCE	LIEU	DECES	LIEU	MARIAGE	LIEU		SOURCES - ANOM
PÈRE	SAINT-MARCQ Mathieu	07,11,1746	Pointe-Noire						
MÈRE	ANGOT Claire, Renée	11,04,1754	Pointe-Noire			04,02,1782	Pointe-Noire		
EPOUX(se) NOM-PRENOMS	SAINT-MARC Emelie								SOURCES - ANOM
NAISSANCE DATE ET LIEU	vers 1793	?							
DECES - DATE ET LIEU	19,01,1856	Pointe-Noire							
PARENTS	NOMS	NAISSANCE	LIEU	DECES	LIEU	MARIAGE	LIEU		SOURCES - ANOM
PÈRE	INCONNU								
MÈRE	SAINT-MARC Marie-Emelie	04,11,1849	Pointe-Noire						
AUTRE EPOUX	PAZZE	12,02,1850	Pointe-Noire						
AUTRE EPOUX	GARNIER	13,05,1847	Pointe-Noire	02,04,1880	Pointe-Noire	13,05,1879	Pointe-Noire		
ENFANTS - NOMS	PRENOMS	NAISSANCE	LIEU	DECES	LIEU	MARIAGE	EPOUX/SES	LIEU	SOURCES - ANOM
SAINT-MARC	Pierre, Benoît	Vers 1818	?	17,04,1880	Pointe-Noire	20,08,1850	DOMALIN Anne, Rose	Pointe-Noire	
SAINT-MARC	Anne, Rose	10,03,1821	Pointe-Noire	?	?	30,06,1840	RACINE Téléphore	Deshales	
SAINT-MARC	Jean-Baptiste	02,11,1823	Pointe-Noire	13,11,1843	Pointe-Noire				
SAINT-MARC	Emelina	25,12,1829	Pointe-Noire	16,01,1858	Pointe-Noire	08,02,1851	SELLIN Alexandre		
SAINT-MARC	Rose	05,06,1833	Pointe-Noire	09,08,1896	Pointe-Noire	03,07,1855		Pointe-Noire	

6°) Enregistrement des actes trouvés :

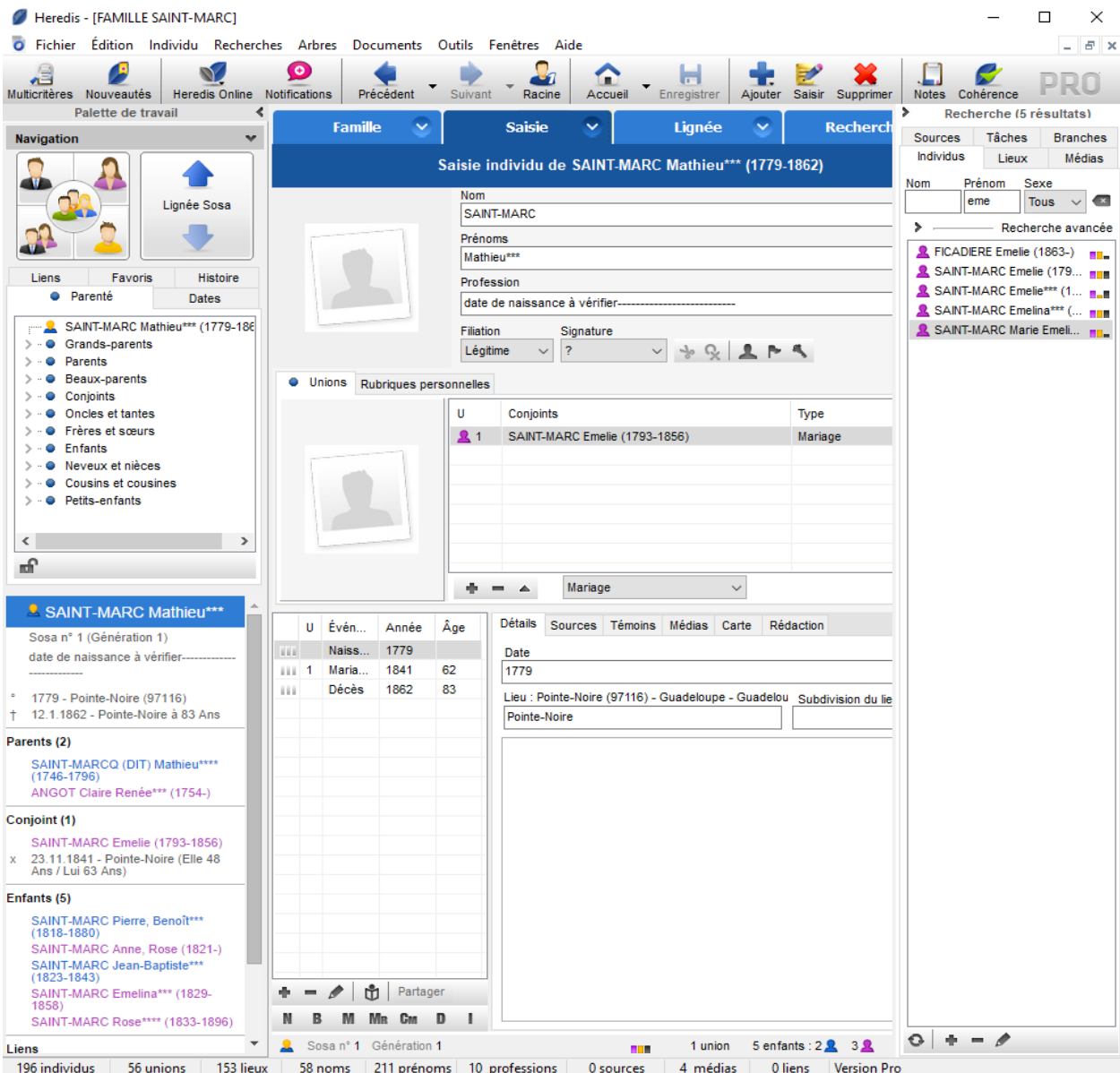


Capture écran de mon ordinateur

2. Acte Mariage SAINT-MARC (Mathieu et Emelie) - ANOM (Archives Nationales Outre-Mer) Pointe-Noire 1841 N°12

7°) Saisie des données Excel dans l'arbre SAINT-MARC— Logiciel « HEREDIS »

J'enregistre dans le logiciel « HEREDIS » les informations enregistrées au préalable sur Excel. C'est un logiciel facile d'accès, très simple à utiliser, avec différents modèles d'arbres.



Capture : de mon fichier Hérédis

C — COMMUNE DE POINTE-NOIRE



Image: abcvoyage.com - Carte de la Guadeloupe et ses dépendances

Lieu de vie du couple principal

PRESENTATION DE LA COMMUNE DE POINTE-NOIRE

1) Les Armoiries



Signification du Blason :

Deux scieurs de long s'activent au pied d'un arbre, entre mer et terre.
Cela symbolise le travail du bois qui fait la renommée de Pointe-Noire.
Deux fleurs de balisier encadrent le blason au bas duquel figure la devise
de la commune : **"Rex non verba"**, des actes non des mots.

2) L'histoire de la commune

L'histoire de Pointe-Noire est intimement liée à celle de la Côte-Sous-le-Vent.

Avant d'être une commune, Pointe-Noire était une paroisse. Son influence en Côte-Sous-le-Vent était primordiale en terme d'activité commerciale. Ses côtes abritaient des ports d'embarquement des produits locaux, notamment le café et le bois, vers les autres îles de la Caraïbes.

Le développement du territoire s'inscrit dans cette relation entretenue entre Pointe-Noire et ses communes limitrophes. Longtemps isolée du reste de la Guadeloupe en raison du manque de voies de communication et d'un relief rendant le territoire peu accessible, Pointe-Noire a su garder son charme pittoresque et son cachet ancien.



Photo : Rue principale de Pointe-Noire vers 1940 - Source : photo— La côte-sous-le-vent, Guadeloupe

3. http://www.villepointenoire.fr/_assets/data/files/Diagnostic%20du%20territoire%20histoire-ilovepdf-compressed.pdf

3) Les limites communales d'aujourd'hui affirmées en 1730

Le site de Pointe-Noire est occupé depuis 1660.

Il faisait partie de l'une des plus vastes paroisses de la colonie, celle du Grand-Cul-de-Sac qui comprenait également les communes actuelles de (*Deshayes, Sainte-Rose, Lamentin et Baie-Mahault*).



Le monument aux morts et l'église

Source : photo Histoire des communes Antilles-Guyane
de Jacques Adélaïde-Merlande (Auteur)

A l'époque on l'appelait le « *Quartier des Plaines de Pointe Noire* » ou « **Caillou** »⁽¹⁾ du nom de l'un des premiers habitants du bourg. La rivière qui traverse le centre-bourg porte d'ailleurs encore ce nom. Il s'agit d'un territoire de montagne « *où les pentes sont les plus vigoureuses ...parce que les sommets sont à moins de cinq kilomètres du rivage, mais encore parce que dominent les mornes rocheux* » (*Lasserre*).

Le Révérend Père Labat décrit le littoral sud de la commune actuelle de Pointe-Noire en 1696 en ces termes : « *...Nous trouvâmes pendant plus d'une lieus la côte fort escarpée et pleine de roches dont la continuité n'était interrompue que par les ouvertures des ruisseaux et des torrents qui sont assez fréquents dans tout ce quartier...* ».

A la fin du XVIIème siècle, le révérend père Labat distingue trois quartiers :

- les Plaines,
- le Caillou (*ou la Pointe-Noire*)
- et le Grand Cul-de-Sac, dans lequel était inclus Ferry.

Administrativement, il n'existe qu'un seul et vaste quartier. Finalement, ce n'est que le 1er Avril 1730 que furent définies les limites de la commune actuelle de Pointe-Noire : « *L'étendue de la paroisse de Notre Dame de Bon Port est depuis la rivière Colas jusqu'à la ravine de Petite Anse* ».

«*Ainsi, en 1730, la paroisse est constituée et prendra pour nom le Caillou. Saint-Jean, Marigot, les Plaines deviendront, avec les autres, des sections. L'église, centre du quartier, est construite, la milice est autonome, et la défense du bourg est confiée à une petite batterie simple montée de deux canons.*» (*Histoire des communes - Antilles-Guyane*). (4)

CAILLOU : Commerçant puis habitant de Sainte-Rose, puis commandant du quartier Grand' Anse à Deshayes, Joseph Jacques Raymond CAILLOU fût le premier maire de Deshayes en 1838, il est né le 23 janvier 1778 à Pointe-à-Pitre baptisé le 15 mars 1778. Son père François CAILLOU, procureur au Conseil Souverain et en Sénéchaussée de Grande-Terre (*en 1785 : doyen des procureurs*), était le fils de Jean bourgeois de Bayeux (Calvados) et Marie Dupaley. Il épouse Marie-Elisabeth MASCOU le 9 février 1773 à Pointe-à-Pitre d'où naissent également :

- Louis François Bonaventure CAILLOU en 1776 (*épousera Joséphine PIETTE*)
- Jeanne Emilie Sophie CAILLOU en 1780 (*épousera Jean Pierre NOIRTIN notaire*)
- Anne Julie CAILLOU en 1781 (*épousera Jean Pierre CAUSSADE, juge puis avoué au tribunal de Pointe-à-Pitre.*)
- Louis Marie Théodore CAILLOU en 1784 (5)

4. http://www.villepointenoire.fr/_assets/data/files/Diagnostic%20du%20territoire%20histoire-ilovepdf-compressed.pdf

5. <https://www.ghcaraibe.org/bul/ghc015/p0124.html>

4) Le premier bourg

Le bourg garde des proportions modestes tout au long du XVIIIème et au début du XIXème siècle. Le dénombrement de 1796 mentionne 78 résidents dans le bourg pour une population de 2020 habitants. Le bourg ne s'est affirmé en tant que pôle qu'à partir de 1848, afin de concurrencer les sections dynamiques émergentes que constituaient Les Plaines et Gommier.

5) Une agriculture cannière qui s'effondre...

Entre 1654 et 1680, la grande majorité du territoire de Pointe-Noire a été plantée de canne dans le cadre de l'instauration de l'économie de plantation. Quelques terres étaient néanmoins réservées à la culture des vivres, du cacao et du coton. Cependant, la crise cannière va éclater en 1715, réduisant considérablement la **sole** agricole.

6) au profit d'une agriculture spécialisée Tournée vers le café et les cultures vivrières ...

A partir de 1720, le café, plus adapté au terroir de la commune, prend le relais. La révolution et l'abolition de l'esclavage ont eu des répercussions importantes sur l'économie du territoire et sur l'économie guadeloupéenne plus largement.



Vue d'ensemble - Pointe-Noire - La Guadeloupe Illustrée

Photo : Histoire des communes Antilles-Guyane

de Jacques Adélaïde-Merlande (Auteur)

En 1818, la population de Pointe-Noire a décliné par rapport à 1796 avec 1 677 personnes contre 2 020. On recense alors trois sucreries et moulins à eau, trois cotonneries, quarante-cinq caféières et cinq habitations spécialisées dans les vivres et le manioc. Le café reste la culture dominante et permet aux habitants de subsister.

Le type d'exploitation est familial en raison de la faible main d'oeuvre nécessaire pour ces cultures de tailles réduites (3,66 hectares par habitation contre 38,5 hectares en superficie moyenne par habitation pour les vivres et le manioc).

En 1825, on dénombre trois sucreries, quatre-vingt-huit caféières, soit presque le double par rapport à 1818, six cotonneries et cinq habitations à vivres et à manioc, les friches représentant 23,1% du territoire. L'abolition de l'esclavage en 1848 rend disponible des terres pour les nouveaux libres. L'activité agricole, alors dévalorisée, est encouragée par les autorités qui offrent alors des récompenses aux travailleurs méritants. L'immigration est également encouragée pour relancer le secteur. Pointe-Noire n'attire cependant pas puisqu'en 1892, on ne recense que quatre Indiens tamouls dans la commune. (6)

6. http://www.villepointenoire.fr/_assets/data/files/Diagnostic%20du%20territoire%20histoire-ilovepdf-compressed.pdf

Histoire des communes Antilles-Guyane de Jacques Adélaïde-Merlande (Auteur)

7) Le bois, une spécificité historique de Pointe-Noire

Le relief accidenté et la difficulté de circulation n'ont pas favorisé le développement d'une agriculture intensive, mais l'exploitation de la forêt a permis à de petits cultivateurs d'ouvrir dans la montagne des clairières de culture appelées « *habituées* ». On les trouve en grand nombre dans la zone de moyenne altitude, et notamment sur les versants de la haute vallée de la rivière Baillargent. Si bien que la fabrication du charbon de bois et le sciage de bois d'œuvre et d'ébénisterie sont devenus deux ressources essentielles de la Côte-Sous-le-Vent. « *Que l'on rencontre au travail une équipe de scieurs de long dans n'importe quelle commune du département, et l'on peut être assuré qu'il s'agit de Pointe-Noiriens. Nulle part ailleurs, en Guadeloupe, la forêt n'est aussi étroitement associée aux travaux des hommes* » (Lasserre). L'activité commerciale qui découle de la production de bois et de charbon a favorisé l'aménagement de nombreux appontements dans le bourg : Pointe-Noire constituait alors une zone portuaire tournée vers le monde antillais.

8) La pêche, une activité traditionnelle de Pointe-Noire

La pêche en mer est une activité historiquement bien implantée dans la commune de Pointe-Noire. Le Père Labat rapporte que les habitants du littoral mettaient « *des paniers à la mer pour avoir du poisson pour le lendemain* ». Il s'agissait de la pêche au casier et à la ligne. Aujourd'hui, tous les types de pêche sont pratiqués dans les anses de la côte pointe-noirienne: la pêche au casier, la pêche à la ligne et la pêche au filet. (7)



Photo : [Histoire des communes Antilles-Guyane](#)
de Jacques Adélaïde-Merlande (Auteur)

7. http://www.villepointenoire.fr/_assets/data/files/Diagnostic%20du%20territoire%20histoire-ilovepdf-compressed.pdf
Histoire des communes Antilles-Guyane de Jacques Adélaïde-Merlande (Auteur)

D - Mathieu SAINT-MARC et Emelie SAINT-MARC
Couple principale

1°) Description du mariage

Le couple sur lequel j'ai choisi de travailler la généalogie est composé de **Mathieu SAINT-MARC** et **Emelie SAINT-MARC** sa cousine. La consultation de leur acte de mariage me permet de relever quelques renseignements sur eux-mêmes et sur leurs parents.

Après la publication des 2 bans faite pendant les deux dimanches consécutifs, (*la première le 7 novembre 1841 à 9 heures du matin, le second le dimanche suivant à la même heure*), les futurs époux sont prêts à s'unir.

En l'absence du maire, c'est par-devant l'adjoint François DESPLAN qu'ils se présentent le mardi 23 novembre 1841 à onze heures pour la cérémonie de leur mariage.

2°) Mathieu SAINT-MARC dans l'acte

Mathieu est âgé de cinquante sept ans, il est propriétaire à Pointe-Noire qui est également son lieu de naissance. Ses parents SAINT-MARC (*dont le prénom n'est pas mentionné*), et la demoiselle Claire ANGOT étaient de leur vivant résidant et propriétaires dans la commune de Pointe-Noire.

3°) Emelie SAINT-MARC dans l'acte

Emelie est âgée d'environ quarante huit ans, sans profession, C'est la fille naturelle de la demoiselle Marie SAINT-MARC, Emelie est née et domiciliée également à Pointe-Noire. Pour prouver son identité, elle présente un acte de notoriété que lui a délivré le juge Charles Alexandre Thomas du Tribunal de première instance de Basse-Terre, le 23 septembre 1841. Cette acte stipule qu'elle ne peut produire son acte de naissance.

4°) Autres informations relevées :

L'adjoint François DESPLAN, après leur avoir donné lecture du chapitre du code civil sur l'intitulé du mariage les interpellent sur leurs ascendants conformément aux dispositions de l'article 2 de l'avis du conseil d'état du 4 thermidor an 13(1) : ils déclarent tous deux par serment ne pas connaître le lieu de décès de leurs parents, aïeul et aïeule, ni de leurs derniers domicile. Il obtient la même réponse des quatre témoins présents (Toussaint Chéry MILLARD 49 ans, André D'ALEXIS 73 ans, Perrier LATOUR 42 ans, François SAINT-MARC 47 ans) tous pourtant habitants et propriétaires dans la commune de Pointe-Noire.

Après avoir répondu tous deux séparément et affirmativement sur l'acceptation de leur union, François DESPLAN les déclare unis en mariage. Les époux annoncent aussitôt qu'il est né d'eux des enfants inscrit sur les registre de l'état-civil :

- Pierre, Benoît âgé de 23 ans
- Jean-Baptiste âgé de 19 ans
- Emelina âgée de 12 ans
- Rose âgé de 9 ans
- Anne Rose âgée de 19 ans marié avec le sieur Jean Thélesphore RACINE habitant de Deshaies

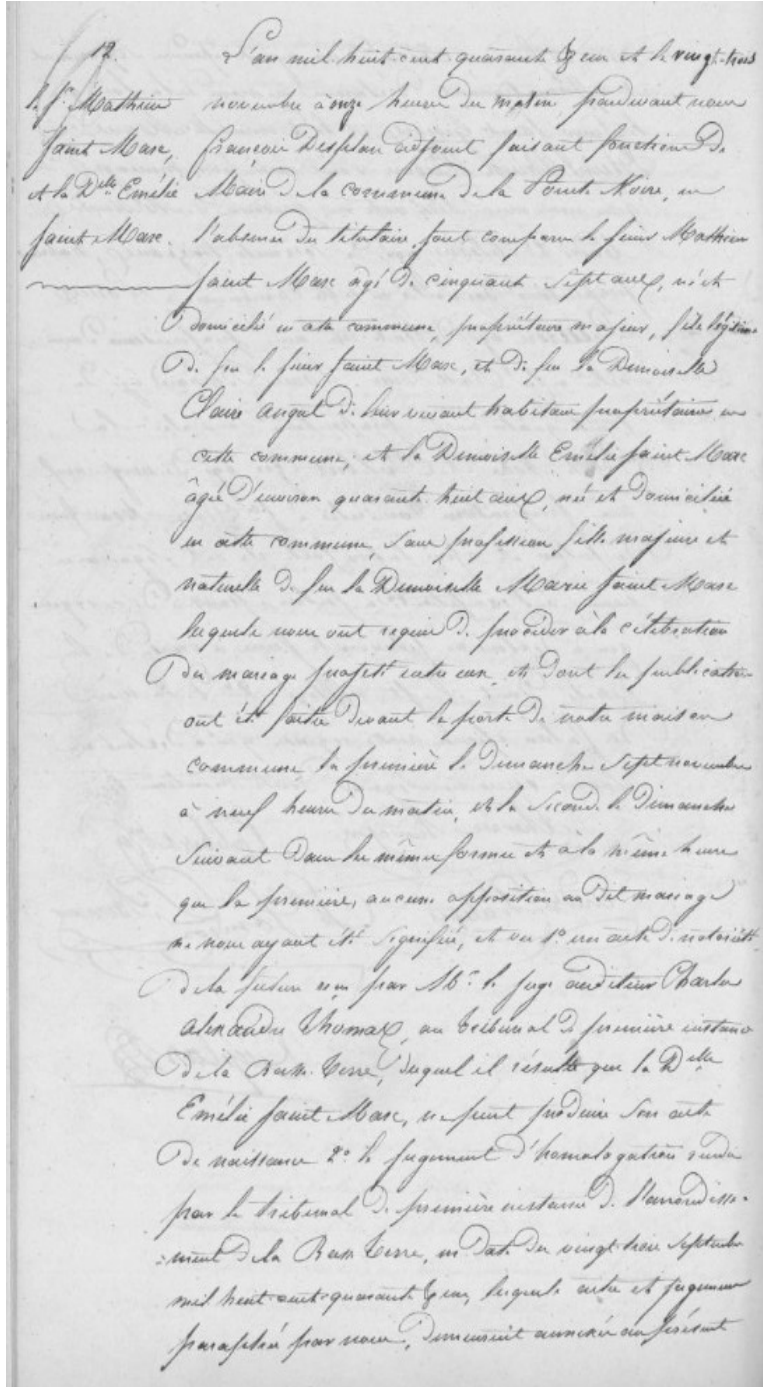
Les époux ne sachant pas signer, seules les signatures des témoins et de l'adjoint sont apposées sur l'acte de mariage. (8)

5°) Copie et transcription de l'acte de mariage du couple Mathieu et Emelie SAINT-MARC page 1

Première page de l'acte — 12
ANOM— Guadeloupe Pointe-Noire 1841 - Feuille 28

12
le Sr Mathieu
Saint-Marc,
et de la Delle Emelie
Saint-Marc

L'an mil huit cent quarante et un et le vingt-trois novembre à onze heure du matin, par-devant nous François Desplan adjoint faisant fonction de Maire de la commune de la Pointe Noire, en l'absence du titulaire sont comparu le Sieur Mathieu Saint-Marc âgé de cinquante sept ans, né et domicilié en cette commune, propriétaire majeur, fils légitime de feu le Sieur Saint-Marc et feu la demoiselle Claire Angot de leur vivant habitant propriétaire en cette commune; et la Demoiselle Emelie Saint-Marc âgé d'environ quarante huit ans, née et domiciliée en cette commune, sans profession fille majeure et naturelle de feu la Demoiselle Marie Saint-Marc lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication ont été faites devant la porte de notre maison commune, la première le dimanche sept novembre à neuf heure du matin, et la seconde le dimanche suivant dans la même forme et à la même heure que la première, aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifié, et vu 1° un acte de notoriété de la future reçu par M. le juge auditeur Charles Alexandre Thomas, au tribunal de première instance de la Basse-terre, duquel il résulte que la Delle Emelie Saint-Marc, ne peut produire son acte de naissance 2° le jugement d'homologation rendu par le tribunal de première instance de l'arrondissement de la Basse-Terre, en date du vingt-trois septembre mil huit cent quarante et un, lesquels acte et jugement paraphés par nous, d'un inscrit annexé au présent (9)

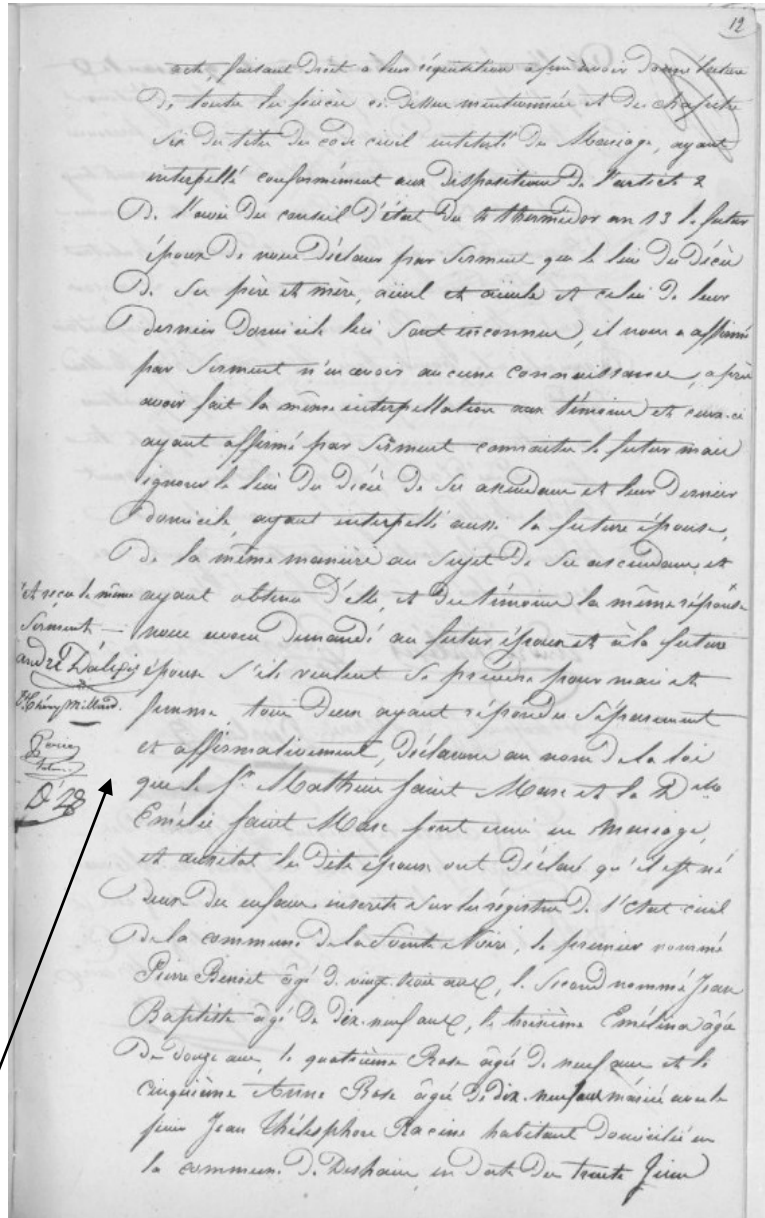


9. ANOM - (Archives Nationales Outre-Mer) Guadeloupe /Pointe-Noire— Acte de mariage SAINT-MARC N°12 feuille 28

6°) Copie et transcription de l'acte de mariage de Mathieu et Emelie SAINT-MARC

Deuxième page de l'acte — 12
ANOM— Guadeloupe Pointe-Noire 1841 - Feuille 28

Acte, faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture de toute la p— ci-dessus mentionnée et du chapitre S..... du titre du code civil intitulé du mariage, ayant Interpellé conformément aux dispositions de l'article 2 De l'avis du conseil d'état du 4 thermidor an 13. Le futur époux de nous déclarer par serment que le lieu de décès de son père et mère, aïeul et aïeule et celui de leur dernier domicile lui sont inconnus, il nous a affirmé par serment n'en avoir aucune connaissance, après avoir fait la même interpellation aux témoins et ceux-ci ayant affirmé par serment connaître le futur mari ignoré le lieu du décès de ses ascendants et leur dernier domicile, ayant interpellé aussi la future épouse, de la même manière au sujet de ses ascendants et ayant obtenu d'elle et des témoins la même réponse X nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme, tous deux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi Que le Sieur Mathieu Saint-Marc et la Delle Emelie Saint-Marc sont unis en mariage et aussitôt les dits époux ont déclaré qu'il est né d'eux des enfants inscrites sur les registre de l'état-civil de la commune de la Pointe-Noire, le premier nommé Pierre Benoît âgé de vingt-trois ans, le second nommé Jean Baptiste âgé de dix-neuf ans, le troisième Emelina âgée de douze ans, le quatrième Rose âgé de neuf ans et le cinquième Anne Rose âgée de dix-neuf ans mariée avec le sieur Jean Thélesphore Racine habitant domicilié en la commune de Deshaies en date du trente juin (10)



X et reçu le même serment —

signatures
André D'Alexie
Toussaint Chéry Millard
Perrier Latour

10. ANOM - (Archives Nationales Outre-Mer) Guadeloupe /Pointe-Noire— Acte de mariage SAINT-MARC N°12 feuille 28

7°) Copie et transcription de l'acte de mariage de Mathieu et Emelie SAINT-MARC

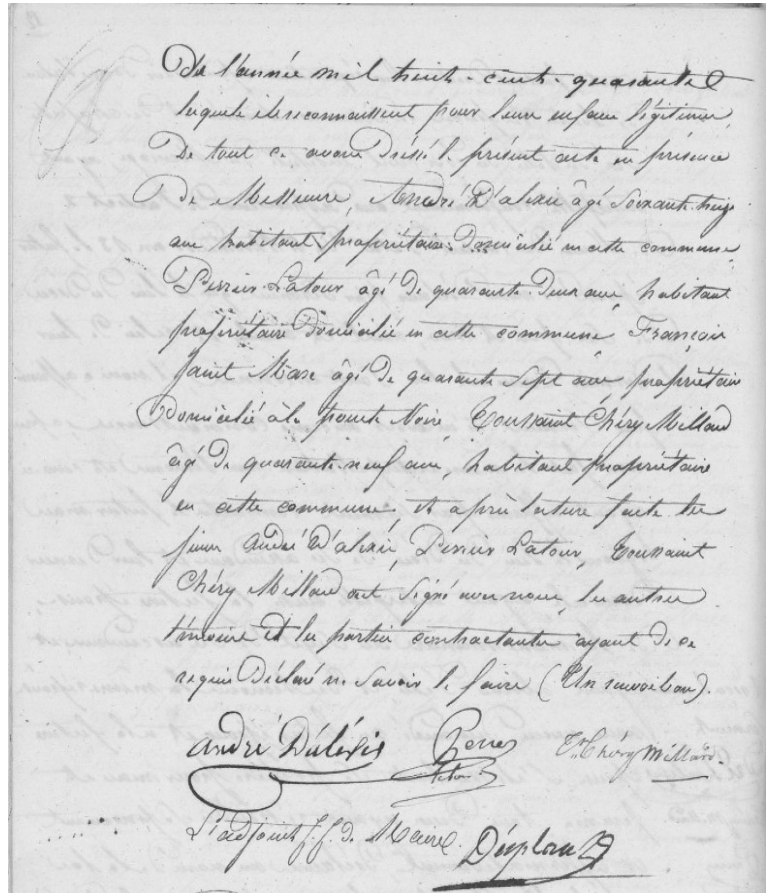
Troisième page de l'acte — 12
ANOM— Guadeloupe Pointe-Noire 1841 - Feuillet 29

de l'année mil huit cent quarante et un
lesquels ils reconnaissent pour leurs enfant légitimes.
de tout ce avons dressé le présent acte en présence
de Messieurs, André d'Alexie âgé soixante treize
ans habitant propriétaire domicilié en cette commune
Perrier Latour âgé de quarante deux ans habitant
propriétaire domicilié en cette commune François
Saint-Marc âgé de quarante sept ans propriétaire
domicilié à la Pointe Noire, Toussaint Chéry Millard
âgé de quarante neuf ans, habitant propriétaire
en cette commune, et après lecture faite les
Sieurs André d'Alexie, Perrier Latour, Toussaint
Chéry Millard ont signé avec nous, les autres
titulaires et les parties contractantes ayant de ce
requis déclaré ne savoir le faire (Un renvoi L ou).

signatures

André D'Alexie Perrier Latour Toussaint Chéry Millard
L'adjoint au Maire Desplan

(11)



11. ANOM - (Archives Nationales Outre-Mer) Guadeloupe /Pointe-Noire— Acte de mariage SAINT-MARC N°12 feuillet 29

E - LES PARENTS DU COUPLE PRINCIPAL

1°) Les parents de Mathieu SAINT-MARC (1.11.9.1),

SON PÈRE

Mathieu SAINT-MARC, est un marin « métif » (1) né le 7 novembre 1746 à Pointe-Noire.

Il est le fils illégitime de Thérèse MARIN « métive » et d'André SAINT-MARCQ, (un négociant, originaire de Saint-projet à Bordeaux).

Trois autres fils naîtront de cette liaison . Mathieu le benjamin, a 6 ans, quand épouse Catherine, Geneviève BOTREL à Pointe-Noire ce 28 août 1752, dans la paroisse de « Notre Dame de Bon Port »

Thérèse MARIN n'apparaît plus depuis cette date dans l'état-civil.

(1) voir appellations page 71

Les enfants de
André SAINT-MARC
(négociant)
Et
Thérèse MARIN « métive »

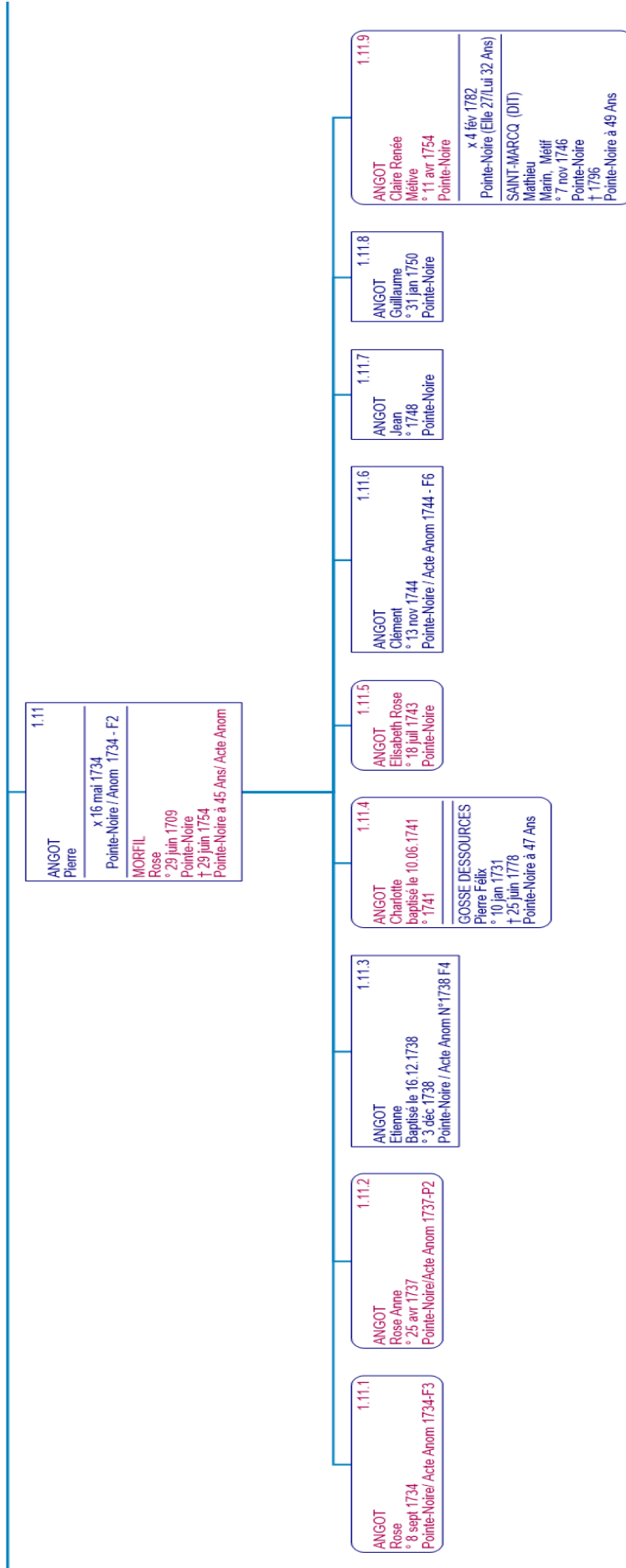
Nom	Prénom	Naissance	Décès	Marié le :	Conjoint	Acte/Naissance/Mariage/Décès
SAINT-MARC	Jean-Louis (<i>métif</i>)	Le 3.11.1738 à Pointe-Noire			ANGOT Rose Anne	Naissance : Anom—1738— F4
SAINT-MARC	François	Le 28.06.1740 à Pointe-Noire				Naissance : Anom—1740
SAINT-MARC	Pierre	Le 07.04.1744 à Pointe-Noire		Le 18.10.1774 à Pointe-Noire	MARIN Catherine Née vers l'an 1744 à Pointe-Noire	Naissance : Anom—1744—F2 Mariage : Anom—1774—F17/18
SAINT-MARC	Mathieu	Le 07.11.1746 à Pointe-Noire		Le 04.02.1782 à Pointe-Noire	ANGOT Claire, Renée Née le 11 avril 1754 à Pointe-Noire	Naissance : Anom — 1746 Mariage : Anom—1782

SA MERE

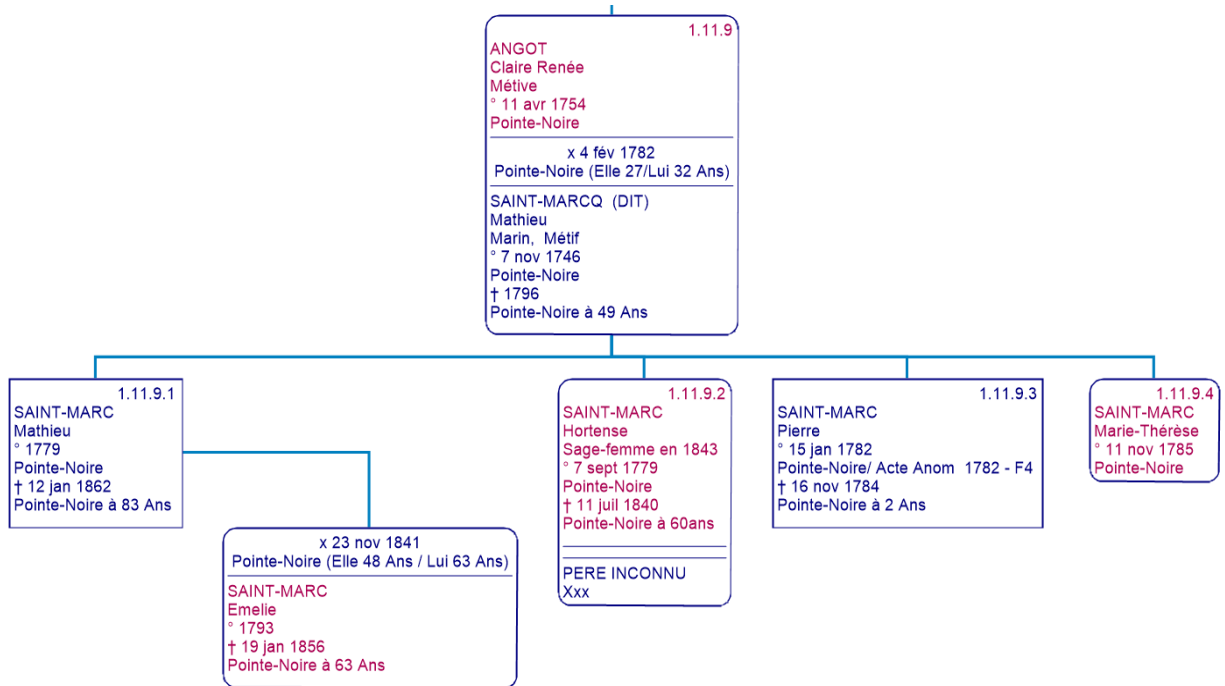
Claire, Renée ANGOT (1.11.9), « métive » est née le 11 avril 1754 à Pointe-Noire.

Elle est la fille légitime de Rose MORFIL et de Pierre ANGOT. Ces parents ce sont unis le 16 mai 1734 à Pointe-Noire (111) (Anom/1734-F2).

Claire est la benjamine d'une fratrie de 9 enfants présentés dans l'arbre page (30)



3°) Le frère et les sœurs de Mathieu SAINT-MARC



Mathieu est l'aîné de cette fratrie, né vers 1779, ces parents se marient quand il atteint sa troisième année.

C'était le 4 février 1782, juste après naissance de Pierre le 15 janvier. Elle une (métique) âgé de 27 ans, lui un (métif) de 32 ans et habitent dans la commune de Pointe-Noire.

Le 16 novembre 1784 leur 3ème enfant Pierre meurt il venait d'avoir 2 ans;

Le deuil à peine terminé, Claire, Renée est de nouveau enceinte et met au monde le 11 novembre 1785 une fille qu'elle nomme Marie-Thérèse.

4°) Les parents d'Emelie SAINT-MARC

Emelie SAINT-MARC est la fille naturelle de Marie-Emelie SAINT-MARC,.

Marie-Emelie est la cadette d'une fratrie de trois filles. Rose-Anne ANGOT leur mère à braver les cyclones qu'a connu la Guadeloupe entre 1774 et 1787 pour les mettre au monde.

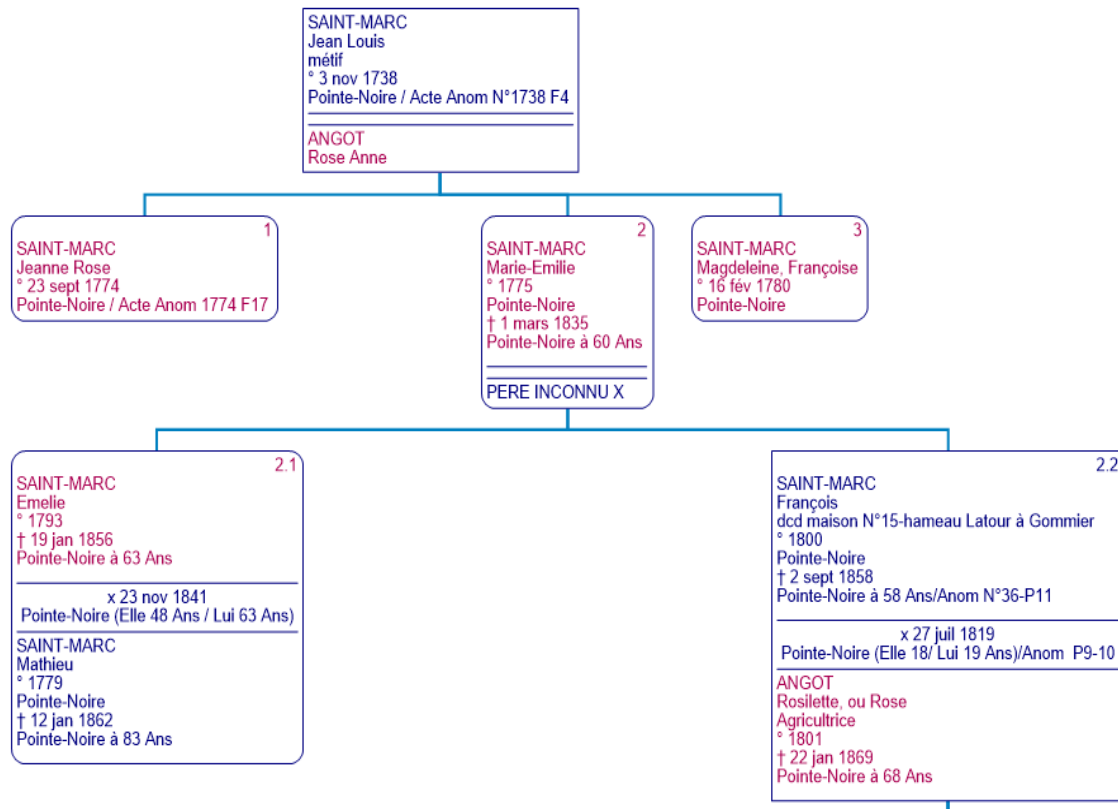
Elle est enceinte au moment du passage du cyclone, le 6 septembre 1774 et accouche forcément dans des conditions difficiles. Le 23 du même mois c'est en présence de son parrain Charles Maurice et sa marraine Marie-Jeanne GANOT qu'elle lui donne le prénom de Jeanne, Rose (Anom/1774-F17).

La période cyclonique ayant duré 4 années, il est fort possible qu'elle a accouché des deux autres filles dans les mêmes conditions. Les maisons à l'époque étant très fragiles, les cyclones emportaient tout ou presque sur leur passage.

Dans les registres, mise à part son acte de baptême, je n'ai pas trouvé d'acte concernant Jeanne, Rose pareil pour sa sœur Magdeleine, Françoise..... Ont-elles survécu ?

Marie-Emelie SAINT-MARC est la fille de Jean-Louis SAINT-MARC un « métif », frère de Mathieu SAINT-MARC (père). C'est le fils de ce dernier, (son cousin) qu'Emelie a épousé le 23 novembre 1841 à Pointe-Noire. Marie-Emelie n'a eu que deux enfants, son fils François né vers l'an 1800 a épousé Rosillette ANGOT le 27 juillet 1819. Je n'ai pas trouvé d'acte de baptême concernant François, car les registres entre (1792 et 1803 sont manquants).

Elle ne sera pas présente au mariage de sa fille Emelie, elle meurt à l'âge de 60 ans le 1er mars 1835.



5°) Les enfants du couple SAINT-MARC Mathieu (1.11.9.1)

N° de fratrie	Nom	Prénom	Naissance Baptême	Décès / âge	Marié le :	Conjoint	Acte/Naissance/Mariage/Décès
1.11.9.1.1	SAINT-MARC	Pierre, Benoît	Vers 1818 néant	Le 07.04.1880 à 62 ans à Pointe-Noire	Le 20.08.1850 à Pointe-Noire	DOMALIN Anne-Rose Née vers 1827 Dcd—Le 1er novembre 1900	Naissance : 1818 calculé /acte mariage Mariage : Anom 1850/acte 35- P19 Décès :
1.11.9.1.2	SAINT-MARC	Jeanne-Rose	Le 10.03.1821 à Pointe-Noire		Le 30.06.1840 à Deshaies Le 06.05.1845 à Pointe-Noire	Jean Thélesphore Décédé le 16.05.1843 à Pointe-Noire à 25 ans. DESVARAIN Augustin dit lolo Né en 1814 à Pointe-à-Pitre	Naissance : Anom . 1822— P3 Mariage 1. : Anom. 1840- Mariage 2. : Anom. 1845 acte 7 Décès :
1.11.9.1.3	SAINT-MARC	Jean-Baptiste	Le 02.11.1823 à Pointe-Noire	Le 13.11.1843 à ans à Pointe-Noire			Naissance : Décès : Pointe-Noire/1843 acte 10-P9
1.11.9.1.4	SAINT-MARC	Emelina	Le 10.12.1829 à Pointe-Noire	Le 16.01.1858 à 28 ans à Pointe-Noire	Le 08.02.1851 à Pointe-Noire	SELLIN Alexandre Né en 1830	Naissance : Anom. 1829/acte 33- P21 Mariage : Anom. 1851/acte 5-P3 Décès : Anom. 1858/acte 3-P3
1.11.9.1.5	SAINT-MARC	Rose	Le 05.06.1833 à Pointe-Noire	Le 9 août 1896 à Pointe-Noire à 63 ans	Le 03.07.1855 à Pointe-Noire	MARIE-CLAIRE Saint-Hubert Né DOMALIN en 1824	Naissance : Mariage : Anom. 1855/acte 15-P11 Décès :

Mathieu et Emelie ont reconnu au moment de leur mariage leurs 5 enfants, leurs âges ayant été mentionnés dans l'acte, j'ai pu à partir de cette information rechercher leurs actes de (*naissance, mariage, décès*).

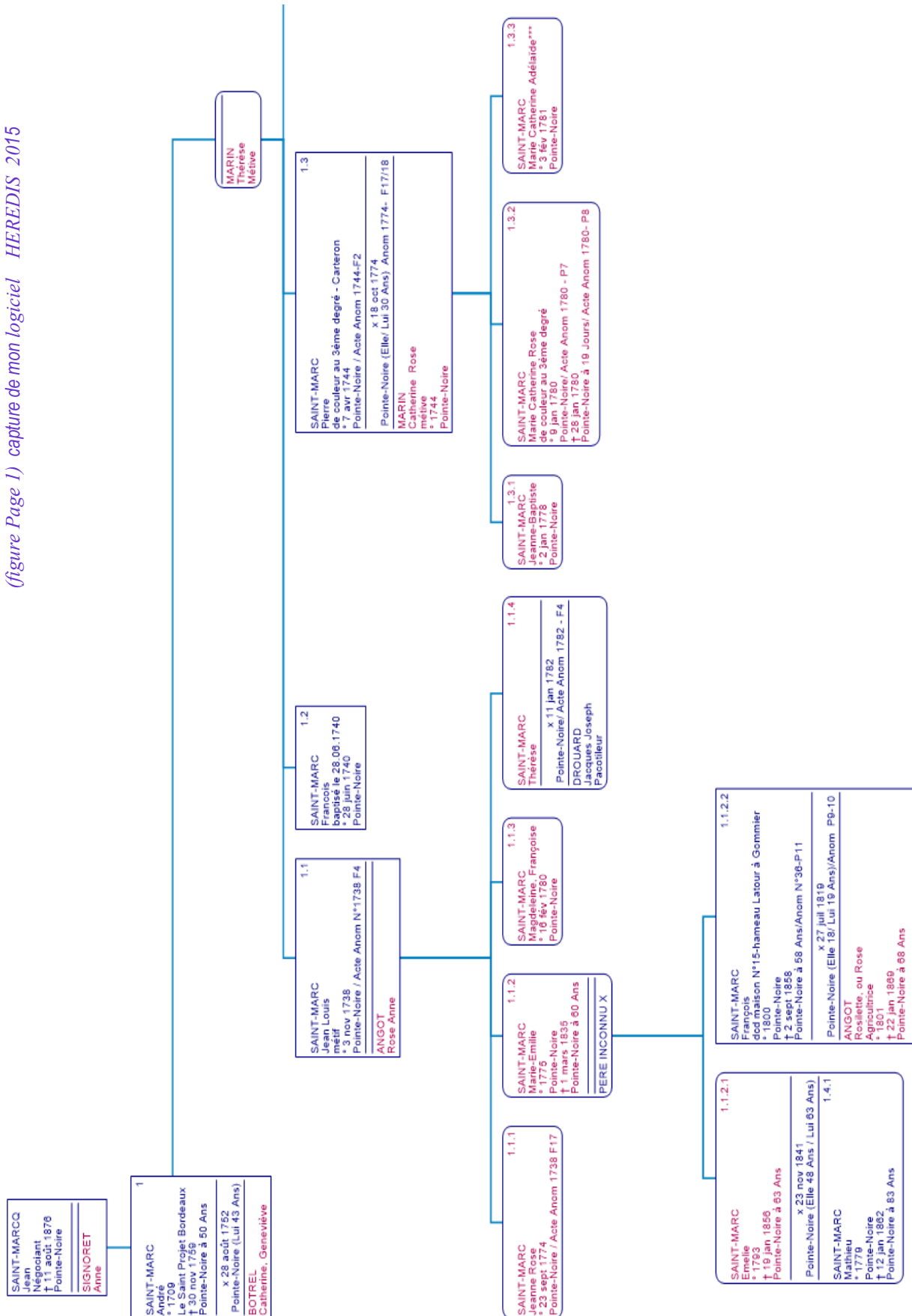
- L'aîné Pierre, Benoît âgé de 23 ans, né vers 1818 son acte de baptême/naissance n'apparaît pas dans les registres de la commune de Pointe-noire. (pages manquantes).
Son acte de mariage à Pointe-Noire (Anom 1850/n°35/P9) donne d'autres informations :
 - son épouse était propriétaire dans la commune,
 - ils ont reconnu, leurs quatre 4 enfants au moment du mariage.
- Le second enfant, une fille Anne-Rose née à Pointe-noire, n'a été déclarée par sa mère Emelie que le 30 janvier 1822. Elle a 18 ans (*donc mineur*) au moment de son mariage avec Jean-Télesphore.
- Elle s'est remarié après le décès de son mari en 1845. (Information Généanet) vérifier dans les registres des mariages comme suit : «*Lolo dit Desvaraines & Télesphore veuve acte n°7*».
- Des informations supplémentaires :
 - Jean-Télesphore est décédé le 16 mai 1843;
 - Saint-Hubert MARIE-CLAIRE, le second mari est un Marchand âgé de 31 ans, né à Pointe-à-Pitre. Il était orphelin (sa mère Marie-Josephine est décédé à Pointe-à-Pitre le 19.03.1840).

Les enfants du couple (suite)

- Le troisième enfant, **Jean-Baptiste** n'avait que 17 ans au moment de son décès, c'est en cherchant l'acte de décès de Jean-Télesphore en 1843 que j'ai trouvé le sien à la page 19.
- Le quatrième enfant, **Emelina** mariée avec Alexandre Sellin c'est sur cet acte que j'ai pu relever son métier «*Couturière*»; son époux est un « *nouveaux-libres* » donc affranchis.
- Le cinquième enfant **Rose** : mariée en 1855 à Saint-Hubert Marie-Claire, né Domalin vers l'an 1824, il a dû présenter un acte de reconnaissance de son père Valsin Marie-Claire daté du 25.05.1849. La date de décès de sa mère Rosette Domalin survenu le 08.04.1833 y figure. Il a été reconnu après le décès de celle-ci à l'âge de 9 ans.

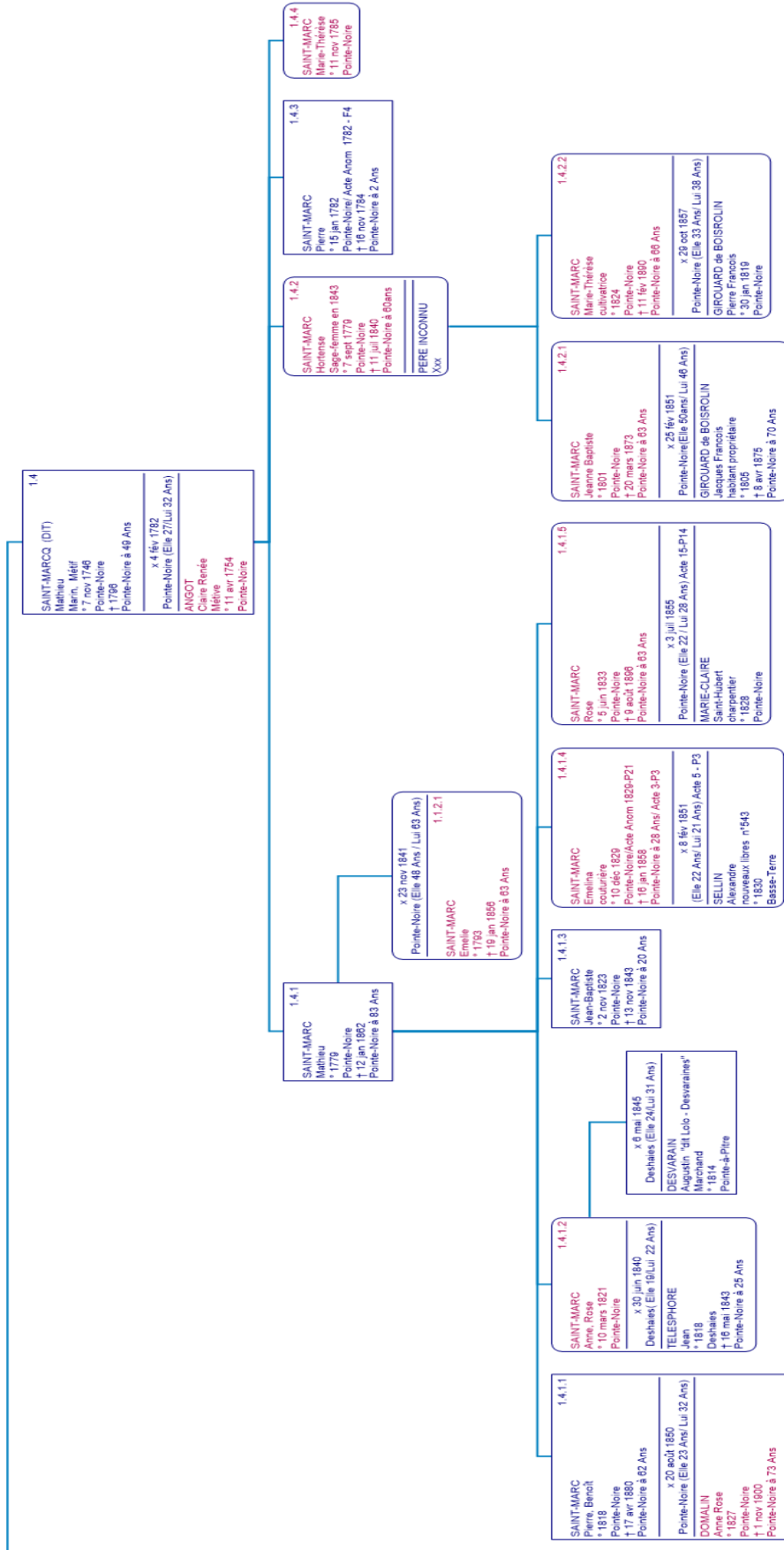
F - ARBRE GENEALOGIQUE DESCENDANCE DE Jean SAINT-MARC

(figure Page 1) capture de mon logiciel HEREDIS 2015



F - ARBRE GENEALOGIQUE DESCENDANCE DE Jean SAINT-MARC

(figure Page 2) capture de mon logiciel HEREDIS 2015

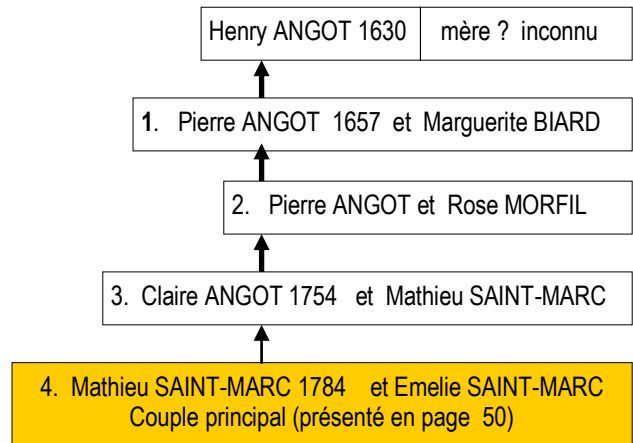


G — ASCENDANCE « COGNATIQUE » de Mathieu SAINT-MARC

Présenté à partir « de Pierre ANGOT »



Image : [wikipedia.org Vaisseau_francais_le_Saint-Esprit_au_combat_en_1782.jpg](http://wikipedia.org/Vaisseau_francais_le_Saint-Esprit_au_combat_en_1782.jpg)



L'acte de mariage du couple principal « Emelie et Mathieu SAINT-MARC », m'a permis de remonter l'ascendance de Mathieu à partir de sa mère Claire, Renée ANGOT.

Pour une meilleure approche chronologique des éléments présentés et faciliter ainsi la lecture de mon travail, j'ai fait le choix de présenter l'ascendance cognatique de Mathieu SAINT-MARC en partant de la génération la plus ancienne. Les « ANGOT ».

Les individus retrouvés de la lignée, lors de la construction du squelette de l'arbre à étudier, permettent de parcourir presque 200 ans d'histoire, d'Henry ANGOT recensé en 1664 à la fin de la seconde guerre mondiale. Ainsi ce mémoire couvrira une période étendue du XVIIe au XXe siècle.

J'ai choisi d'une part de commencer par le couple le plus ancien trouvé Pierre ANGOT (*fils d'Henry*) et Marguerite BIARD, pour venir jusqu'au plus récent et d'autre part d'achever ce mémoire avec le décès Marthe, Thimolé NISUS en Indochine.

1°) LA GUADELOUPE entre le 16ème et le 18ème siècle

- 1664** : Colbert rétablit l'autorité royale en rachetant l'île à Houël, et charge la Compagnie des Indes Occidentales de la mettre en valeur en lui cédant l'île aux belles eaux.
- 1664** : Recensement de la population Guadeloupéennes effectué pour la première fois plus de vingt ans après l'arrivée des premiers Français et aussi des premiers esclaves, précise la population de chaque race : caraïbes, noire et blanche, répartie selon les différentes lieux d'habitation. De plus il indique pour un certain nombre d'esclaves noirs leur nom d'origine comme à Capesterre **ANGO** cité comme (*nègre*) chez Pierre Millet.
- A Pointe-Noire figurent sur cette liste le nom **ANGOT Henry** premier ancêtre sur mon arbre, son fils **Pierre ANGOT**, sa femme **Marguerite BIARD** et leurs deux fils du même prénom Jean.
 - Apparaît également dans le Grand-Cul-de-Sac (*qui comprenait la commune de Pointe-Noire*) un autre **ANGOT**.... **Jacques** et sa descendance d'origine européenne il possède sur son habitation 21 esclaves.
- 1664** : le recensement permet de constater que plusieurs ordre religieux sont solidement implantés en Guadeloupe et que pas moins de vingt et une églises accueillent les chrétiens des différentes paroisses, notamment au Mont-Carmel de Basse-Terre, à Pointe-Noire, aux Vieux-Habitants, à Trois-Rivières et à Capesterre.
- 1671** : Recensement de la population Guadeloupéennes, le « Terrier » et le partage de la terre dont celui de Jacques ANGOT (*en annexe*....).
- La maison des Pères jésuites à la montagne de l'Espérance, leur magasin à Basse-Terre, le presbytère de Trois-Rivière, l'habitation des Pères jacobins à Capesterre, et une seconde propriété de ces derniers à la montagne Saint-Louis sont mentionnés.
- 1674** : La Compagnie est dissoute, l'île est désormais directement attachée au pouvoir royal et devient colonie du royaume.
- 1684** : Pamphyle Louis Fillacier, marié en Guadeloupe (Capesterre) et chef d'une nombreuse famille, a le titre de « notaire royale ». Il est vraisemblablement le fils de Louis Fillacier, originaire de Paris.
- 1685** : Proclamation du « *Code Noir* » qui régit (*entre autres*) l'esclavage dans les colonies françaises. Au cours du siècle suivant, l'économie sucrière basée sur l'esclavage prospère.
- 1717** : Les colons se révoltent contre l'octroi royal.
- 1725** : Les esclaves se soulèvent à leur tour.
- 1726** : Mariage de **Françoise ANGOT** et Pierre **DEFONTAINES** le 21 août à Pointe-Noire
- 1740** : Décès de Pierre **14 mars 1740 à l'âge de 83 ans**
- 1744** : Décès de **Pierre DEFONTAINES** époux de **Françoise ANGOT** le 6 juillet à Pointe-Noire à 44 ans
- 1745** : Naissance de Joseph Bologne, dit le Chevalier de St. Georges.
- 1756 - 1763** : Guerre de Sept Ans.; Cyclone en Guadeloupe le 12 septembre 1756
Décès de **Marguerite BIARD** le 30 décembre 1756 à Pointe-Noire à environ 80 ans.
- 1758** : Décès des belles-filles **ANGOT** (Anne-Thérèse **COLBEAU** et Marie-Agathe **MARIN**)
- 1759 — 1763** : la Guadeloupe est occupée par les Britanniques, qui fondent le port de Pointe-à-Pitre.
- 1763** : Signature du traité de Paris qui met fin à la guerre. La Guadeloupe et la Martinique sont restituées à la France.

ANNEES	RECENSEMENT DE LA POPULATION GUADELOUPEENNES	BLANCS	NOIRS
1664	5.559 personnes	2.500 blancs	3.000 noirs
1671	7.477 personnes	3.112 blancs	4.365 noirs
1687	8.129 personnes	3.254 blancs	4.875 noirs

12

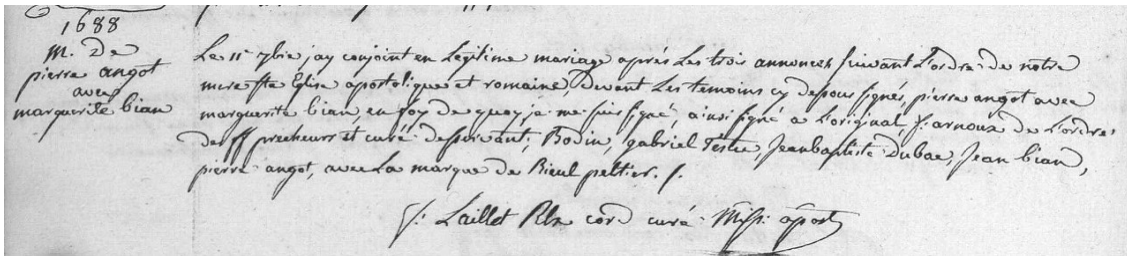
13

12. https://www.atout-guadeloupe.com/Histoire-Guadeloupe_a21.html

13. Dictionnaire des familles Guadeloupéennes de 1635 à 1700— La vie en Guadeloupe au XVIIIe siècle par Jean et Denise GODDET-LANGLOIS aux éditions EXBRAYAT.

2°) Pierre ANGOT (1.) et Marguerite BIARD

C'est sous cette nouvelle loi «Code Noir » que **Pierre ANGOT 1.** fils d'**Henry ANGOT** (baptisé le 17 juin 1657 à Capesterre), épouse **Marguerite BIARD**, une mulâtresse le samedi 11 septembre 1688 à Pointe-Noire. Quatre témoins étaient présents : **BODIN**, **Gabriel TESTU**, **Jean-Baptiste DUBAU** et **Jean-BIARD**.



Le 11 septembre j'ay conjoint en légitime mariage après les trois annonces suivant l'ordre de notre mère l'Eglise apostolique et romaine, devant les témoins cy dessous signés, Pierre Angot avec Marguerite Bian, en foy de quoy je me suis signé, ainsi signé à l'original & annonce dans l'ordre prêcheurs et curé suivant : Bodin, Gabriel Testu, Jean-Baptiste Dubau, Jean Biard, Pierre Angot, avec la marque de Rieul Peltier. *Laillet curé missionnaire apostolique*

Capture : Acte de Mariage et transcription /Anom (Archives Nationales Outre-Mer) - Guadeloupe-Pointe-Noire 1688 - P1.

Marguerite BIARD met au monde (en 1691) soit huit ans après son mariage, son premier enfant qu'elle nommera Perrine. Nous sommes le 19 août 1696 et le curé Julien NOGUET de l'ordre de Saint-Dominique, baptise son deuxième enfant, dans la chapelle du Grand-Cul-de-Sac. C'est en présence de sa marraine Christine CAYER et son parrain Jean TESTU qu'il lui donnera le nom de Jean.

Arrive ensuite leur troisième enfant, le 28 novembre 1698, qui sera baptisé par le même curé. Il recevra en présence de sa marraine Claire PERRIER et son parrain Simon CHEREL le même prénom que son frère : « Jean ».

N° de fratrie	Nom	Prénom	Naissance Baptême	Mariage	Conjoint	Décès /âge	Acte/Naissance Mariage/Décès
1.1	ANGOT	Perrine	vers 1691 ?	Le 18.02.1710 à Pointe-Noire	LAISNE Denis ° vers 1686	Le 21.05.1761 à 70 ans à Pointe-Noire	Mariage : Anom. 1710-P1 Décès : Anom. 1761-P6
1.2	ANGOT	Jean	B. 19.08.1696 à Pointe- Noire	Le 07.03.1734 à Pointe-Noire	Marie-Agathe MARIN °1710 +1777	Le 14 .02.1758 à 62 ans à Pointe-Noire	Baptême : Anom. 1696-P1 Mariage : Anom. 1734-P1 Décès : Anom. 1758-P2
1.3	ANGOT	Jean	B 28.11.1698 à Pointe-Noire		RIDE Marie	Le 02.12.1780 à 82 ans à Bouillante	Baptême : Anom.1698-P1 Décès : Anom. 1780-P8

En ce qui concerne les trois premiers enfants de Marguerite et Pierre certains points m'ont posés problèmes.

- En effet, le baptême de Perrine n'apparaît pas dans les registres de « Tous les actes », ni à Pointe-Noire, ni dans les communes avoisinantes. Mais je la retrouve marié le 18 février 1710 à Denis LAISNE à Pointe-Noire d'où j'ai pu calculer son année de naissance.
- La date de naissance de Jean 1 et Jean 2 n'est pas précisé sur leurs actes de baptême. Fait rare les deux fils portent le même prénom. J'ai pensé au départ à une erreur d'impression sur le dictionnaire des recensements de la Guadeloupe, mais cela s'est confirmé par les actes de baptême .

Pierre a 46 ans quand il accueille son quatrième enfant, qu'il baptise le 21 mai 1703 du nom de Jérôme, naitront ensuite, Françoise, Laurent, Marguerite, Adrien, Pierre et Charles.

Le 26 août 1726 sa seconde fille Françoise a 22 ans quand elle épousa Pierre DESFONTAINES. Leur union dure 18 années, car son époux meurt jeune à 44 ans. Restée dans sa belle-famille après son décès, elle sera capturée puis déportée en 1794 par les anglais, ainsi que d'autres membres de la famille DESFONTAINES (Annexe p.102).

N° fratrie	Nom	Prénom	Naissance Baptême	Mariage	Conjoint	Décès/ âge	Acte/Naissance/Mariage/Décès
1.4	ANGOT	Jérôme	Le 06.01.1703 à Pointe-Noire	Le 21.05.1742 à Pointe-Noire	COLBEAU Anne-Thérèse Née 1718 + Le 14.01.1758 à 40 ans		Baptême : Anom. 1703-P1 Mariage : Anom. 1742-P2
1.5	ANGOT	Françoise	Le 13.04.1705 à Pointe-Noire	Le 21.08.1726 à Pointe-Noire	DESFONTAINES Pierre Né le 26.05.1700 + le 6.07.1744 à 44 ans	Déporté/ les Anglais en 1794	Baptême : Anom. 1704-P1 Mariage : Anom. 1726-P3 Déporté/les Anglais en 1794
1.6	ANGOT	Laurent	Le 18.08.1707 à Pointe-Noire	Le 05.06.1753 à Pointe-Noire	GAUTIER Angélique Née le 05.06.1753 à Pointe-Noire		Baptême : Anom. 1707-P1 Mariage : Anom. 1753-P3
1.7	ANGOT	Marguerite	Le 05.09.1710 à Pointe-Noire				Baptême : Anom.1710/F1
1.8	ANGOT	Françoise Adrienne ? (voir page ..)	1712 ?	Le 03.09.1737 à Pointe-Noire	MORFIL Jean-Baptiste Née le 10.01.1738 + le 17.04.1808 à 70 ans à Pointe-Noire	25.04.1738 à Pointe-Noire à 26 ans	Mariage : Anom.1737/F1
1.9	ANGOT	François	1713	Le 15.07.1759 à Pointe-Noire	GANOT Marie-Jeanne Née vers l'an 1734 à Pointe-Noire		Baptême :
1.10	ANGOT	Adrien	Le 05.02.1715 à Pointe-Noire				Baptême : Anom. 1715/F2
1.11	ANGOT	Pierre		Le 16.05.1734 à Pointe-Noire	MORFIL Rose Né le 29.06.1709 + le 29 06.1754 à 45 ans à Pointe-Noire		Baptême : Anom. Mariage : Anom. 1734/F2 Décès : Anom.
1.12	ANGOT	Charles mulâtre		Le 18.05.1733 à Pointe-Noire			Baptême : Anom. Mariage : Anom. Décès : Anom.

Pierre ANGOT a vécu jusqu'à l'âge de 82 ans, il meurt à Pointe-Noire le 14 mars 1740, avant les mariages de ses fils (Jérôme, Laurent, et François).

Marguerite meurt le 31 décembre de l'année 1756. (acte page 40).

3°) Décès de Marguerite BIARD et Pierre ANGOT

Pour retrouver les ascendants de Pierre, je n'avais que l'identité de son père «Henry ANGOT» relevé sur son acte de baptême du 17 septembre 1657. Mes recherches m'ont conduit sur un site en ligne où j'ai pu consulter, le tableau de recensement de 1664. Ce document est une vraie mine d'or, où figure des informations sur les habitants pouvant constituer un début de piste (page 72).

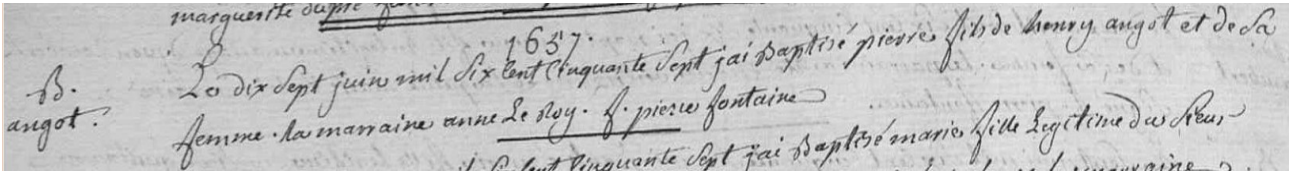
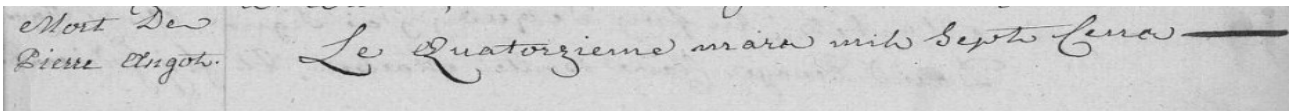
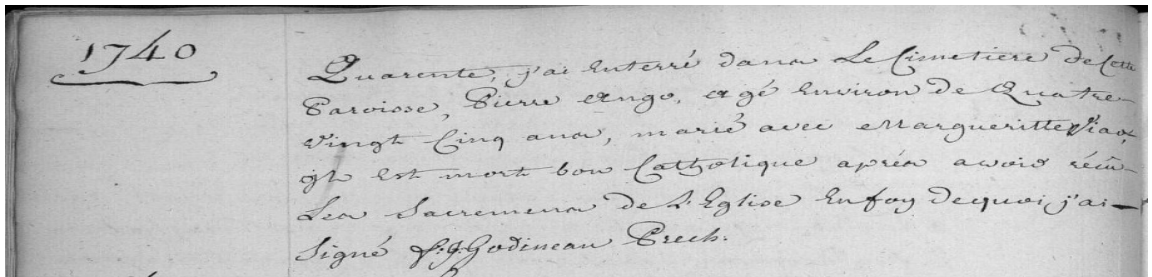


Image: Acte de baptême et transcription - ANOM (Archives Nationales Outre-Mer) - Guadeloupe-Pointe-Noire 1657. P2

1657 Le dix sept juin mil six cent cinquante sept j'ai baptisé pierre fils de henry angot et de sa
Angot femme. La marraine Anne Le Roy & pierre fontaine



Mort de Pierre Angot Le quatorzième mars mil sept cent



1740 Quarante, j'ai enterré dans le cimetière de cette Paroisse, Pierre Ango, âgé environ de quatre vingt cinq ans, marié avec Marguerite Vian. Il est mort bon catholique après avoir reçu le sacrement de l'Eglise en foy de quoi j'ai Signé F.g Godineau prêtre.

Images : Acte de décès Pierre ANGOT - Anom (Archives Nationales Outre-Mer) - Pointe-Noire 1740 - pages 1 et 2

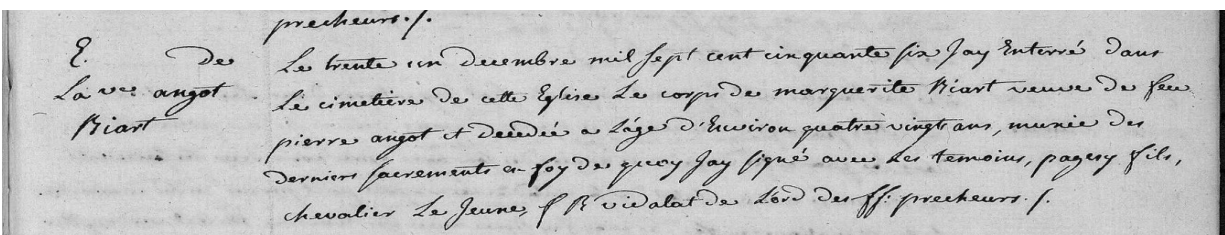


Image : Anom (Archives Nationales Outre-Mer) - La Vve Angot Biard - Guadeloupe-Pointe-Noire 1756. Acte-1756 — F2 Extrait et transcription de l'acte de décès. Le trente un Décembre mil sept cent cinquante six j'ay enterré dans le cimetière de cette Eglise le corps de marguerite Biard veuve de feu Pierre angot et décédée à l'âge d'environ quatre vingt ans, munie des derniers sacrements en foy de quoy j'ay signé avec les témoins, Pagesy fils, chevalier Le Jeune, PR. Vidalat de l'ordre des ff. prêcheurs.

5°) Les enfants de Marguerite « LA COUTURE » Françoise-Adrienne et Jacques ANGOT

Dans les registres de Pointe-Noire, apparaissent deux actes, sur lesquels figurent le nom des parents « Pierre ANGOT et Marguerite LA COUTURE mariés » :

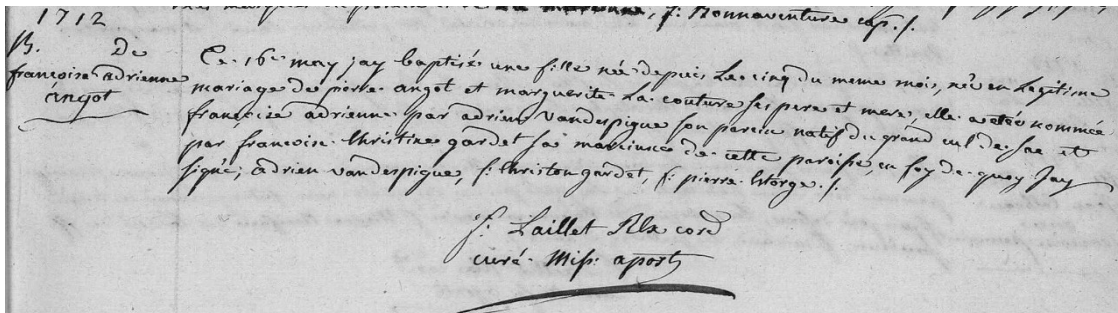
1°) un acte de baptême à la date du 16 mai 1712 au nom de Françoise, Adrienne ANGOT né le 5 mai du même mois.

2°) un autre acte, cette fois-ci de mariage de Jacques ANGOT avec Geneviève MORFY à la date du 12 décembre 1722.

Après de multiples recherches d'abord dans l'état-civil, puis dans le dictionnaire des noms de familles guadeloupéennes aucune trace de la mère Marguerite LA COUTURE.

Par contre Marguerite BIARD figure bien à la page 89 comme suit : *marié le 11.09.1689 à Pierre ANGOT (annexe)* Plusieurs questions me viennent à l'esprit

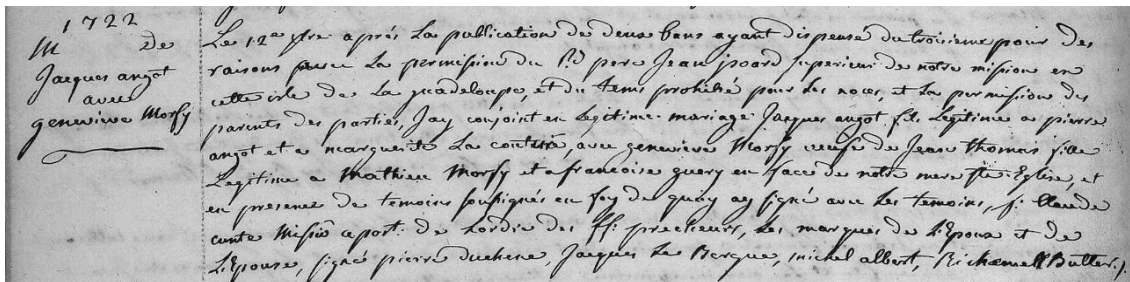
Image et transcription : Acte ANOM - Année 1712 - P1 - Pointe-Noire



1712
B. De
Françoise Adrienne
Angot

Ce 16^e may j'ay baptisé une fille née depuis le cinq du même mois, née en légitime mariage de Pierre et Marguerite La couture ses père et mère, elle a été nommée Françoise Adrienne par Adrien Vanderspigue son parrain natif du Grand-Cul-de-Sac et Par Françoise Christine Gardet la marraine de cette paroisse, en foy de quoy j'ay Signé; Adrien Vanderspigue, Christine Gardet et Pierre Angot
Laillet curé missionnaire apostolique

Image et transcription : Acte ANOM - Année 1722 - P1 - Pointe-Noire



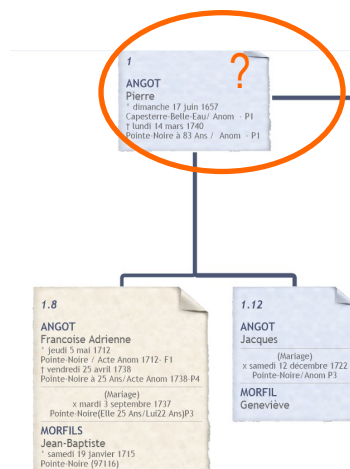
1722
M. De
Jacques Angot
Geneviève Morfy

Le 12 décembre après la publication de deux bans ayant dispensé du troisième pour des raisons avec la permission du père Jean Isoard supérieur de notre mission en cette isle de la Guadeloupe et du temps prohibé pour les noces et la permission des parents des parties, j'ay conjoint en légitime mariage Jacques Angot fils légitime de Pierre Angot et Marguerite La Couture, avec Geneviève Morfy veuve de Jean Thomas fille légitime à Mathieu Morfy et Françoise Guery en face de notre mère l'Eglise et en présence de témoins soussignés en foy de quoy ay signé avec les témoins, Claude Cunte missionnaire apostolique, de Lordier des prêcheurs, les marques de l'époux et de l'Épouse, signé Pierre Duchene, Jacques Le Berque, Michel Albert, Richa.....Butter

6°) Les « Marguerite » BIARD / LA COUTURE

Je revois la deuxième partie du tableau de la descendance de Marguerite BIARD et Pierre ANGOT : « est-ce une erreur d'état civil », La couture peut-elle signifier La couturière ? Et Françoise, Adrienne née en 1712 pourrait-elle être leur fille ? D'après l'année de naissance : la réponse est oui, car en visionnant ce tableau je constate qu'il n'y a pas eu de naissance entre 1710 et 1715. Mais cela ne me suffit pas pour les inclure dans l'arbre. Jacques s'est marié 1722 avait au moins une vingtaine d'années donc née vers 1700...

N° fratrie	Nom	Prénom	Naissance Baptême	Mariage	Conjoint	Décès/ âge	Acte/Naissance/Mariage/Décès
1.4	ANGOT	Jérôme	Le 06.01.1703 à Pointe-Noire	Le 21.05.1742 Pointe-Noire	COLBEAU Anne-Thérèse Née 1718 +Le 14.01.1758 à 40 ans		Baptême : Anom. 1703-P1 Mariage : Anom. 1742-P2
1.5	ANGOT	Françoise	Le 13.04.1705 à Pointe-Noire	Le 21.08.1726 à Pointe-Noire	DESFONTAINES Pierre Né le 26.05.1700 + le 6.07.1744 à 44 ans	Déporté/ les Anglais en 1794	Baptême : Anom. 1704-P1 Mariage : Anom. 1726-P3 Déporté/les Anglais en 1794
1.6	ANGOT	Laurent	Le 18.08.1707 à Pointe-Noire	Le 05.06.1753 à Pointe-Noire	GAUTIER Angélique		Baptême : Anom. 1707-P1 Mariage : Anom. 1753-P3 Décès : Anom.
1.7	ANGOT	Marguerite	Le 05.09.1710 à Pointe-Noire				Baptême : Anom.1710 Mariage : Anom. Décès : Anom.
1.8	ANGOT	Adrien	Le 05.02.1715 à Pointe-Noire				Baptême : Anom. Mariage : Anom. Décès : Anom.
1.9	ANGOT	Pierre		Le 16.05.1734 à Pointe-Noire	MORFIL Rose	+ ?????	Baptême : Anom. Mariage : Anom. Décès : Anom.
1.10	ANGOT	Charles mulâtre		Le 18.05.1733 à Pointe-Noire			Baptême : Anom. Mariage : Anom. Décès : Anom.



7°) Consultation du site « Mémoire des Hommes »

Marguerite LA COUTURE serait-elle arrivé en Guadeloupe après les recensements de 1664 et 1671 ?

Je dirige mes recherches vers le site en ligne : « **Mémoire des Hommes** » qui possèdent dans sa base de données, une rubrique sur la Compagnie des Indes Occidentales créé le 28 mai 1664 par le Conseil du Roi « équipages et passagers ».

Là, des passagers au nom LA COUTURE y figurent, mais aucun vers la Guadeloupe.

COMPAGNIES DES INDES

Résultat de la recherche (Equipages et passagers)

Résultats 1 à 13 sur 13 : Tous

Votre recherche :
Nom : LA COUTURE

Individu - parents	Age	Origine	Fonction, solde en E / mois	Remarque	Nom du Navire	Pdf	Image	Panier	Lien
LA COUTURE			caporal passager, 12	embarqué à l'île de France le 01/04/1750	Duc de Béthune (1748-1750)				
LA COUTURE			passagère	embarquée à l'île de France le 24/03/1750 femme de La Couture caporal	Duc de Béthune (1748-1750)				
LA COUTURE Aubert - Maurice	23	Paillet	matelot, 12	a fait la campagne d'autorité	Dauphin (1733-1735)				
LA COUTURE Bernard	18	Cérons	matelot, 12	ne s'est pas embarqué, déserté avant le départ le 15/01/1735 d'autorité, 3e levée	Duc de Bourbon (1735-1738)				
LA COUTURE Bertrand - Bertrand	25	Le Tourne	matelot, 14	a fait la campagne	Pontchartrain (1733-1734)				
LA COUTURE Guillaume			matelot, 17	remplacement à Saint-Domingue le 06/05/1725 débarqué au désarmement vient du Prothée	Mercurie (1724-1725)				
LA COUTURE Guillaume	20	Caen	matelot, 15	a fait la campagne jusqu'à Saint-Domingue	Prothée (1724-1725)				
LA COUTURE Jacques - Jean	20	Saint-Malo	novice, 20	n'a pas embarqué déserté le 10/01/1745 levée du 30/09/1745	Balaïne (1746-1748)				
LA COUTURE Jean	39	Saint-Servan	2e maître, 40	a fait la campagne	Danaë (1724-1727)				
LA COUTURE Jean		Bordeaux	matelot, 12	remplacement à l'île de France le 04/01/1737 débarqué au désarmement vient du Charolais	Jupiter (1735-1738)				
LA COUTURE Jean	21	Sainte-Marie	novice, 55	embarqué à l'armement déserté à Lorient le 30/10/1782	Archiduc (1782-1786)				
LA COUTURE Jean - Jean	50	Saint-Malo	contremaître, 30	a fait la campagne	Lys (1737-1738)				
LA COUTURE Quilien Joseph			matelot, ?	embarqué au cap de Bonne-Espérance le 01/01/1762 passé sur le Comte de Provence le 18/03/1762	Fortuné (1761-17)				

Capture écran - site Mémoires des Hommes

8°) Recensement de l'année 1664

En regardant cette fois-ci du côté des ANGOT , Deux jacques figurent dans la descendance de Jacques ANGOT (né vers l'an 1616) :

- Jacques ANGOT né vers 1658
- Jacques ANGOT né vers 1686

Mais aucun n'est lié à un Pierre ANGOT.....

Après toutes ces recherches infructueuses, je n'ai pas trouvé de liens solides qui me permettent de les inclure dans l'arbre.

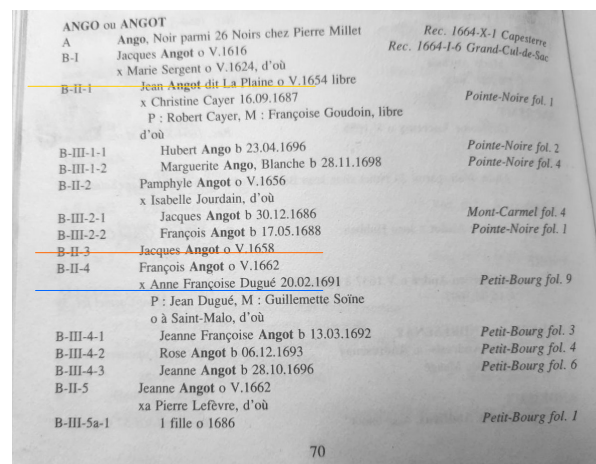


Image dictionnaire Guadeloupéenne des noms de familles

14. Dictionnaire des familles Guadeloupéennes de 1635 à 1700— La vie en Guadeloupe au XVIIe siècle par Jean et Denise GODDET-LANGLAIS aux éditions EXBRAYAT.

Marguerite BIARD et Pierre ANGOT ont

eu 11 enfants :

- ANGOT Perrine (°1691— + 1761)
- ANGOT Jean (°1696— + 1758)
- ANGOT Jean (°1698— + 1780)
- ANGOT Jérôme (°1703)
- **ANGOT Françoise (°1705)**
- ANGOT Laurent (°1707— + 1779)
- ANGOT Marguerite (°1710)
- ANGOT François (°1713 —+ 1778)
- ANGOT Pierre ()
- ANGOT Charles ()

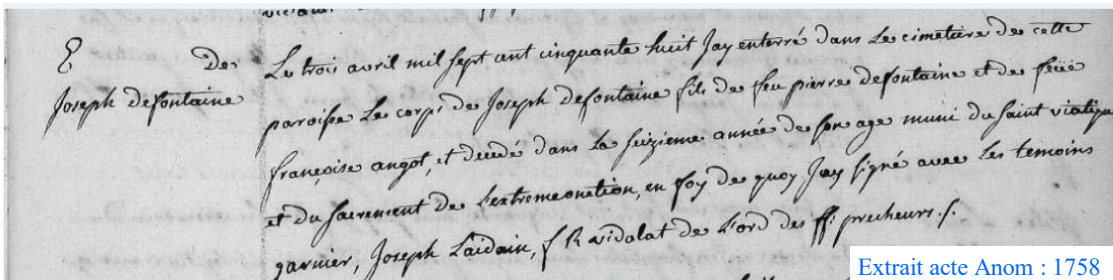
Epouse : Le 20 Août 1726

Pierre DESFONTAINES né le 29 mai 1700

Décédé le 6 juillet 1744

De cette union naissent :

- DESFONTAINES Pierre (°1727)
- DESFONTAINES Jean-Baptiste (°1728)
- DESFONTAINES Laurent (°1730— +1757)
- DESFONTAINES Simon (°1731— + 1731)
- DESFONTAINES Pierre, Charles (°1733 + 1734)
- DESFONTAINES Catherine Rose (°1736 + 1736)
- DESFONTAINES Raymond (°1740 + 1740)
- **DESFONTAINES Joseph (°1742 + 1758)**



Extrait acte Anom : 1758

Copie et transcription de l'acte de décès de :
Joseph DEFONTAINE - 1758

Le trois avril mil sept cent cinquante huit j'ay enterré dans le cimetière de cette paroisse le corps de Joseph Defontaine fils de feu Pierre Defontaine et de feu Françoise ANGOT et décédé dans la seizième année de son âge muni du saint viatique et du sacrement d'extrême onction, en foy de quoy, j'ay signé avec les témoins Garnier, Joseph Laivain, J.R. vidalat de l'ordre des frères prêcheurs.

9°) Pierre ANGOT (1.11) et Rose MORFIL

L'année 1734 débute dans cette famille avec son lot d'évènements heureux et malheureux.

Pierre a prévu d'épouser Rose MORFIL le 16 mai prochain; elle attend leur premier enfant. Son frère Jean va le devancer en épousant le 7 mars Marie-Agathe MARIN à Pointe-Noire; (Acte/Anom/1734-P1)

Mais cinq jours avant son mariage, la famille est en deuil. Le 11 mai leur sœur Françoise mariée depuis 1726 à Pierre DESFONTAINE perd, son fils Pierre-Charles DESFONTAINE âgé de seulement 11 mois.

La date du mariage de Pierre étant très proche, les préparatifs en cours, il n'avait d'autre choix, je pense que de maintenir ce mariage.

Pierre ANGOT épouse donc Rose MORFIL le 16 mai 1734 (Acte/Anom/1734-F2).

Elle accouchera le 8 septembre 1734 d'une fille qu'elle nommera « Rose ».

Deux années plus tard Rose et Françoise sont enceintes à nouveau. Françoise accouche la première d'une fille le 11 novembre 1736 « Catherine-Rose ». Malheureusement elle ne vivra que 19 jours.

Rose accouche le 25 avril 1737 d'une fille elle aussi qu'elle baptise « Rose-Anne ».

Le 24 mai 1840 Françoise accouche d'un garçon « Raymond », et Rose entame une nouvelle grossesse.

Raymond aussi quittera sa mère le 22 novembre à quatre mois. De son côté, Rose poursuit sa grossesse et met au monde le 10 juin 1741, « Charlotte ». Cinq autres enfants viendront compléter cette fratrie.

Rose MORFIL décède le 29 juin 1754 à Pointe-Noire à l'âge de 45 ans.

	Nom	Prénom	Naissance Baptême	Mariage	Conjoint	Décès /âge	Acte/Naissance/Mariage/Décès
1.11.1	ANGOT	Rose	Le 08.09.1734 à Pointe-Noire				Baptême : Anom.1734/P3
1.11.2	ANGOT	Rose-Anne	Le 25.04.1737 à Pointe-Noire				Baptême : Anom.1737/P2
1.11.3	ANGOT	Etienne	Le 03.12.1738 à Pointe-Noire				Baptême : Anom.1738/P4
1.11.4	ANGOT	Charlotte	Le 10.06.1741 à Pointe-Noire		GOSSE-DESSOURCES Pierre Félix °1731 + 1778		Baptême : Anom.1741/P2
1.11.5	ANGOT	Elisabeth Rose	Le 18.07.1743 à Pointe-Noire				Baptême : Anom.1743
1.11.6	ANGOT	Clément	Le 13.11.1744 à Pointe-Noire				Baptême : Anom.1744/P6
1.11.7	ANGOT	Jean	Le1748 à Pointe-Noire				Baptême : Anom.1748
1.11.8	ANGOT	Guillaume	Le 31.01.1750 à Pointe-Noire				Baptême : Anom.1750
1.11.9	ANGOT	Claire Renée	11.04.1754	Le 04.02.1732 à Pointe-Noire	SAINTE-MARCO dit Mathieu ° 1746		Baptême : Anom. 1754

10°) Claire Renée ANGOT (1.11.9) et Mathieu dit SAINT-MARCQ

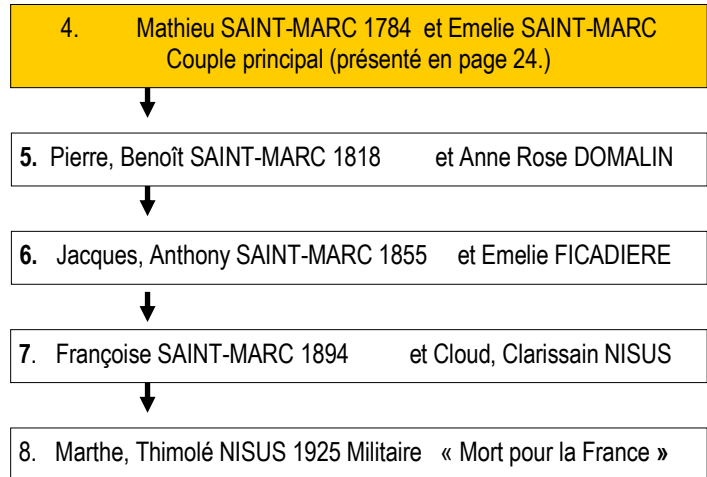
Claire, Renée (*métive*) née le 11 avril 1754, a 28 ans quand elle épouse Mathieu dit SAINT-MARCQ un marin (*métif*), le 4 février 1782 à Pointe-Noire.

Ensemble ils auront 4 enfants :

Présentés en page (...) dans le couple principal de ce mémoire (Mathieu et Emelie SAINT-MARC).

	Nom	Prénom	Naissance / Baptême	Mariage	Conjoint	Décès / âge	Acte/Naissance/Mariage/Décès
1.11.9.1	SAINT-MARC	Mathieu	1778	Le 23.11.1841 à Pointe-Noire	SAINT-MARC Emelie ° 1793	12.01.1862 à 83 ans	Mariage : Anom. 1778 Décès : Anom. 1862
1.11.9.2	SAINT-MARC	Hortense	Le 07.09.1779 à Pointe-Noire			Le 11 juillet 1840 à 60 à Pointe-Noire	Baptême : Anom.1779 Mariage : Anom = néant Décès : Anom.1840
1.11.9.3	SAINT-MARC	Pierre	Le 15.01.1782 à Pointe-Noire			Le 16.11.1784 À 2 ans à Pointe-Noire	Baptême : Anom.1782 Décès : Anom.1784
1.11.9.4	SAINT-MARC	Marie-Thérèse	Le 11.11.1785 à Pointe-Noire				Baptême : Anom. Décès : Anom.

H - DESCENDANCE Mathieu et Emelie SAINT-MARC



<https://histoire-image.org/fr/etudes/deuxieme-republique-abolit-esclavage>

1°) LA GUADELOUPE au 19^{ème} siècle

1802 : Le général Richepance rétablit l'esclavage sur l'ordre de Bonaparte et réprime le soulèvement de Louis Delgrès, chef de bataillon, combattant de la liberté émérite.

1908 : Création du service postal maritime entre Bouillante et Pointe-à-Pitre, et inauguration de l'apportement en dur de Basse-Terre pour l'embarquement du café et du cacao.

1909 : Le 9 février, création du Nouvelliste, le plus grand journal quotidien des petites Antilles, par M. Adolphe Lara, édité dans la plus grande imprimerie de la Guadeloupe.

1815 : La traite négrière est interdite par le traité de Paris du 20 novembre.

1843 : Le 8 février, un tremblement de terre secoue l'île et un incendie détruit Pointe-à-Pitre, faisant environ 3000 morts. L'ère industrielle est amorcée par la reconstruction de l'île. Les deux premières usines sucrières font leur apparition. Le maire de Canal, Faujas de Saint-Fond, rapporte que « dans l'intérieur de la campagne, 28 moulins à vent ont été totalement renversés, 20 autres sont à démolir, 19 sucreries ont éprouvé le même sort, et les maisons construites en pierre sont en ruines ». (Source : *Solidarité avec la Guadeloupe en 1843*)

27 avril 1848 : Sur proposition de Victor Schoelcher, le décret d'abolition définitive de l'esclavage est signé et appliqué (célébré le 27 mai).

1851 : La Banque coloniale (*Banque de la Guadeloupe, l'actuelle Banque des Antilles Françaises, BDAF*) est créée.

1854 : Des Tamouls émigrés d'Inde sont engagés pour travailler dans les champs de canne à sucre.

1863 : Deuxième établissement financier : le Crédit Foncier Colonial.
« Le Crédit colonial, qui octroie des prêts pour la construction de sucreries ou pour le renouvellement et l'amélioration de l'outillage, connaît un grand succès. Cependant l'objet de la société se révèle vite trop limité. » (Source : *Archives nationales*)

1871 : Depuis cette année-là, la Guadeloupe est représentée au Parlement Français et Hégésippe Jean Légitimus en est le premier député.

1883 : Le 1er septembre, inauguration du lycée Carnot à Pointe-à-Pitre, "Le Lycée de la Guadeloupe".

1884 : Loi sur les municipalités.

1891 : L'ouragan du 18 août passé sur la Martinique faisant environ 700 morts.

1897 : Le 29 avril, à 10 heures du matin, un tremblement de terre détruit partiellement Pointe-à-Pitre.

1900 : Installation au Gosier, de la première TSF, à l'entrée de la propriété Montauban. Elle transmet des informations de France et la presse du monde entier. (15)

15. https://www.atout-guadeloupe.com/Histoire-Guadeloupe_a21.html

LA GUADELOUPE au 19ème siècle (suite)

- 1910** : Le 15 février, aux Abymes, une grève est déclarée au sujet des salaires dans l'industrie cannière. Le gouverneur Gautret passe la nuit avec les grévistes. Le 2 mars, suite aux grèves et à l'incendie de champs de canne à Baie-Mahault, l'intervention de la troupe fait un mort et plusieurs blessés.
- 1912** : Etablissement du premier service du courrier par bateau entre Pointe-à-Pitre et la Pointe d'Antigue /Port-louis.
- 1914-1918** : Mobilisation générale dans les colonies antillaises, (dont [Claude, Clayssen SAINT-MARC](#)), sont incorporés dans les armées de la République pour reprendre l'Alsace et la Lorraine aux allemands ; plus de la moitié ne reviendront jamais. Néanmoins, la guerre permet à la Guadeloupe d'exporter massivement du rhum, jusqu'en 1922.
- 1916** : Le 20 février, le **président** et Madame Theodore Roosevelt, en visite en Guadeloupe, sont reçus à Capesterre-Belle-Eau et Goyave.
- 1922** : Ouverture de la route de la Côte Sous-le-Vent jusqu'à Bouillante.
Naissance de [Fulbertine, Figotte NISUS](#) le 13 avril.
- 1924** : Inauguration de la centrale électrique de Dolé/Gourbeyre.
- 1925** : Naissance de [Marthe, Thimolé NISUS](#) fils de [Cloud, Claysen et Françoise SAINT-MARC](#) le 29 juillet
- 1927** : Le 24 juin, installation de l'unité centrale sucrière de Gardel sur les ruines de l'usine Sainte-Marie.
- 1928** : Le 12 septembre, un cyclone mémorable et meurtrier, avec au moins 1200 victimes dans la région de Pointe-à-Pitre.
- 1936** : Le Gouverneur Félix Eboué est nommé en Guadeloupe par le Front Populaire. Il est le premier gouverneur de couleur.
- 1938** : Félix Eboué quitte la Guadeloupe, rappelé par Georges Mandel (Ministre de l'Intérieur).
Mariage de [Françoise et Alexandre SAINT-MARC](#) enfants de [SAINT-MARC et FICADIERE](#)
Décès de [Françoise SAINT-MARC](#) à 44 ans.
- 1939** : Le 15 septembre, arrivée de l'Amiral Robert (Chef du théâtre d'opérations de l'Atlantique-ouest), avec le croiseur la "Jeanne d'Arc". (16)



Image "La Guadeloupe dans la Première Guerre Mondiale"
paru aux Editions Nestor. Ary Broussillon
- extrait du site : <https://pyepimanla.blogspot.com/>



Image du site :
<https://www.histoire-pour-tous.fr/histoire-de-france/Charles-de-gaulle-1890-1970>

16. https://www.atout-guadeloupe.com/Histoire-Guadeloupe_a21.html

2°) Pierre, Benoît SAINT-MARC (1.11.9.11) et Anne, Rose DOMALIN

Nous sommes en le 8 février 1843, vers 10 heures du matin, la ville de Pointe-à-Pitre est secouée par un tremblement de terre sans précédent. En quelques secondes, toutes les maisons de pierres sont détruites..... Et pour ajouter à la catastrophe, celles en bois qui sont restées debout, partent rapidement en fumée dans l'incendie qui suit le séisme.... Le bilan est terrible, au moins 3.000 morts. Et les témoins rapportent des scènes d'apocalypse. Durant plusieurs jours l'odeur des cadavres ensevelis sous les décombres a empuanti l'atmosphère. Très rapidement à la Martinique toute proche, la solidarité s'organise.... Des équipes médicales sont envoyées en secours. Mais la lenteur des communications de l'époque oblige, il faudra tout de même attendre le 10 mars pour que les informations arrivent en France.

C'est dans ce contexte que Anne, Rose conçoit son premier enfant, une fille qu'elle nommera Lucia le 14 décembre 1844.

Puis à l'aube de l'abolition de l'esclavage du mai 1848, sa cadette Léonide arrive au monde. C'est seulement après leur troisième enfant Marie-Emelie née le 4 novembre 1849, qu'elle épouse le père de ses enfants, Pierre, Benoît un 20 août 1850 à Pointe-Noire. Cinq enfants viendront par la suite compléter cette fratrie.

Pierre, Benoît meurt à l'âge de 62 ans, le 17 avril 1880; sa femme 20 ans après le 1er novembre 1900 à 73 ans.

	Nom	Prénom	Naissance Baptême	Mariage	Conjoint	Décès /âge	Acte/Naissance/Mariage/Décès
1.11.9.1.1.1	SAINT-MARC	Lucia	14.12.1844				Mariage : Anom. Anom.
1.11.9.1.1.2	SAINT-MARC	Léonide	08.04.1847	29.04.1884	TIBON Théodore °1863		Naissance : Anom. Mariage : Anom. Décès : Anom.
1.11.9.1.1.3	SAINT-MARC	Marie-Emelie	04.11.1849	13.05.1879	GARNIER Léon °1847		Naissance : Anom. Décès : Anom.B
1.11.9.1.1.4	SAINT-MARC	Anne-Francille	21.06.1852	21.02.1882	GARNIER Maurice, Chevalier °1834	12.10.1904 à 52 ans	Naissance : Anom. Mariage : Anom.
1.11.9.1.1.5	SAINT-MARC	Jacques Anthony	24.07.1855	26.01.1887	FICADIER Emelie Née le 13 août 1863		Naissance : Anom. Mariage : Anom. Décès :
1.11.9.1.1.6	SAINT-MARC	Pierre Agathange	07.11.1857	06.05.1882	CHARBONNE Mathilde Aurélia °1861		Naissance : Anom. Mariage : Anom. Décès : Anom.
1.11.9.1.1.7	SAINT-MARC	Léon	09.04.1860				Naissance : Anom. Mariage : Anom. Décès : Anom.
1.11.9.1.1.8	SAINT-MARC	Marie-Victoire	1863		FIMIEZ Edmond		Naissance : Anom. Mariage : Anom. Décès : Anom.

3°) Jacques, Anthony SAINT-MARC (1.11.9.1.1.5) et Emelie FICADIERE

Jacques, Anthony SAINT-MARC 32 ans, épouse le 26 janvier 1887 à Pointe-Noire, Emelie FICADIERE âgée de 24 ans.

Ensemble ils auront 4 enfants.

En ce 18 août 1891, le couple est inquiet comme tous les habitants des îles voisines, l'aîné Marie-Geneviève âgé de 20 mois ne mesure pas comme ses parents l'ampleur de la catastrophe qui vient de s'abattre sur l'île sœur. On dit qu'il aurait fait 700 morts. La Guadeloupe, et les îles qui n'ont pas été touché par le phénomène s'activent pour lui porter secours.

Le 15 août 1893 un même scénario se présente cette fois-ci en Guadeloupe. C'est dans cette période que Françoise mon arrière-grand-mère maternelle, né le 16 juin 1894 a été conçu.

Naîtront ensuite deux autres enfants : Alexandre et Cidalise à trois années d'intervalle;

Le début d'année 1938 le cercle familial s'active pour célébrer deux unions : celle de Françoise et Cloud NISUS le 12 février d'une part et d'autre part celui d' Alexandre et Olinska le 19 mars.

Françoise a eu au total 10 enfants avec Cloud, et meurt le 13 juin 1938, 4 mois après son mariage.

Françoise SAINT-MARC meurt... Elle avait 44 ans, laissant derrière des adolescents dont ma grand-mère Fulbertine, Figotte (16 ans), Marthe, Thimolé à peine (13 ans) ce qui le décidera certainement à s'engager quelques années plus tard dans les Forces Françaises Libres.

N° de fratrie	Nom	Prénom	Naissance	Mariage	Conjoint	Décès/ âge	Acte/Naissance/Mariage/Décès
1.11.9.1.1.5.1	SAINT-MARC	Marie-Geneviève	11.01.1890				Mariage : Anom.1890/9 Anom.Sainte-Rose
1.11.9.1.1.5.2	SAINT-MARC	Françoise	Le 16.06.1894 Sainte-Rose	12.02.1938	NISUS Cloud, Clarissain Né le 6 septembre 1887 à Deshaies + le 5 février 1947 à Deshaies à 60 ans	Le 13.06.1938 à Deshaies à 44 ans	Naissance : Anom. 1894/79 Mariage : inscription/marge Anom.Deshaies Décès : Mairie.Deshaies 1938/22
1.11.9.1.1.5.3	SAINT-MARC	Alexandre, Octave	Le 16.03.1901	19.03.1938	GARNIER Olinska Paulméline ° 1899		Naissance : Anom.Deshaies Décès : Anom.Deshaies
1.11.9.1.1.5.4	SAINT-MARC	Gidalise, Clémence	Le 23.11.1904				Naissance : Anom.Deshaies Mariage : Anom.Deshaies

4°) Françoise SAINT-MARC (1.11.9.1.1.5.2) et Cloud, Clarissain NISUS

Françoise SAINT-MARC épouse Cloud, Clarissain NISUS le 12 février 1938 à Deshaies. De cette union naîtront environ 10 enfants.

N'ayant pu obtenir (confinement oblige) plus d'informations concernant leurs descendance, je ferais apparaître dans ce mémoire uniquement celles concernant ma grand-mère Fulbertine, Figotte, de son frère Marthe, Thimolé (tous deux décédés), et de son père Cloud.

N° de fratrie	Nom	Prénom	Naissance	Mariage	Conjoint	Décès âge	Acte/Naissance/Mariage/ Décès
2	NISUS	Fulbertine, Figotte	Le 10.04.1922 à Deshaies				Naissance : Anom. Mariage : Anom. Décès : Anom.
3	NISUS	Marthe, Thimo- thée	Le 29.07.1925 à Deshaies			Le 22.06.1951 En Indochine	Naissance : Anom. Décès : Anom.

1°) Cloud, Clarissain NISUS et la mobilisation des Guadeloupéens :

Faire la guerre pour devenir citoyens à part entière ?

En 1914, le service militaire est une obligation pour tous les citoyens français notamment depuis les lois de 1872, 1889 et 1905. Cependant, les Antillais, citoyens depuis l'abolition de l'esclavage de 1848, en étaient dispensés. Le 26 juin 1912, le député Gratien Candace déclarait à la chambre des députés :

« Vous avez fait de nous des citoyens, des hommes libres. Nous voulons être traités comme de vrais Français ! Nous le serons véritablement que lorsque vous nous aurez associés, avec tous les autres fils de la patrie, à l'œuvre sacrée de la défense nationale³. »

« Conseil de révision pour la levée du contingent militaire, classe 1912. » Journal Officiel de la Guadeloupe, n°29, 3 juillet 1913. Arch. dép. Guadeloupe, 3 K 105.

La décision d'incorporer les originaires des vieilles colonies avait été retardée pour des motifs économiques et sociaux, tels que les préjugés envers les recrues créoles. L'imminence de la guerre et les demandes des hommes politiques antillais font aboutir cette ancienne revendication. Il faut attendre la décision du ministre de la Guerre, Eugène Etienne, pour que l'incorporation du contingent créole devienne effective. Dans une lettre adressée au ministre des Colonies le 6 juin 1913, il annonce que les contingents des quatre anciennes colonies seront incorporés à partir du premier octobre et qu'ils seront dirigés vers la métropole. Le processus d'intégration dans l'armée française est enclenché.

a) Registres matricules : Recherche d'une fiche (d'état- signalétique)

Pour rechercher le passé militaire de Cloud, Clarissain (Clayssen) NISUS soldat de la première guerre mondiale, j'ai été sur le site BILDARY Archives départementale de la Guadeloupe situé à Gourbeyre.

Dans les registres matricules, les états signalétiques sont classés dans l'ordre alphabétique des soldats. Mais pour accéder plus facilement ces registres sont classés par tranche de numéro d'état signalétique ex : Du n° 500 à 1000 puis de 1001 à 1200 .

Il est donc préférable de consulter le répertoire alphabétique afin de relever ce numéro matricule.

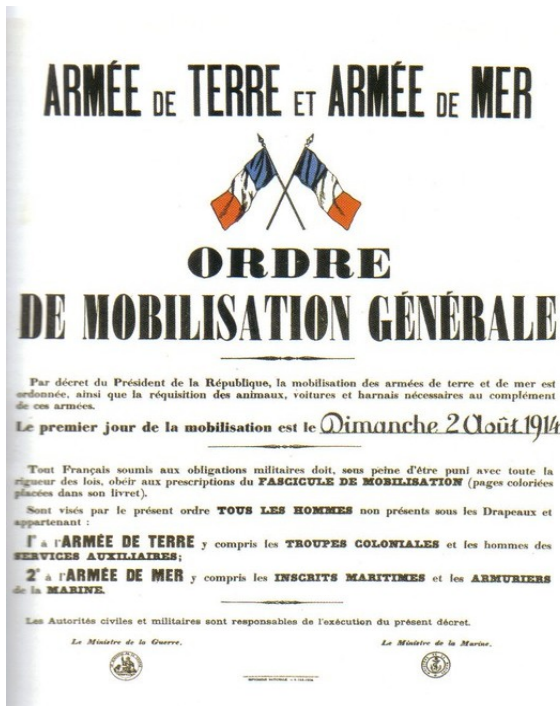
Mais pour trouver ces registres j'ai dû calculer l'année de ses 20 ans (Cloud, Clarissain NISUS est né le 6 septembre 1887 à Deshaies; il correspond à la classe = 1887 + 20 (ans) = 1907

Dans le registre 1907, j'ai pu relever son numéro matricule 922 qui m'a permis de retrouver sa fiche signalétique (en annexe.....)

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

NOM	PRENOM	N° MATRICULE	NOM	PRENOM	N° MATRICULE
			MARVAL	Clement	928
			MOCARDY	Laurant	929
			MOELE	Gabriel	930
			MOEL	Jean	931
			MOEL	Paul	932
			MOEL	Charles	933
			MOEL	Henri	934
			MOYER	Octave	935
			MOYER	Edouard	936
			M-ZOUZI	Saint-Philippe	937
			MOHESE		938
MALMIE	Jules	901			
MANGIS	Alexandre	902			
MAMORAY	Antoine	903			
MADIA	Valentin	904			
MADOT	Amable	905			
MADOT	Théodore	906			
MADRID	Romuald	907			
MELFISE	Jean	908			
MERE	Charles	909			
MELSON	Yves	910			
MEROME	Martin	911			
MESOT	Georges	912			
MENO	Gaspard	913	DEBART	Jean	939
MERBAL	Armand	914	OLIVIER	Jean	940
MESTY	Yves	915	OLIVIER	Jean	941
MIBERT	André	916	OLIVE	Jean	942
MIEMEM	Jean	917	BSSARD	Alain	943
MIVAS	Paul	918	BSEUX	Alain	944
MIMEL	Edouard	919	BUZARD	Jean	945
MARGRE	Jean	920	BTZ	Jean	946
MITHIER	Yves	921	DXIBEL	Wilfried	947
NISUS	Cloud Clayssen	922			
MAGAU	Jean	923			
MOVELL	Jean	924			

b) Cloud, Clarissain ou Clayssen NISUS— Guerre 1914-1918



Les appelés sont convoqués par le biais « d'affiches à apposer dans chaque commune » et d'ordres individuels indiquant le jour, l'heure et le lieu du conseil de révision. À l'exception de la Désirade, ces conseils de révision ont lieu dans chaque chef-lieu de canton.

C'est la classe 1912 qui est la première à être appelée. Bien qu'il fasse partie de la classe 1907, c'est le 7 juillet 1915 que [Cloud, Clayssen NISUS](#) a été appelé et déclaré :

B.S.A. (*Bon pour le Service Armé*) par la commission de révision de la Guadeloupe.

11 jours après la décision de la commission de réforme, il est incorporé à la compagnie de la Martinique.

Il part de la Guadeloupe le 18 juillet 1915.

Puis il est placé en sursis d'appel à compter du 19 juillet 1915, comme père de 4 enfants.

Réincorporé ensuite à la 4^{ème} compagnie le 21 janvier 1916. Mais le 1^{er} février 1916 il est manquant à l'appel.

Sa fiche mentionne une « Interruption de services du 11 février 1916 au 22 mars 1916 ». Le 24 mars 1916 il est embarqué à Basse-Terre à destination de la Martinique.

Le 20 mai 1916 il est embarqué pour la France et passe au 21^{ème} colonial et en changera à plusieurs reprises 21^{ème}, 24^{ème}..... 2 années plus tard, le 23 décembre 1918 il revient à la Guadeloupe où il sera placé en congé illimité à partir du 23 janvier 1919 et renvoyé dans ses foyers à Deshaies. Sa classe sera officiellement démobilisé le 9 juillet 1919.

J'ai pu relever énormément d'informations sur sa fiche signalétique:

- Son matricule : 922
- Sa date de naissance 06 Septembre 1887 lieu de naissance : Deshaies
- Sa fiche militaire me renseigne également sur ces parents :
- Sa mère : BOURDIN Prudence, -
- Son père NISUS François
- Cloud, Cayssen exerçait avant la guerre le métier de bûcheron

On y trouve également son signalement :

Cheveux crépus, yeux noirs, visage ovale, teint noir, et une marque particulière à l'oreille gauche.

5°) Marthe, Thimolé NISUS - Des Forces Française Libres à l'Indochine

1940-1943 : Le 30 avril, Constant Sorin est nommé gouverneur en Guadeloupe par George Mandel, dix jours avant l'offensive allemande dans les Ardennes, et la débâcle française. Les personnes qui parlent de la période 1940-1943 disent "an tan Sorin", d'après son nom. C'était une période assez particulière de l'histoire de la Guadeloupe, où se mêlent la dissidence, le travail, la créativité, la débrouillardise et l'autosuffisance, mais aussi le rationnement et la pénurie. « Pitit a manman, an tan sorin sété mizè », disait une grand-mère.

1941 : Le dernier moulin à vent de Marie-Galante, "la grande pierre", cesse de fonctionner. Le 29 octobre, tous les élus sont obligés de déclarer qu'ils n'appartiennent pas à des sociétés secrètes telle la franc-maçonnerie.

1943 : Le 15 juillet, le gouverneur Sorin est relevé de ses fonctions ainsi que l'Amiral Robert.

1946 : La départementalisation. La Guadeloupe, jusqu'ici colonie française, devient un Département d'Outre-Mer (DOM) par la loi du 19 mars.

En ce 18 juin, la France se souvient de l'appel lancé en 1940 à la résistance par le général de Gaulle sur la BBC en Angleterre où il s'était réfugié. La France était en guerre contre l'Allemagne, ce discours a trouvé un écho aux Antilles, ayant permis la mobilisation des résistants Guadeloupéens.

Cet appel Marthe, Thimolé NISUS âgé de 15 ans, l'a entendu. Né le 29 juillet 1925 à Deshaies où il vivait avec son père (*Cloud, Clarissain*) dans une fratrie de 10 enfants; orphelin de mère depuis le 13 juin 1938.

En juillet 1940, le haut-commissaire de la République aux Antilles l'amiral Georges Robert place les colonies de la Guadeloupe et de la Martinique sous l'autorité du maréchal Pétain. Comme en métropole, Vichy y impose les principes de sa « révolution nationale », qu'appliquent avec zèle les gouverneurs. Un régime autoritaire est rapidement mise en place, qui promet une société avant tout rurale et organisée de manière hiérarchique et corporatiste.

Un nombre croissant d'habitants, pourtant, s'opposent à cette politique et à ses conséquences, des pénuries alimentaires de plus en plus longues provoquées par le blocus britannique. Plusieurs manifestations ont notamment lieu à Basse-Terre, le plus souvent réprimées dans la violence par les forces de l'ordre et l'armée légaliste. (17)

a) Engagé dans la Force Française Libre

Marthe, Thimolé NISUS, il était méconnu dans la famille, voire porté disparu pour certain. C'est au moment de commencer mon arbre généalogique et suite à une formation en psycho-généalogie que je l'ai découvert. De passage en Guadeloupe j'ai profité de l'occasion pour m'informer auprès de ma famille maternelle, et là une simple phrase allait me conduire vers une histoire incroyable et ignoré du cercle familial. À la base je cherchais tout simplement à comprendre pourquoi il se produisait tant d'accidents et de problèmes liés à l'automobile dans la famille. Je n'étais pas au bout de mes surprises.

Le Ministère de la Défense m'adressa moyennant 12 euros (*les photocopies, de son dossier militaire*). Ce jour et le contenu de cette enveloppe ont été marquants. Après avoir lu quelques pages, l'émotion étant trop forte j'ai dû interrompre ma lecture avant de découvrir toute l'histoire de Marthe, Thimolé NISUS.

Revenons à l'appel du Général de Gaulle et le contexte économique de la Guadeloupe.

Marthe, Thimolé NISUS pour sortir de cette situation décide comme près de 2500 Antillais de gagner en Novembre 1942 l'île voisine la Dominique, pour s'engager dans les Forces françaises libres, ce qui leur vaut d'être considérés par l'amiral Robert comme des « Dissidents ».

Après une visite médicale devant des médecins américains, Marthe a été incorporé, c'est le 19 novembre 1942 qu'il s'embarque pour les U.S.A., comme engagé volontaire pour la durée de la guerre, plus trois mois aux Forces Françaises Libres. (18)



Photo : <http://les-sanglots-longs-des-violons.eklablog.com/bma5-histoire-du-bataillon-antillais-1940-1945-a58957405>



Photo : senat.fr

18. Dossier militaire de Marthe, Thimolé NISUS engagé entre 1942 et 1951. obtenu lors de mes premières recherches en mai 2015 du Service Historique de la Défense - Bureau des archives des victimes des conflits contemporains - Rue Neuve bourg14037 CAEN Cedex.

b) Arrivée au camp de Fort-Dix à Baltimore

Au camp de Fort Dix, août 1943



Source : US Signal Corp

Débarqué au Camp d'entraînement de Fort Dix à Baltimore le 9 janvier 1943. Marthe, Thimolé est affecté au bataillon de marche des Antilles n°1. Il poursuivra son instruction entre terre et mer : d'abord en Afrique du Nord, à Casablanca, puis Alger, Marseille, et la Tunisie.

Son contrat arrivé à terme en 1945, il se réengage pour 3 ans; C'est dans à Brignoux dans la caserne de la Garde en Isère qu'il vie avec sa compagne.

Le 5 février 1947 Cloud, Clarissain NISUS, son père décède, mais Marthe, Thimolé éloigné de la famille depuis plusieurs années se mariera en avril sans avoir eu connaissance de cet évènement familial.

L'absence de communication de Marthe, Thimolé était certainement justifié, car dès l'été 1941, les autorités s'étaient inquiétées de ces évasions (*vers les Forces Françaises Libres*) et avaient tenté de stopper l'hémorragie humaine qui anémiait les îles. Alors, dans la circulaire destinée aux maires de La Guadeloupe, le gouverneur Constant Sorin brandissait cette menace : « *Il est bon que la population sois renseignée et sache, d'ores et déjà, que ceux qui sont partis ne reviendront plus en Guadeloupe. La cause est entendue pour eux. Ils ont émigré définitivement. Ils comprendront vite.... Car la patrie comprend le village natal, le cimetière où dorment ceux qui l'on a chéris de leur vivant, les parents, les amis*

Le 4 mars 1949, il se présente devant l'Intendance Militaire de Grenoble, sa décision prise 1 mois plus tôt est remis en question. Besoins financiers ? Manque d'activité militaire? Il se réengage à deux reprises, la seconde fois pour 4 années. Il incorpore le 31e bataillon de marche du Génie et embarque le 15 juillet 1949 à bord du SS Beauvais pour l'Indochine. Arrivé à Saïgon le 13 août, passe ensuite à Haiphong où il est nommé à la distinction de 1er Sapeur. ». (19)

19. Dossier militaire de Marthe, Thimolé NISUS engagé entre 1942 et 1951.

c) **Marthe, Thimolé, son Sergent-chef et le Dodge**

Après 22 mois en Indochine il est victime d'un accident de la route. En effet selon le rapport du Commandant, le 22 juin 1951 au matin, Marthe, Thimolé accompagné de son Sergent-chef chargé de la réparation des portières-bacs de la zone a reçu l'ordre de se rendre au bac de DONG-TRIEU pour procéder à l'échange d'un câble de manœuvre des rampes sur la portière dudit bac.

Après avoir préparé l'outillage et le matériel nécessaire à la réparation et l'avoir fait charger sur le Dodge 4X4, ils partaient de Haiduong vers 10 heures et se dirigeaient sur DONG-TRIEU. Vers 10 heures 30, ils se trouvaient encore sur la RC 5 à 300 m environ du Poste de LAI-KHE gare, lorsque pour une raison qui n'a pu être exactement déterminée, le Dodge qui roulait sur sa droite, traversa la route, alla se jeter dans une mare qui se trouvait sur la gauche et s'y renversa. Au cours de son embardée le Dodge accrocha et blessa gravement deux femmes vietnamiennes qui se trouvaient sur la route à cet endroit.

Le seul témoin de l'accident, mises à part ces femmes, fut la sentinelle de veille au mirador du poste de Lai-Khé gare. Celle-ci alerta aussitôt un sous-officier du poste qui s'étant rendu sur les lieux, ne vit que les pneus du Dodge dépassant de l'eau; les occupants n'avaient pas reparu à la surface. Ne pouvant rien faire, tout seul, le sous officier alerta le poste et avec l'aide d'un groupe de tirailleurs, réussit à dégager au bout d'un quart d'heure, le sapeur NISUS qui était resté coincé sous le siège. Un quart d'heure plus tard le sergent-chef était à son tour dégagé de la caisse du Dodge où le choc l'avait projeté. La respiration artificielle pratiquée immédiatement sur chacun d'eux, ne donna aucun résultat. A leur arrivée à l'infirmerie du Secteur où ils furent de suite transportés, l'un par une Jeep de passage, l'autre par ambulance, le médecin Chef ne put que constater le décès.

Les causes de l'accident ne sont pas dues à une avarie mécanique : l'examen de la direction et des freins du véhicule après sa récupération le confirme. D'autre part, le véhicule ne roulait certainement pas à une allure exagérée puisque le levier de vitesses se trouvait enclenché en 3ème lorsque le véhicule fut sorti de l'eau. Il paraît plus vraisemblable que le Sergent-Chef donna un coup de frein brusque pour éviter l'une ou l'autre des femmes vietnamiennes et que c'est cette manœuvre qui eut pour résultat de provoquer l'embardée sur la route mouillée par une pluie récente et particulièrement en cet endroit.

Quoi qu'il en soit le Sergent-Chef et le Sapeur NISUS sont morts dans l'accomplissement de leur mission qui était de dépanner dans les meilleurs délais le bac de DONG-TRIEU.

Le commandant leur décerne le titre qu'il pense mérité de « **MORT POUR LA FRANCE** ».

d) Croquis - Etat des Lieux de l'accident

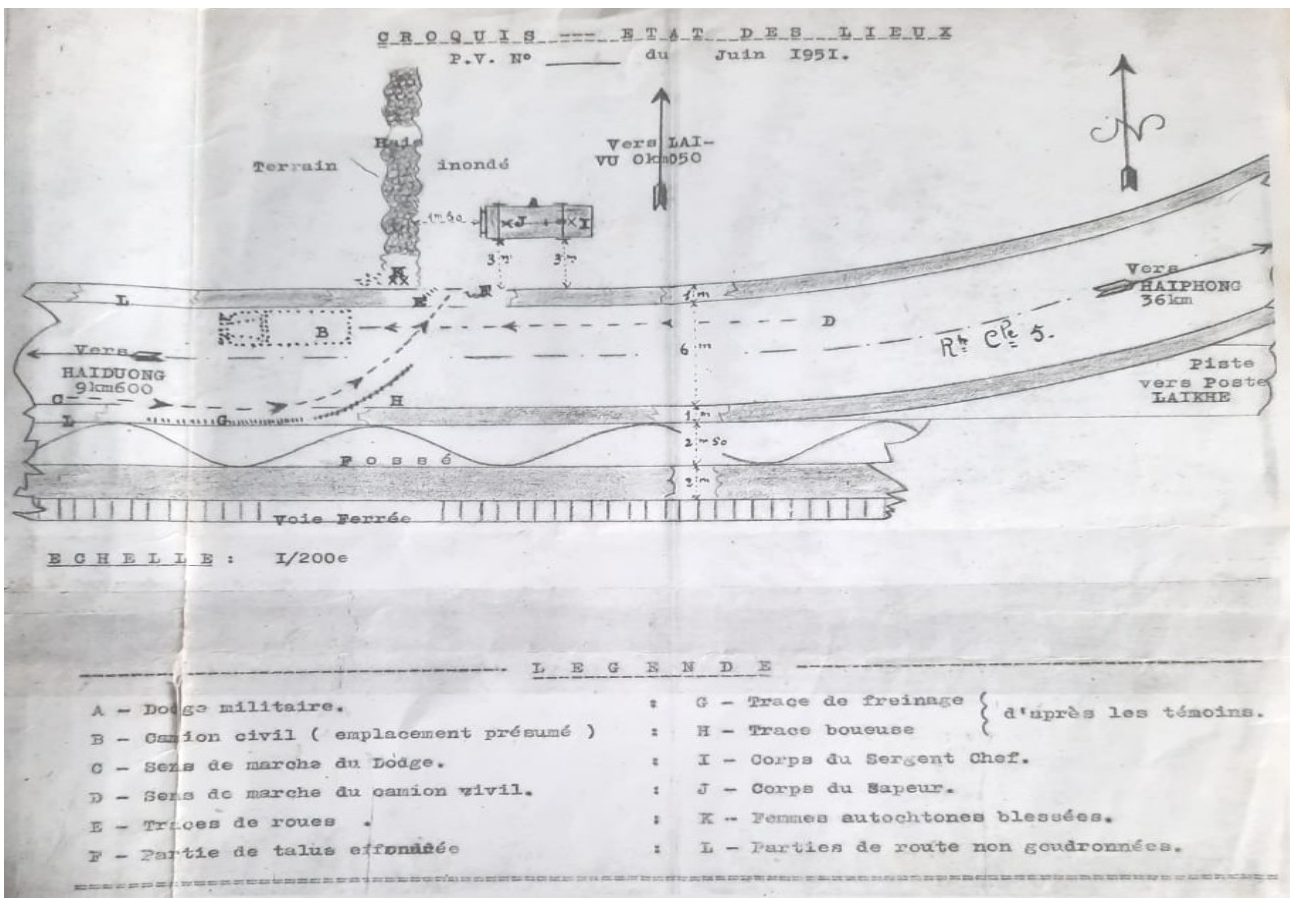


Image : du lieu de l'accident - copie du dossier militaire de Marthe, Thimolé NISUS

I - ANTHROPONYMIE - ANGOT—ANGO

OLAUDAH - EQUIANO

Son nom est en réalité Ekweano, qui veut dire

« S'ils sont d'accord, je resterai »

La véritable histoire par lui-même d'Oludah Equiano,
Londres, 1789 et 1814, rééd. Paris, Editions Caribéennes, 1983

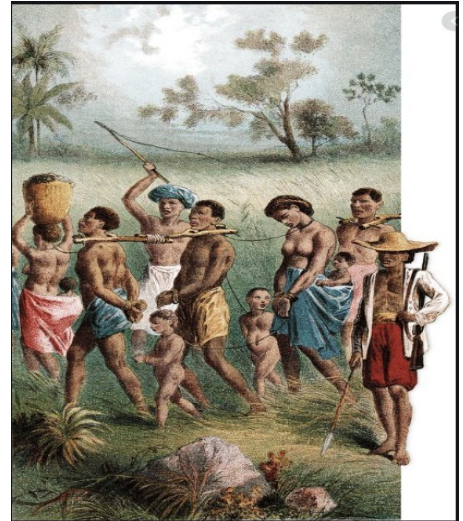
« Nous donnions à nos enfants des noms tirés de quelque événement, de quelque circonstance, ou trouvés d'une façon prémonitoire au moment de leur naissance.

On m'appela Oludah, ce qui veut dire, dans notre langue, tribulation ou bonne fortune, et celui qui a une voix forte et parle bien...

Un jour, tandis qu'à l'accoutumée tout le monde était allé vaquer à ses occupations et que je restai seul avec ma chère sœur pour garder la maison, deux hommes et une femme escaladèrent notre clôture et nous eurent bientôt pris tous les deux, et sans nous laisser le temps d'appeler ou de nous défendre, il nous bâillonnèrent et nous emportèrent en hâte dans le bois le plus proche... après bien des jours de voyage, durant lesquels je changeai souvent de maîtres, je tombai aux mains d'un chef coutumier ... j'en arrivai à penser que j'étais en passe d'être adopté par cette famille et je commençais à me faire à ma situation, ..quand cette illusion s'effaça tout d'un coup...

Le premier objet qui s'offrit à ma vue quand j'atteignis la côte, ce fut la mer, ainsi qu'un bateau au mouillage qui attendait sa cargaison, aussitôt, quelques hommes d'équipage me tournèrent me retournèrent en tout sens pour voir si j'étais solide, et j'acquis alors la certitude que j'avais pénétré dans un monde de démons et qu'ils allaient me tuer, quoique n'ayant aucune habitude de l'eau et en ayant eu peur la première fois que je l'avais vue, j'aurais sauté par-dessus bord si seulement j'avais pu enjamber les filets.

Pendant quelques semaines, je fus employé à désherber et à désenpierrer une plantation, là on m'appelait Jacob, mais à bord du *senau* (1) Africain on m'appelait Michel, un jour, le capitaine d'un bateau de commerce appelé *Industrious Bee* m'acheta, il avait l'intention de m'offrir à des amis à lui en Angleterre. Le temps que j'étais à bord, mon maître et capitaine me donna le nom de *Gustave Vasa*(2). Je commençai à ce moment-là à le comprendre un peu, et je refusai qu'on m'appelle Jacob; mais il dit qu'il n'en serait rien, et il continua à m'appeler Gustave; et quand je refusais de répondre à mon nouveau nom, ce que je commençais par faire, on me gratifiait de maintes gifles; si bien qu'à la fin je cédai et fus obligé de porter ce nom, qui a toujours été le mien depuis (21). »



<https://www.google.com/search?q=negre+captur%C3%A9+en+afrique+pour+esclavage>

« Dans ce texte, extrait des mémoires d'un des rares esclaves ayant pu apprendre à lire et écrire au XVIIIème siècle et raconter son histoire, se trouvent l'ensemble des éléments qui permettent de comprendre la problématique de la survivance des noms africains parmi les esclaves, et jusqu'aux affranchis de 1848 : le choc de la traite et le déracinement, le changement de maîtres, y compris en Afrique, facteur possible de changement de noms, la barrière linguistique entre maîtres et esclaves et la conscience de la valeur de son nom d'origine, même s'il y a adoption d'un prénom ou d'un nom européen ».

21. Guillaume Durand - Les Noms de familles d'origine africaine de la population Martiniquaise d'ascendance servile et autres survivances africaines en Martinique— L'Harmattan.

1. *Senau*—Sorte de voilier marchand, armé ici en navire négrier

2. *Vasa* -Célèbre roi de Suède (1496-1560), auteur d'une alliance avec François 1er.3.

La Guadeloupe étant une vieille colonie française où les premiers habitants étaient d'abord les amérindiens, puis à la fois des Européens et Africains mise en esclavage, il m'a paru important de faire également une recherche sur l'origine du nom ANGOT qui apparaît dans le recensement de 1664 écrit de manières différentes (*avec ou sans T*) et semble correspondre à des personnes d'origines différentes.

Pourquoi ?

1°) - les esclaves avaient d'abord des prénoms imposés par leurs maîtres qui devenaient au moment de leurs affranchissements leurs patronymes.

2°) - ils pouvaient également recevoir comme SAINT-MARC le nom ou l'anagramme du nom de leurs maîtres.

3°) - très peu de personnes ont pu garder leurs noms de famille, mis à part ceux qui étaient arrivés d'Afrique, ou de l'Inde sous contrat de travail à partir de 1854.

Ces recherches faites à partir du recensement de 1664, et d'autres sources, j'ai choisi de les faire apparaître à la fin de l'histoire familiale.

LES « ANGOT » DE LA GUADELOUPE

2°) ANGOT d'origine européenne

La descendance « Directe » de Jehan ANGO ! en Guadeloupe ! non d'après Jean-Christophe Germain. Il l'explique dans « *Généalogie de la Caraïbe dans son numéro 175 de novembre 2004* ».

D'après des sources non suspectes le célèbre armateur de Dieppe et ami de François 1^{er}, Jehan ANGO, n'avait que des filles, et point de fils. Je laisse de côté Jehan ANGO qui est ici hors sujet.

D'après le recensement de la Guadeloupe de 1664, j'ai pu vérifier qu'un certain Jacques ANGOT habitait, effectivement, au « *Grand-Cul-de-Sac* », cette vaste région située au nord-ouest de l'île et qui englobe aujourd'hui la commune de Saint-Rose. Ce Jacques ANGOT était alors âgé de 48 ans et il avait femme et enfants : **4 garçons** et une fille;

mais au recensement de 1671 on compte **5 garçons** et une fille.

Que savons-nous de cette famille ?

Dans l'ordre chronique des naissances,

voici quels étaient les enfants de **Jacques ANGOT** :

- Pamphile ANGOT, né vers 1656;
- Jacques ANGOT, né vers 1658;
- François ANGOT, né vers 1662
- Jeanne ANGOT (*pas d'âge mentionné en 1664*)
- Jean ANGOT, né vers 1663 (*les prénoms des enfants apparaissent habituellement dans l'ordre des naissances, le chiffre 10 mentionné sur la copie du recensement ci-après correspond plus vraisemblablement, selon l'auteur à l'âge exprimé en mois, plutôt qu'en années*).
- **Pierre** « le grand-nègre » âgé de 35 ans né vers l'an 1629
- et 21 esclaves dont la lettre « N » à côté de leurs prénoms indiquait la race « *N= Nègre* ». (22)



Image : journals.openedition.org/pm/294?lang=en

3°) ANGOT— Tableau du Recensement de 1664

« Quartier Grand-Cul-de-Sac »

2 Recto ROLLES DES NOMS DES HABITANS A COMMENCER DEPUIS LE QUARTIER DU GRAND CUL DE SAC JUSQUES A LA RIVIERE A COLLAS

CAZE			
1	* CAZE DE MONSIEUR MOREL		
1*	JEAN VIARD	AGé DE	22*
1*	LA ROZE	AGé DE	27*
1*	CAFOU (1) NEGRE	AGé DE	23*
1*	JACQUES N.		24*
1*	AUGUSTIN N.		26*
1*	JEANNE NEGRESSE	AGéé DE	28*
1*	ACALA N.		30*

2	1* ROBERT DARSON	AGé DE	25*
---	------------------	--------	-----

3	1* GUILLAUME ET SA FEMME	AGEES DE	30*
	1* GUILLAUME DU BOSCOQ		40*

4	* MATHIEU LENOIR		*
1*	MATHIAS ARTIF (2)	AGE DE	28*
1*	ANTHOINE LAUNAY		20*

5	1* MARGUERIN QUEDOCQ ET SA FEMME	AGEES DE	24*
	1* LOUIS DELAMARE SON.MATHELOT	AGé DE	28*

6	1* JACQUES ANGOT	AGé DE	48*
	* SA FEMME		*40 A
	* PANFILLE ANGOT		* 8
	* JACQUES ANGOT FILS		* 6
	* FRANCOIS ANGO FILS		* 2
	* JEANNE ANGO FILLE		*
	* JEAN ANGO FILS		*10
	1* ROBERT BOUVIER (3)		17*
	1* PIERRE GRAND NEGRE		35*

17 PLUS EN LAUTRE MARGE CY APRES 17* 5

(1) LU AUSSI CASOU.
(2) LU AUSSI ARTIS.
(3) LU AUSSI BONNIER.

2 Verso LE QUARTIER DU GRAND CUL DE SAC JUSQUES A LA RIVIERE A COLLAS

PAYEANT 17 1664			
1*	MARIE NEGRESSE	AGéé DE	* A
1*	ALEXANDRE NEGRE		*
1*	JEAN GRAND NEGRE		*
1*	ISABELLE NEGRESSE		*
1*	GRATIAN N.		*
1*	THOINETTE NEGRESSE		*
1*	LOUIS N.		*
1*	LOUISE NEGRESSE		*
1*	PIERRE N.		*
1*	JEAN N.		*
1*	MATHEAU N.		*
1*	MASINGA N.		*
4*	PIERRE N.		*10
4*	NANNON NEGRESSE		* 6 A
4*	MARGUERITTE N.		* 2
4*	HELENNE N.		* 9
4*	JEANNOT N.		* 3
4*	JEANNE N.		* 3
4*	FRANÇOIS N.		* 2
4*	CHARLOTTE N.		* 2
4*	LOUISE N.		* 4 M

7	1* ROBERT LEBé	AGé DE	40*
	* SA FEMME		*30
	* MARYE BUGLé SA FILLE		*
	* MARYE LEBé SA FILLE		* 5
	1* UN ANGAGé	AGé DE	16*

8	1* JEAN GILLES	AGé DE	45*
	* CLASSE GILLES SON FILS		*10
	1* JACQUES LABAU SON OBLIGé		20*
	1* JEAN GRAND NEGRE		15*
	* MARYE NEGRESSE		*10

34

Les 21 esclaves d' ANGOT Jacques

ANGOT Jacques origine européenne et ses enfants. Pierre (le grand-nègre) portait-il ne nom ANGOT ?

Abréviations utilisées dans le document :

Les abréviations qui se trouvent en exposant ont été traduites en lettres minuscules : SERT pour l'abréviation de serviteur. Par contre un mot dont la fin comprend une abréviation est rétabli dans son orthographe complète, par exemple HABITANT pour HABITAT.

- | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|
| AUT.ou AUT : AUTRE | * FE. : FEMME | * PAIAT : PAYANT |
| AUTREnt : AUTREMENT | * FLAMAt: FLAMAND | * Per : PREMIER |
| COMDer : COMMANDEUR | * LE. ou LEU : LEUR | * SER. ou SERT: SERVIDEUR |
| COMMEDr: COMMANDEUR | * ME. : MAITRE | * SR. : SIEUR |
| D. : DIT | * MONSr: MONSIEUR | * ST.ou St: SAINT |
| DEMt: DEMEURANT | * MRE : MAITRE | * VE. : VEUVE |
| DUD. : DU DIT | * N. : NEGRE ou NEGRESSE | * XPHLE: CHRISTOPHE |

(23)

4°) D'où venait Jacques ANGOT ?

Cet habitant du « *Grand-Cul-de-Sac* » n'était nullement un ancien capitaine de navire reconverti dans l'armement en course, un de ces riches « marchands bourgeois » qui avaient pignon sur rue, à Rouen ou à Dieppe. C'était un simple villageois qui venait d'une petite localité du pays de Caux nommée Buglise, - à Cauville-sur-Mer, Seine-Maritimes, en Normandie à quelques kilomètres au nord du Havre. Les ANGOT étaient probablement une de ces familles pauvres qui n'avaient pour tout patrimoine qu'une simple mesure et, dans le meilleur des cas, deux ou trois acres de terre cultivable, en minuscule parcelles éparpillées dans la campagne. Comme la plupart des paysans cauchois, les ANGOT devaient donc vivre assez misérablement.

Je rappelle que pendant longtemps, dans le pays de Caux, les pères de famille n'avaient eu d'autre choix, pour éviter l'appauvrissement de la lignée, que de transmettre la totalité de leur bien à l'aîné de leurs fils. Il s'agissait là de l'application stricte, en Normandie, du fameux droit d'aînesse.

Une fois adulte, l'aîné favorisé s'associait généralement avec le père, et tous deux travaillaient ensemble à la ferme. Dans ces conditions, on peut comprendre que les puînés n'aient d'autre choix que de quitter rapidement le foyer familial. C'était la dure loi des campagnes. Donc bien souvent les cadets de famille préféraient tenter l'aventure sur les mers, aux Antilles notamment plutôt que de végéter sur la terre des ancêtres.

C'est ainsi, apparemment, que lorsque Jacques ANGOT eût atteint l'âge de 20 ans, en cet an de grâce 1636, il dut quitter le domicile paternel. On le retrouve en effet sur la liste des engagés qui, en ce début de mai 1636, furent embarqués au Havre, sur le navire du capitaine LACAILLE.

Tout ce petit monde fut alors entassé sur une minuscule barque de 40 tonneaux, « l'Espérance », qui était commandé par ledit LACAILLE associé avec un autre Havrais Marin GOUDES, avec qui il possédait également une habitation à Saint-Christophe. Puis à cause de diverses difficultés rencontrées sur cette îles et pour couper court aux éventuelles poursuites judiciaires, le gouverneur Philippe de LONVILLIER de POINCY proposa alors à plus d'une centaine d'entre eux de partir pour la Guadeloupe.

Arrivé en Guadeloupe, la grande difficulté pour les planteurs était au XVIIIème siècle, de se procurer la main d'œuvre pour travailler aux champs.



Photo : https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_la_Martinique

Tout seul, il était impossible de s'en tirer, et il fallait nécessairement faire appel à quelques paires de bras. C'est pour cela, très certainement, qu'à l'automne de l'année 1656, Jacques ANGOT était repassé en France. C'est lui, l'ancien engagé de 1636, qui faisait maintenant recruteur d'engagés pour les Antilles. La roue de la fortune avait donc bien tourné pour le Normand, ce qui explique la présence de ces 21 esclaves sur son habitation. C'est aussi à cette période qu'il c'est certainement marié à Marie LESERGENT. Il reviendra en Guadeloupe en 1657. (24)

24. Dictionnaire nobilaire de Normandie volume 1 - page 76 . Site Généanet

5°) Jacques ANGOT « Terrier et partage de la terre en Guadeloupe en 1671 »

C'est sur le site Gh-Caraïbes que j'ai pu relever dans l'article de Christian Schnakenbourg, les propriétaires des terres en Guadeloupe dont : Jacques ANGOT. Des terres qu'il avait acquies certainement dès son arrivé sur l'île. Un terrier où j'ai pu extraire 2 parcelles lui appartenant.

Le Grand-Cul-de-Sac (*dont faisait parti la commune de Pointe-Noire*) se définissait lors du « *terrier de 1671* » comme un second type régional : celui des zones de colonisation récente, à peuplement clairsemé et de grande propriété. Cette région n'a été occupée que très peu d'années avant l'établissement du « *terrier* ». En 1656 elle était encore complètement déserte. Il est probable que les premier colons dont Jacques ANGOT n'ont dû s'y établir qu'après le « *traité de paix* » de 1660 avec les Caraïbes. En 1671 ils sont encore très nombreux : 259 habitants seulement (*3,4% du total guadeloupéens*).

Il ont eu le courage de s'éloigner « *du commerce, de la rade et du fort* » et en on été récompensés par d'immenses concessions, puisque leur superficie moyenne y est près de quatre fois plus grande que la moyenne guadeloupéenne générale (*186 « carré » contre 50*). La contrepartie de ce gigantisme est évidemment une sous-exploitation des terres et un gaspillage foncier considérable : 592 « *carrés* » seulement sont cultivés. Autant dire rien. Espace pratiquement vierge et très peu maîtrisé par l'homme, il sera le premier abandonné lors de la grande crise de la fin du XVIIe siècle et ne sera définitivement réoccupé et mis en culture qu'à partir de la décennie 1720. (25)

QUARTIER : Messieurs de la Compagnie
Montagne ou Bourg : Quartier du Grand Cul De Sacq
COMPAGNIE : du Sieur De La Pompe
PROPRIETAIRE DES TERRES : Jacques Ango
QUANTITE DES TERRES EN LARGEUR A RAISON DE 3.5 PIEDS LE PAS : 700 pas de large
QUANTITE DES TERRES EN HAUTEUR A RAISON DE 3.5 PIEDS LE PAS : 2000 de haut
TENANTS DES DITES PLACES DES 2 COTES VOISIN 1 : la petite rivière sallée
TENANTS DES DITES PLACES DES 2 COTES VOISIN 2 : les héritiers Guillaume Garet
ABOUTISSANTS DES PLACES PAR LES 2 BOUTS VOISIN 3 : la mer
ABOUTISSANTS DES PLACES PAR LES 2 BOUTS VOISIN 4 : Louis De La Marre
QUELS BATIMENTS SONT SUR LES DITES TERRES SI C'EST MOULIN* INDIGOTERIES OU AUTRES : 1 case à demeure* 1 cuisine* 1 moulin* 1 sucrerie* 1 vinaigrerie
QUANTITE DES TERRES EMPLOYEES EN CANNES : 600 pas haut sur 150 large en cannes
VIVRES : 300 de large sur 100 de haut et 100 en carré de patates
SAVANNES : 300 pas en carré en savanne
RESTANT DE LA PLACE A DEFRICHER : 1200 pas en bois

QUARTIER : Messieurs de la Compagnie
Montagne ou Bourg : Quartier du Grand Cul De Sacq
COMPAGNIE : du Sieur De La Pompe
PROPRIETAIRE DES TERRES : le dit Ango
QUANTITE DES TERRES EN LARGEUR A RAISON DE 3.5 PIEDS LE PAS : 500 pas de large
QUANTITE DES TERRES EN HAUTEUR A RAISON DE 3.5 PIEDS LE PAS : 1000 de haut
TENANTS DES DITES PLACES DES 2 COTES VOISIN 1 : déffunt Guillaume Garet
TENANTS DES DITES PLACES DES 2 COTES VOISIN 2 : Robert Le Bé
ABOUTISSANTS DES PLACES PAR LES 2 BOUTS VOISIN 3 : le dit Ango
ABOUTISSANTS DES PLACES PAR LES 2 BOUTS VOISIN 4 : le Sr Viard
RESTANT DE LA PLACE A DEFRICHER : le tout en bois debout
A QUOI LES DITES TERRES CONCEDEES SONT PROPRES : propres à toutes choses

25. Article de Christian Schnakenbourg, "Le "terrier" de 1671 et le partage de la terre en Guadeloupe au XVIIe siècle :

<http://www.ghcaraibe.org/docu/docu.html>

Le « Terrier » de 1671 et le partage de la terre en Guadeloupe au XVIIe siècle par Christian Shnakenbourg

https://www.persee.fr/doc/outr_0300-9513_1980_num_67_246_2235

6°) ANGOT— Origine Africaine - Ces noirs coupés de leurs racines

Qui sont ces Noirs, coupés de leurs racines africaines quelquefois déjà depuis la génération précédente car beaucoup sont nés en terre d'esclavage ?

Ils font partie des premiers habitants : les africains déportés et mise en esclavage en Guadeloupe. Dès le XV^e siècle, les Portugais, longeant les côtes d'Afrique, ont découvert un moyen de financer leurs expéditions : ils échangent ou y capturent des prisonniers qu'ils vont revendre. Christophe Colomb par un chargement d'esclaves pour l'Amérique.

Les Espagnols, les Portugais, puis les Anglais, les Hollandais et les Français, découvrant l'Amérique et les Antilles, vont y commencer l'expédition sucrière. Il leur faut beaucoup de main-d'œuvre.... Les premiers esclaves arrivent aux Antilles en 1510. Le terrible **commerce triangulaire** s'installe : Europe, Afrique, Amérique... pendant près de quatre siècles, il va se poursuivre. Entre 10 et 15 millions d'Africains vont connaître la déportation sans retour.

En 1635, lors de l'expédition de MM. De L'Olive et Duplessis vers la Guadeloupe, des Français occupent déjà des terres depuis une vingtaine d'années aux Antilles, aux petites îles de Saint-Christophe, à Montserrat et à Antigue, avec des fortunes diverses. A Saint-Christophe, notamment, où ils cohabitent avec les Anglais, les uns et les autres ont amené des esclaves noirs. Il n'est pas étonnant que les Français aient fait venir des esclaves africains, dès leurs installation en Guadeloupe.

D'où viennent-ils précisément ?

Il est bien difficile de répondre à l'aide des actes d'état-civil de l'époque.

En effet, les mariages entre Noirs sont enregistrés sous des prénoms chrétiens, donc français, sans mention d'aucun nom africain. L'union libre, de beaucoup la plus fréquente, est tout aussi anonyme. Le baptême d'un enfant donne lieu également au choix du prénom français.

Quand aux Noirs libres ou « *affranchis* », ils gardent le plus souvent le nom—ou le prénom— qui leur a été donné par leur maître avant leur affranchissement. D'ailleurs, le plus souvent, les actes d'état-civil, baptêmes, mariages ou sépultures, sont enregistrés sans qu'il soit fait mention de la couleur de peau. Et cette absence de discrimination, fréquente dans les premières décennies de l'histoire qui nous occupe, ne permet pas de discerner, le plus souvent, la généalogie des esclaves parmi l'ensemble des habitants. (26)

26. « La vie en Guadeloupe au XVII^e siècle—Dictionnaire des familles Guadeloupéennes de 1635 à 1700

Jean et Denise GODET-LANGLOIS — Editions Exbrayat — page 24 à 26

7°) ANGO ou ANGOT d'origine Africaine ?

Les africains qui ont pu garder leur nom :

A la paroisse de **Pointe-noire** en Guadeloupe où les curés successifs, une quinzaine entre 1676 et 1700, notent régulièrement la race des paroissiens concernés par les actes enregistrés. De même le recensement de 1664, effectué pour la première fois plus de vingt-cinq ans après l'arrivée des premiers Français et aussi des premiers esclaves, précise la population de chaque race : caraïbe, noire et blanche répartie selon les différents lieux d'habitation.

De plus il indique pour un certain nombre d'esclaves noirs leur nom d'origine. Comme ce fut le cas pour la famille **ANGO ou ANGOT** relevé ici comme faisant parti des **26 Noirs chez Pierre Millet**. (**annexe**)

Je reprends mon enquête cette fois-ci se porte sur **ANGO** (sans T) faisant parti des 26 esclaves chez *Pierre Millet*, il est âgé de 40 ans au moment du recensement en 1664, donc né vers l'an 1624. Il est présenté comme « Nesgre » sur cette habitation du quartier « *La Montagne de Saint-Charles* » faisant parti de Basse-Terre, mes recherches dans cette commune ne donne rien non plus, les actes numérisés sont en effet disponibles qu'à partir de 1679.

La recherche des ancêtres de **Pierre ANGOT** s'avère de plus en plus compliqué. Il s'est marié à Pointe-Noire le 11 novembre 1688 à **Marguerite BIARD**. Même si son acte de mariage ne mentionne ni le nom de ses parents, ni son lieu de naissance, son acte de baptême de 1657, en revanche mentionne bien le prénom et le nom de son père « *Henry ANGOT* » et le lieu Pointe-Noire.

En regardant plus attentivement le tableau de recensement de 1664 (**à la page suivante**), le prénom d'Henry n'apparaît pas dans les recensements de 1664 et 1671; où est-ce lui ce **ANGO « Nesgre »** Pierre ANGOT né certainement quelques jours avant son baptême comme de coutume à l'époque il aurait eu en 1664 entre 7 et 8 ans; l'âge du petit « **Pierrot** » diminutif de **Pierre**.

C'est l'hypothèse qui me paraît la plus vraisemblable étant donné le degré de couleur mentionnée sur certains actes d'état-civil (*couleur de 3ème ou 4ème degré, carteron, mulâtre, , métive, métif ect...*)

Métissages :

Appellations antillaises concernant le degré de couleur pour les enfants issus d'un couple : (2)

Nègre	&	Câpresse	☞	Griffe
Nègre	&	Mulâtresse	☞	Câpre ou Câpresse
Mulâtre	&	Métive / Métisse	☞	Métis ou Mulâtre
Métis	&	Carteronne	☞	Métis ou Carteron
Blanc	&	Négresse	☞	Mulâtre
Blanc	&	Mulâtresse	☞	Mulâtre
Blanc	&	Métive / Métisse	☞	Carteron
Blanc	&	Carteronne	☞	Mamelouque / Mamelouc

(27)

Source :

27. https://www.atout-guadeloupe.com/Histoire-Guadeloupe_a21.html

Ouvrages sur le Carbet et Case Pilote du Père Bernard David Dictionnaire encyclopédique des Antilles 1 Guyane 7 vol., Desormeaux Gens de couleur libres au Fort Royal/ Fort-de-France, E. Hayot

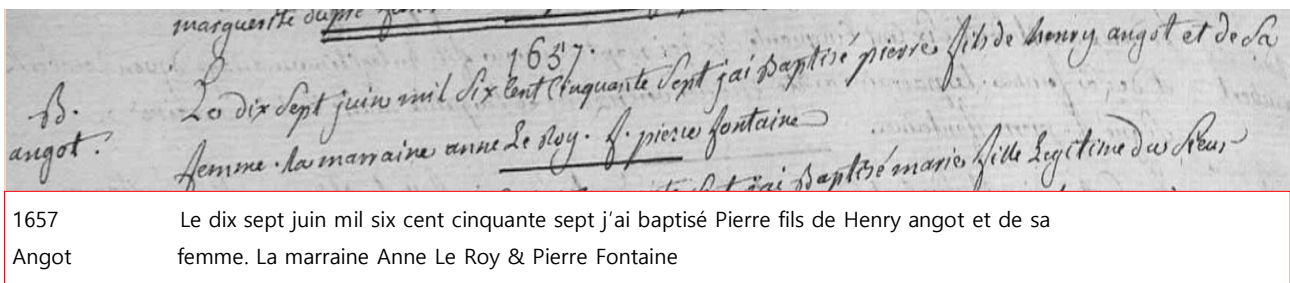
8°) ANGO - Tableau du Recensement de 1664

« La Montagne de Saint-Charles »

64 Recto 1 Recto (1)	PAYANT	AU NOM DE DIEU SOIT A LA GARDELoupPE LE PREMIER DE JUILLET 1664	64 Verso 1 Verso	LA MONTAGNE DE ST. CHARLES	PAYANT	1664
LA MONTAGNE DE ST. CHARLES			LA MONTAGNE DE ST. CHARLES			
CAZE						
* MONSIEUR PIERRE MILLET		AGé DE 24* A	* ROBERT			AGé DE * 6
* LUCE DE COSCANNE VEUVE SA MERE		AGé DE * 40	* PIERROT			AGé DE * 8
* GERTRUDE BARUICQ FEMME DU D. SR. MILLET		DE * 17	* NICOLLAS			AGé DE * 2
* PIERRE MILLET LEUR FILS		DE * 18 M	* MADELON			* 8
* PROSPER BONNARD		AGé DE 30*	* RENEE			AGé DE * 7
* JASQUES SAUVAGE		AGé DE 35*	* MARYE			AGé DE * 2
* GABRIELLE SA FEMME		DE 55*				
* ANGO NESGRE		AGé DE 40*				* 13
* MATAIZE		AGé DE 30*				
* BACHE		AGé DE 22*	CAZE (1)* LE SR. CHARLES GUIFFARD			AGé DE 50* A
* CASSIGA		AGé DE 35*	* URSULLE CHAILLOU SA FEMME			AGé DE * 32
* GRASIA		AGé DE 33*	* CHARLES GUIFFARD LEUR FILZ			AGé DE * 3
* BINZE		AGé DE 40*	* CHARLES PREAUX			AGé DE * 7
* OUYA		AGé DE 25*	* ROBERT PREAUX			AGé DE * 6
* JOSEPH		AGé DE 22*	* PHELIPPES GUIFFARD AGé DUN MOYS			* 1 M
* CLASSE NEGRESSE		AGé DE 28*	* JEANNE PREAUX			AGé DE * 11
* MARYE MADELEINE		AGé DE 35*	* MAROTTE PREAUX			AGé DE * 10
* ABY		AGé DE 34*	* MADELON MULASTRESSE			AGé DE 14*
* MARYE GRATIA		AGé DE 25*	* MADO NESGRE			AGé DE 40*
* SUZANNE		AGé DE 24*	* GALA NESGRE			AGé DE 35*
* ISABELLE		AGé DE 21*	* LOUIS			AGé DE 20*
* MARGOT		AGé DE 14*	* PETRE NESGRE			AGé DE 22*
* LOUIS PETIT NESGRE		AGé DE * 9	* PITRE			AGé DE 18*
* HONORE		AGé DE * 8	* ISABELLE NESGRESSE			AGé DE 40*
* JACOB		AGé DE * 7	* CATHERINE NESGRESSE			AGé DE 30*
* JASQUES		AGé DE * 5	* CAHOUE NESGRESSE			AGé DE 40*
			* DACOUA NESGRESSE			AGé DE 30*
19			* THIONBANNE NESGRESSE			AGé DE 36*
PLUS EN LAUTRE MARGE CY APRES			* MARIE NESGRESSE			AGé DE * 10
			* ISABELLE			AGé DE * 6
			* JEANNE			AGé DE DUN AN * 1
			* JANOT			AGé DE * 7
			* JACQUES NEGRILLON			AGé DE * 3
						12*12
			37			12*25

ANGO Henry ???

ANGO Pierre ???



1657 Le dix sept juin mil six cent cinquante sept j'ai baptisé Pierre fils de Henry angot et de sa
Angot femme. La marraine Anne Le Roy & Pierre Fontaine

Image: Acte de baptême et transcription - ANOM (Archives Nationales Outre-Mer) - Guadeloupe-Pointe-Noire 1657. P2

(28)

9°) Les ANGOT de la Martinique

La Guadeloupe et la Martinique étant très proche, les esclaves étaient transportés, déportés ou vendu d'une île à l'autre.

Origine Française et Africaine presque certaine, je me plonge maintenant dans le livre concernant la provenance africaine de ces esclaves, écrit par Kinvi Logossah et Guillaume Durand.

Ils ont pu établir, à l'aide des ouvrages de B.David et J.Mettas (1), ainsi qu'avec d'autres données historico-ethnologiques, notamment les ethnonymes désignant les esclaves sur les habitations et les « marrons », une liste des principales ethnies concernées, et établir une cartographie.

Celui d' ANGOT figure parmi eux :

ANGOT / Anago = ethnonyme (désigne les Yorouba) - Bénin, Nigéria

et fait référence également au nom NAGO issu de la même région.

<p>NAGO, NAGAU Variantes : NACOR NAGOR, NAUGOR NOUGOR</p>	<p>Ethnonyme : peuple situé à la fois sur le Bénin et le Nigéria actuels (région d'origine : Oyo et Ifé), appelé par les Haoussa « Yorouba » et Loucoumi » (« lakunmi » = chameau, allusion à leur situation de servitude qui les amenait à porter des charges ?), ce dernier terme s'est maintenu à Cuba</p>
--	--

A ce jour malgré tout mes recherches et en l'absence d'actes pour confirmer mes origines Africaines, seul le test ADN effectué par ma sœur en fin d'année 2019 confirme une origine **NIGERIE**.



(29)

29. mages tirées du livre de Livre de Kinvi Logossah et Guillaume Durand « Les nom de famille d'origine africaine de la population Martiniquaise d'ascendance servile ». Pages (47, 140 et 227).

10°) Les ANGOT de Normandie information à étudier

ANGOT (N.), d'Arques, anobli, taxé, pour ce, à 20 livres, sur le rôle de 1682; N. Angot, de Carentan, taxé à 6 livres; et autre N. Angot, de Carentan, taxé à 10 livres, pour la même cause.

D'azur, à 3 annelets d'argent (aliàs d'or); écartelé de Le Fèvre. Selon La Chesnaye des Bois, cette famille est issue de N. Angot, Ecuyer, Seigneur de Beaumont-les-Maisereys, Magny, La Haye, en 1540, et marié à Renée Biard de Saint-Georges, dont: René Angot, Ecuyer, Seigneur desdits lieux, marié à Barbe, fille de Nicolas Goupil, Ecuyer, Seigneur de la Bucaille, dont: Nicolas Angot, Ecuyer, Seigneur desdits lieux, en faveur duquel la terre de la Mothe-Lezeau, qu'il avait acquise de la maison de Montgommery, fut érigée en Marquisat, par lettres-patentes du mois de juillet 1693, registrées au Parlement et à la Chambre des Comptes de Rouen, le 3 août 1696. L'aîné a donné la généalogie de cette famille, à partir de 1540. Selon le Dict. des Anob., Henry Angot, Jean, son neveu, et Marie, sa femme, du diocèse de Rouen, furent anoblis en 1408.

(30)

CONCLUSION

Cette étude relate mon histoire personnelle: La découverte de mes ancêtres avec tout ce que cela peut comporter ou amener en terme de passion, d'émotions, de satisfactions, ou encore d'interrogations.

Dans les DOM-TOM, retracer l'histoire de nos ancêtres en général est fastidieux, et pour tout-un-chacun, même si aujourd'hui les tests ADN foisonnent et apportent quelques réponses aux questionnements quant à nos origines:

- La plupart des recherches des personnes mises en esclavage ne peuvent aller au-delà de 1794 ou 1848 dates de la première et deuxième abolition, leurs ancêtres ayant reçu à ces dates leurs patronymes. Pour certains, il s'agit d'un patronyme créé à partir de leurs prénoms, pour d'autres à partir du patronyme ou l'anagramme du nom du maître, voire autre.
- Il en est de même pour certains descendants directs de colons qui ignorent les déplacements des dits ancêtres dans les colonies.

Cette étude m'a permis de découvrir les deux pans de mon histoire ancestrales allant géographiquement des régions françaises de Normandie et de la Gironde, au Nigéria.

Cette formation et cette étude m'ont permis par ailleurs de découvrir les déclinaisons particulières de la généalogie comme la paléographie, l'anthroponymie ou l'héraldique que je ne connaissais pas. Cela a été pour moi l'occasion d'un enrichissement tant au niveau personnel que professionnel, confirmant de fait de mon intérêt pour le métier de généalogiste.

J'espère encore poursuivre sans relâche le travail entamé en généalogie grâce à l'expérience acquise et aux outils utilisés au cours de cette formation, d'autant plus que la demande ne cesse d'augmenter.

Le contexte particulier qui nous a imposé le télétravail me permet de constater l'évolution possible de la profession dans ce cadre; Par exemple la mise en ligne des données se banalise et le dialogue numérique se démocratise. Nul doute que ce métier continuera à évoluer parallèlement aux nouvelles techniques de communication, restant quoiqu'il en soit un métier d'avenir.

ANNEXES

GUIDE DE GENEALOGIE FAMILIALE EN GUADELOUPE

Les Archives départementales de la Guadeloupe.....	77
Tout d'abord un peu d' histoire—A l'origine connaître l'identité civile des personnes ...	78
Histoire de l'état-civil : en quelques dates	79
De la fiabilité des actes des baptêmes, mariages et décès	80
De la fiabilité de la reconstitution de l'état-civil : (le cas du Lamentin en 1790)	81
Quelles informations découvre t-on dans les registres d'état-civil ?	82
- Registre des naissances :	
- Registre des mariages :	
- Registre des décès :	
- Registre des publications de mariages	
- Les tables décennales	
Les mentions marginales	83
Les registres d'état-civil des esclaves	84
Les registres d'affranchissements des esclaves	85
Les registres d'état-civil des esclaves	86
Les registres des nouveaux libres et l'attribution des patronymes	87
Questions fréquemment posées aux archives départementales de la Guadeloupe	88
Quels sites Internet peut-on consulter ?	89
Collection : des greffes des tribunaux, des communes, des dépôts de papiers publics des colonies, des paroisses, microfilms de la collection du DPPC conservée aux ANOM	90-93
Bibliographie généalogie— Guadeloupe	94
Mémorial ACTE, l'esclavage en héritage	96
<hr/>	
Etat signalétique et des services de Marthe, Thimolé NISUS	97-98
Avis officiel de décès de Marthe, Thimolé NISUS	99
Acte de décès de Cloud, Clarissain / Clayssen NISUS	100
Guadeloupe recensement 1664 ANGOT et BIARD	101
Liste des Guadeloupéens de Pointe-Noire et Bouillante déportés par les Anglais	102
Références bibliographiques	103

GUIDE DE GENEALOGIE FAMILIALE EN GUADELOUPE

(conseil général de la Guadeloupe) AD

Chaque année, les Archives départementales de la Guadeloupe accueillent quelques centaines de généalogistes des débutants aux plus chevronnés. Elles répondent également, malgré la mise en ligne progressive de l'état civil sur l'ensemble du territoire français, à d'autres centaines de demandes de recherche par correspondance.

Près de 70 % du public accueilli dans la salle de lecture est composé de généalogistes. Ce guide s'adresse à eux et à ceux qui, n'ayant pas encore franchi le premier pas, s'aventureront peut-être un jour dans une recherche qui, sous les apparences de facilité, est semée d'embûches.

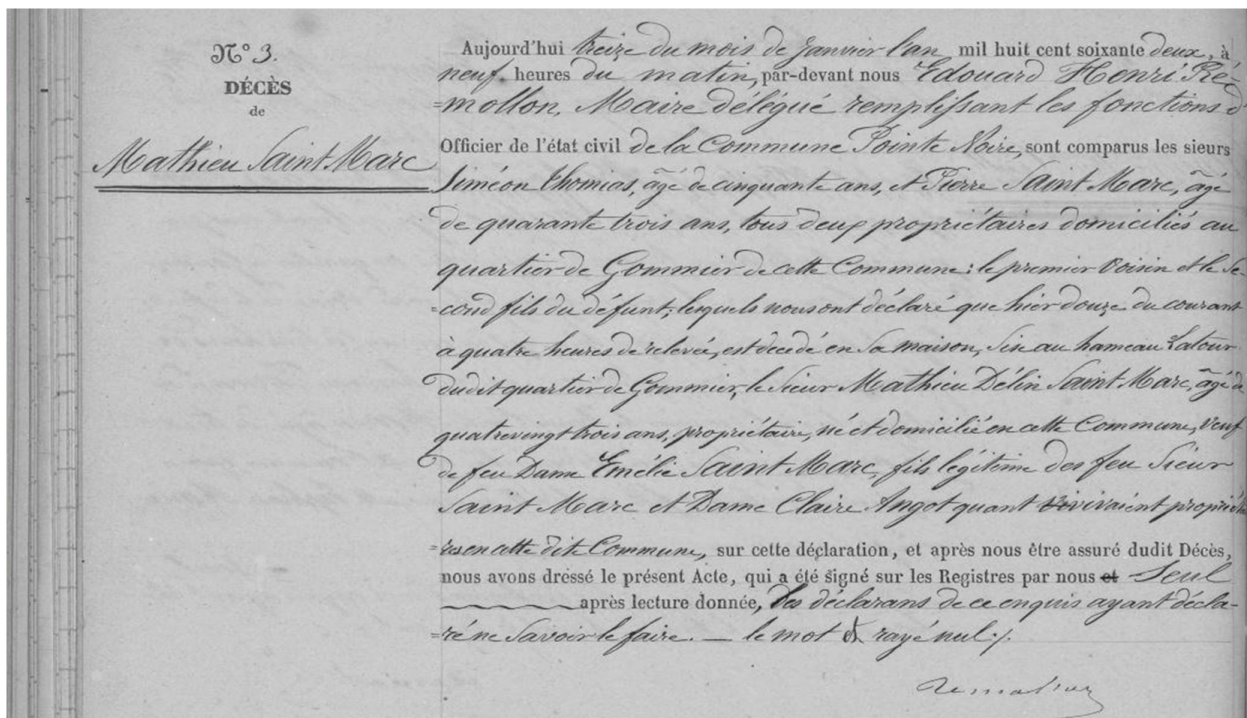


Photo : Extrait du site ANOM—acte de décès de Mathieu SAINT-MARC N°3 du 12 janvier 1862 déclaré le 13. Quartier Gommier—Pointe-Noire
Fils de SAINT-MARC et Claire ANGOT
Epoque : Dame SAINT-MARC Emélie
Fils : SAINT-MARC Pierre âgé de 43 ans en 1862.

Pour mener à bien une recherche de généalogie familiale et ne pas être déstabilisé par la première difficulté ou incompréhension rencontrée, il est nécessaire de connaître la source principale, c'est-à-dire les registres paroissiaux et les registres d'état civil : son histoire, les informations qu'elle nous livre. Connaître l'histoire guadeloupéenne facilite grandement la recherche. Dans tous les cas, le personnel des Archives départementales rompu à cet exercice depuis quelques décennies sera là pour vous conseiller et vous guider : leur longue expérience leur permet de vous emmener là où vous n'auriez peut-être jamais songé vous engager.

Source s : Guide de généalogie familiale en Guadeloupe—Conseil Général de la Guadeloupe—Direction des Archives Départementales

TOUT D'ABORD UN PEU D'HISTOIRE

A l'origine connaître l'identité civile des personnes

Comme en France métropolitaine, la tenue de l'état civil se met en place difficilement en Guadeloupe. La réglementation est commune : l'ordonnance de 1667 et la déclaration de 1736 sont applicables en Guadeloupe même si Moreau de Saint-Méry signale que cette dernière n'aurait été enregistrée que le 29 juillet 1765 par le Conseil souverain. Le respect des obligations dictées par ces deux premières ordonnances en témoigne. Après la déclaration royale de 1736, les registres de catholicité sont tenus régulièrement.

Les guerres, la négligence humaine, les cyclones ou encore les tremblements de terre ont mis en danger ou fait disparaître un grand nombre de registres. Dès la fin du XVIIe siècle, il est fait mention du mauvais état des registres paroissiaux ou de leur disparition : ceux de Vieux-Habitants antérieurs à 1691 ont disparu après l'arrivée des Anglais ; ceux de Sainte-Anne ont été détruits lors du siège de 1750.

La double tenue des registres d'état civil (*une minute et une grosse en 1667, puis deux minutes en 1736*) avait laissé espérer qu'une collection échapperait à la destruction. Mais, en 1778, c'est la vermine qui s'attaque à la collection du greffe de la juridiction de Basse-Terre : l'ensemble des registres est incinéré.

L'incertitude de pouvoir conserver l'intégralité de ces registres d'état civil essentiels pour prouver l'identité d'une personne dans les colonies, mène en partie à la création du dépôt des papiers publics des colonies (DPPC) en juin 1776 : une deuxième copie est réalisée et adressée à Versailles.

Ces registres sont conservés aux ANOM et pour les plus récents au ministère de l'Outre-mer. Cette troisième collection a pris fin en 2011 (décret n° 2011-2044 du 29 décembre 2011 portant suppression du dépôt des papiers publics des colonies).

Registre de sainte anne image



Registre des baptêmes des esclaves de Sainte-Anne, 1751-1757.

Ce registre regroupe essentiellement des actes de baptême, mais on y découvre également quelques actes de sépulture de Libres de couleur inhumés dans le cimetière paroissial et quelques mariages d'esclaves. L'origine des esclaves baptisés est très souvent mentionnée : ibo, congo...

C'est un des plus anciens registres connus pour Sainte-Anne dont la collection débute en 1731.

L'état de conservation de ce registre n'a pas permis sa numérisation : les pages très fragilisées tombent en morceaux à chaque manipulation manuelle.

Sa restauration indispensable pour une communication au public sera longue, minutieuse et coûteuse.

Sources :

Guide de généalogie familiale en Guadeloupe—Conseil Général de la Guadeloupe—Direction des Archives Départementales

Histoire de l'état-civil : quelques dates

1539. Ordonnance de Villers-Cotterêts Fondement de l'état civil et emploi de la langue française dans l'administration. Tenue obligatoire des registres des baptêmes.

1579. Ordonnance de Blois. Création des registres des baptêmes, mariages et sépultures.

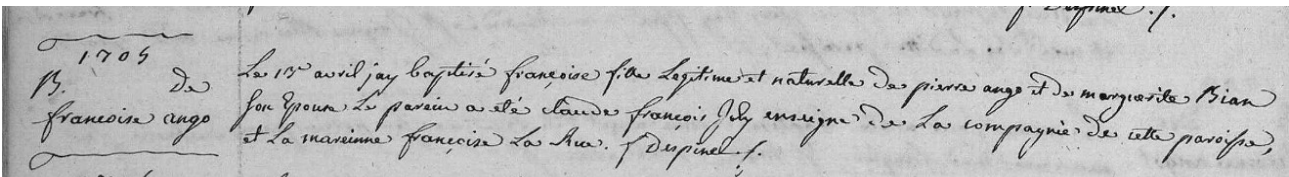
1667. Ordonnance de Saint-Germain en Laye, dit code Louis

Elle commence à transformer de fait les registres paroissiaux en registres d'état civil pour répondre aux besoins d'une justice pour laquelle la preuve écrite prend le pas sur le témoignage. Les registres doivent être tenus en deux exemplaires, la « minute » conservée par le curé, et la « grosse » par le greffe de la juridiction. La rédaction des actes est uniformisée : signature des actes de baptême par le parrain et la marraine (*et éventuellement par le père*), des actes de mariage par les conjoints et les témoins, les actes de sépulture par deux parents ou amis présents.

1736. Déclaration royale. C'est le premier texte exclusivement dédié à l'état civil. Elle rappelle et complète l'ordonnance de 1667 mais les deux registres sont désormais identiques : ce sont deux originaux.

1787. Édit de Versailles. L'Église doit désormais enregistrer l'état civil des sujets non catholiques (protestants, athées...) dans les registres de catholicité.

1792. Décret du 20 septembre 1792. Laïcisation de l'état civil. La tenue des registres est désormais confiée aux communes.



Application de l'ordonnance de 1667

Pointe-Noire : Acte de Baptême de Françoise Ango en 1705

Le 13 avril j'ay baptisé Françoise fille légitime et naturelle de Pierre Ango et Marguerite Biar ou Viar son épouse.

Le parrain a été Claude François Joly enseigne de la Compagnie de cette paroisse et la marraine Françoise La Rue. Despinel

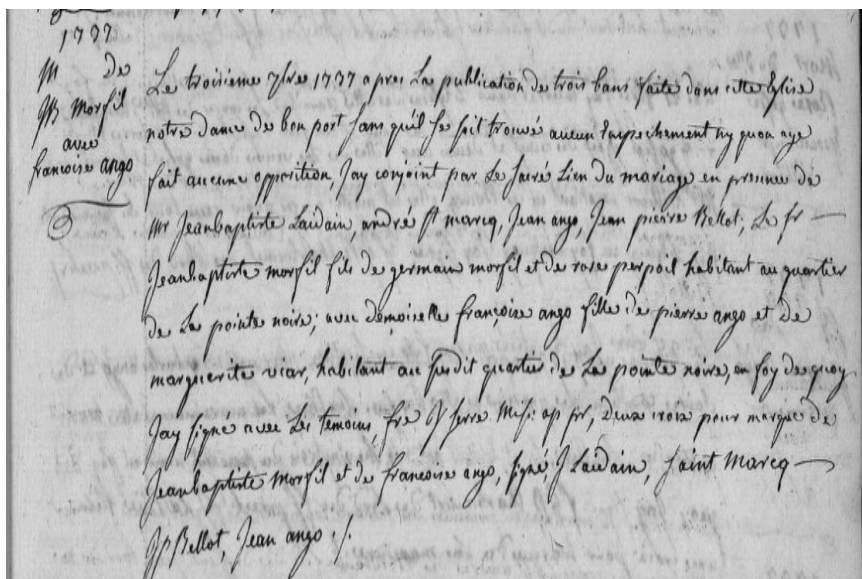
Application de la déclaration royale de 1736

Pointe-Noire :

**Acte de mariage de :
Jean-Baptiste Morfil et Françoise Ango**

Cet acte de mariage précise les noms, qualités et demeure des contractants et des quatre témoins.

Le troisième 1737 après la publication des trois bans faites dans cette église **Notre Dame du bon port** sans qu'il ne soit trouvé aucun empêchement n'y qu'on aye fait aucune opposition, j'ay conjoint par le sacré lien du mariage en présence de Mr Jean-Baptiste Lauvain, André Saint-Marçq, **Jean Ango**, Jean-Pierre Bellot, Jean-Baptiste Morfil fils de germain Morfil et de Rose Perpoil habitant du quartier de la Pointe-Noire, avec demoiselle **Françoise Ango** fille de **Pierre Ango** et de Marguerite Viar, habitant au dit quartier de la Pointe-Noire, en foy de quoy j'ay



Sources : Guide de généalogie familiale en Guadeloupe—Conseil Général de la Guadeloupe—
Direction des Archives Départementales

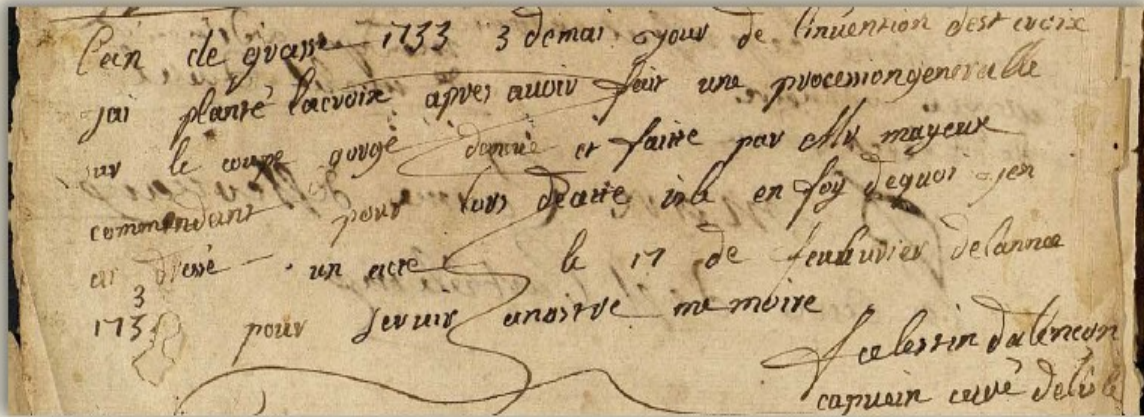
DE LA FIABILITE DES ACTES DES BAPTEMES, MARIAGES ET DECES

Sous l'Ancien Régime, la tenue des actes d'état civil relève de deux natures différentes : religieuse et civile. Le pouvoir royal en contrôle donc la rédaction de façon indirecte : les délais entre la publication des ordonnances et leur application peuvent être longs. Ainsi, dans les actes, l'âge des personnes est-il indiqué au lieu de la date de naissance ; le lieu de naissance, la profession ou la résidence sont peu mentionnés. L'orthographe de patronymes n'est pas stable.

On peut y raconter des événements de l'histoire locale. Ces registres ne concernent que les catholiques : ce n'est qu'en 1787 qu'un édit permet au non-catholique de faire constater son état civil soit par le juge soit par le curé. En Guadeloupe, les esclaves sont enregistrés dans des registres spécifiques sauf pendant la période de la première abolition.

En 1777, une ordonnance de l'intendant Peynier constate que les actes transcrits dans les registres paroissiaux ne sont pas toujours exacts : les curés sont invités à se rendre au greffe de leur juridiction. Les actes y sont complétés ou corrigés (*signatures ou mentions absentes*) sur la seule bonne foi du curé sans qu'une enquête ne soit menée. Quelle fiabilité peut-on accorder à ces informations ?

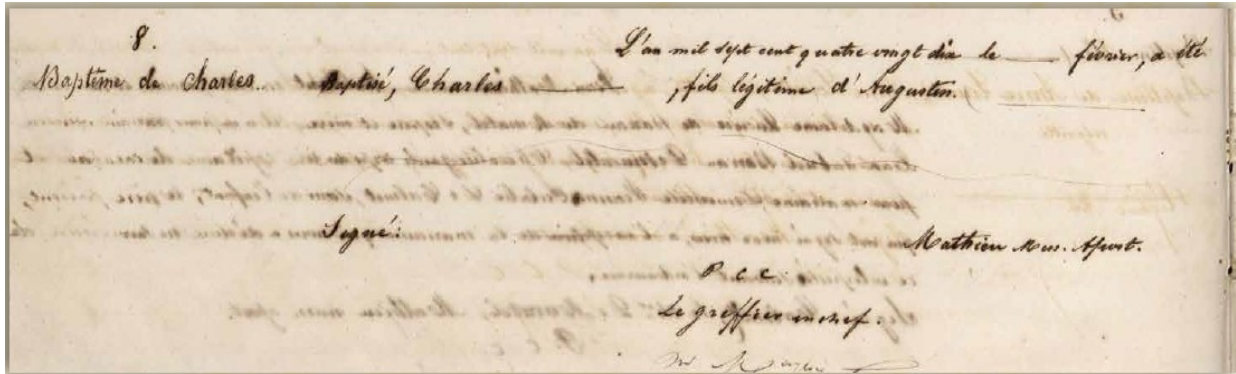
Saint-Barthélemy. Plantation d'une croix.



Dans le registre des baptêmes, mariages et sépultures, entre deux actes de 1725, le curé a inséré le procès-verbal de la plantation d'une croix : « L'an de grasse 1733, 3 de mai (...) j'ai planté la croix après avoir fait une procession générale (...) j'en ai dressé un acte le 17 de feubvrier de l'année [1734] pour servir à nostre mémoire ».

De la fiabilité de la reconstitution de l'état-civil : le cas du registre paroissial du Lamentin en 1790

Plusieurs actes du registre paroissial du Lamentin de 1790 sont incomplets. Tout laisse à penser que le greffier, lors de la retranscription en 1853 du registre original sans doute très détérioré, n'a pas réussi à déchiffrer une écriture devenue illisible. Ainsi, Charles a-t-il perdu son patronyme et sa date de naissance. La consultation du site Internet des ANOM permet de découvrir l'intégralité de l'acte de baptême de Charles. Cette deuxième copie du dépôt des papiers publics des colonies (DPPC) a été rédigée en 1832 : elle est complète et permet de découvrir que Charles est le fils d'Augustin Blondeau et de Thérèse Blondeau.



QUELLES INFORMATIONS DECOUVRE T-ON DANS LES REGISTRES D'ETAT-CIVIL ?

Registre des naissances :

Actes de naissance, actes de reconnaissance, actes d'affranchissement d'esclave, transcriptions des jugements liés à la naissance et filiation, procès-verbaux de découverte d'enfants nouveau-nés.

Registre des mariages :

Actes de mariages, transcription des jugements de divorce et d'annulation de mariage. Depuis 1927, les publications de mariage ne sont plus portées dans le registre.

Registre des décès :

Actes de décès, actes des enfants déclarés sans vie, transcriptions des jugements déclaratifs de décès.

Registre des publications de mariages :

Ils permettent de connaître le lieu de mariage des personnes domiciliées dans la commune et se mariant à l'extérieur. Ils ont été supprimés en 1927. Depuis 1897, la mention du mariage étant portée devant l'acte de naissance de chaque époux, ces registres ne sont plus utiles pour le généalogiste sauf si les mentions n'ont pas été correctement portées sur les registres des naissances. Ces registres ne seront pas mis en ligne sur le portail WEB des Archives départementales mais seront consultables en salle de recherche.

Les tables décennales :

Les tables des registres de catholicité sont peu nombreuses : leur rédaction était laissée à l'initiative du curé. À partir de 1792, à la fin de chaque registre, une liste alphabétique des actes permet d'accéder rapidement à l'acte recherché. Dès 1793, les tables décennales apparaissent : elles regroupent l'ensemble des actes rédigés dans la décennie par ordre alphabétique des patronymes. Ce registre spécifique est tenu en double exemplaire.

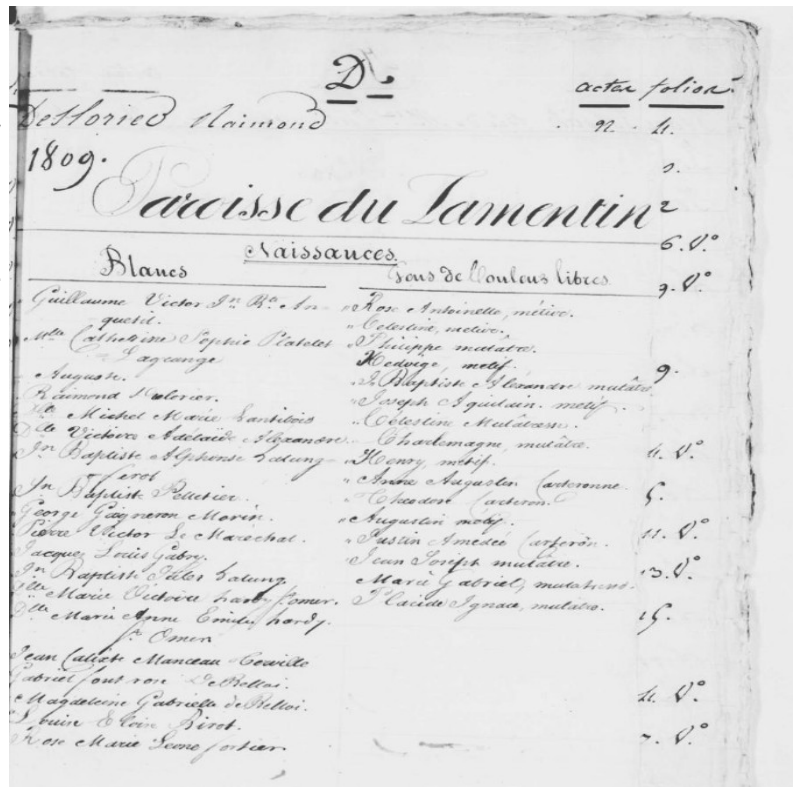


Table décennale des Abymes (mettre un exemple pour Deshaies) 1855-1864.

Pour chaque lettre de l'alphabet, il existe un ordre chronologique mais pas d'ordre alphabétique interne. Devant chaque patronyme est portée la nature de l'acte.

Ces tables sont très précieuses pour le généalogiste car elles permettent de retrouver rapidement un ancêtre dont la date de naissance ou autre n'était pas certaine, ou de retrouver une fratrie née dans la décennie. En Guadeloupe, les collections départementales renferment davantage de répertoires annuels que de tables décennales ce qui rend la recherche plus longue.

Sources : Guide de généalogie familiale en Guadeloupe—Conseil Général de la Guadeloupe— Direction des Archives Départementales

LES MENTIONS MARGINALES

Les mentions marginales sont des informations qui établissent une relation entre deux actes ou entre un acte et un jugement. C'est une référence sommaire qui est portée en marge d'un acte et qui vient modifier l'état civil de l'intéressé (divorce, décès, reconnaissance...). Ainsi le généalogiste peut-il parvenir rapidement aux autres actes. Elles n'existent pas sous l'Ancien Régime : elles apparaissent avec le Code civil. Voici les principales :

Reconnaissance d'un enfant naturel :

Le code Napoléon ordonne la mention en marge de l'acte de naissance ;

Divorce :

Loi du 18 avril 1886 ordonne la mention marginale du divorce en marge de l'acte de mariage et des actes de naissance de chacun des époux (divorce : instauré en 1792, supprimé en 1816, rétabli en 1884) ;

Mariage :

Depuis 1897, il est mentionné en marge des actes de naissance ;

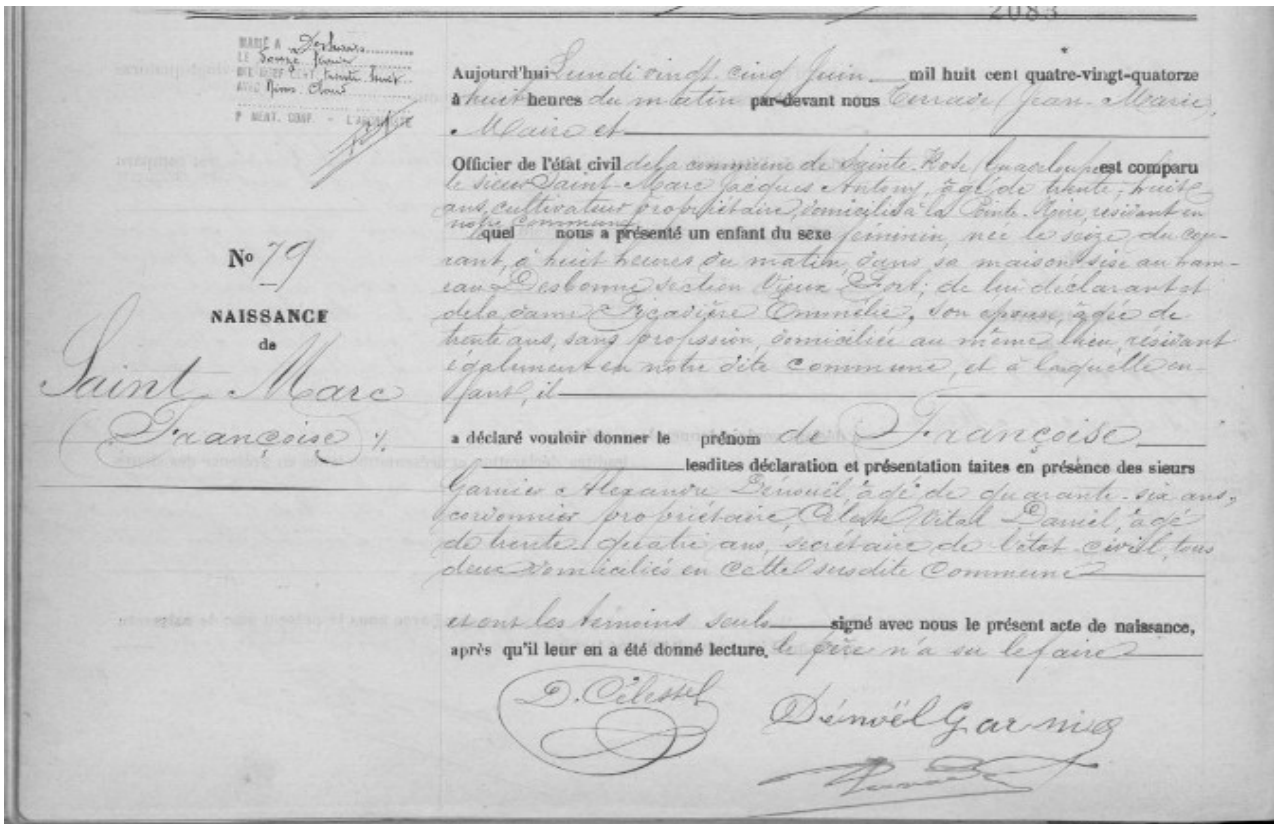
Décès :

Depuis 1945, la mention de l'acte de décès est inscrite en marge de l'acte de naissance de la personne décédée ;

Actes de naissance :

Parallèlement, depuis la loi du 28 octobre 1922, les actes de naissances doivent indiquer la date et le lieu de naissance des parents.

LES MENTIONS MARGINALES QUI RACONTENT DES TRACES DE VIE



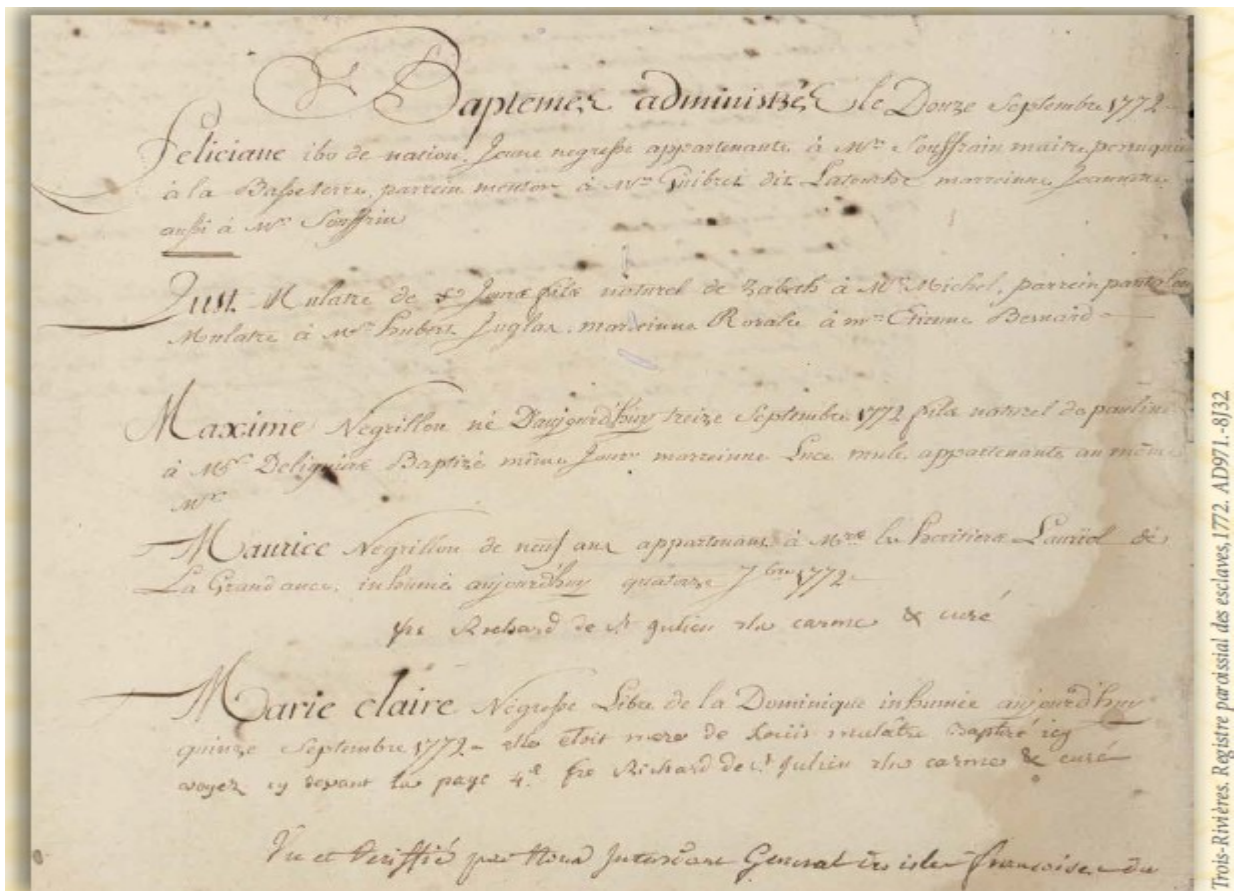
LES REGISTRES D'ETAT CIVIL DES ESCLAVES

Les registres d'état civil des esclaves conservés aux Archives départementales rappellent qu'il exista une législation qui, au fil des décennies, imposa l'enregistrement des naissances, mariages et décès avant 1848. En 1764, une première ordonnance de l'intendant Peynier impose la tenue des registres des esclaves en deux exemplaires : les propriétaires d'esclaves sont tenus de déclarer les décès en transmettant au curé le nom et l'âge du décédé ainsi que le nom du maître.

Mais des curés tenaient au moins depuis le début du XVIII^e siècle, des registres paroissiaux des esclaves. Les registres des baptêmes et des décès de Saint-Barthélemy (vers 1720) et de Trois-Rivières (1715-1725) qui sont parvenus jusqu'à nous, en témoignent.

À Saint-Barthélemy, de 1724 à 1736, les actes de catholicité des esclaves et des « libres » sont rassemblés dans un même registre. Il est également à noter que le registre d'état civil des esclaves tenu entre 1821 et 1846 devient après 1848 un registre d'état civil pour tous jusqu'en 1859.

Registre paroissial des esclaves de Deshaies

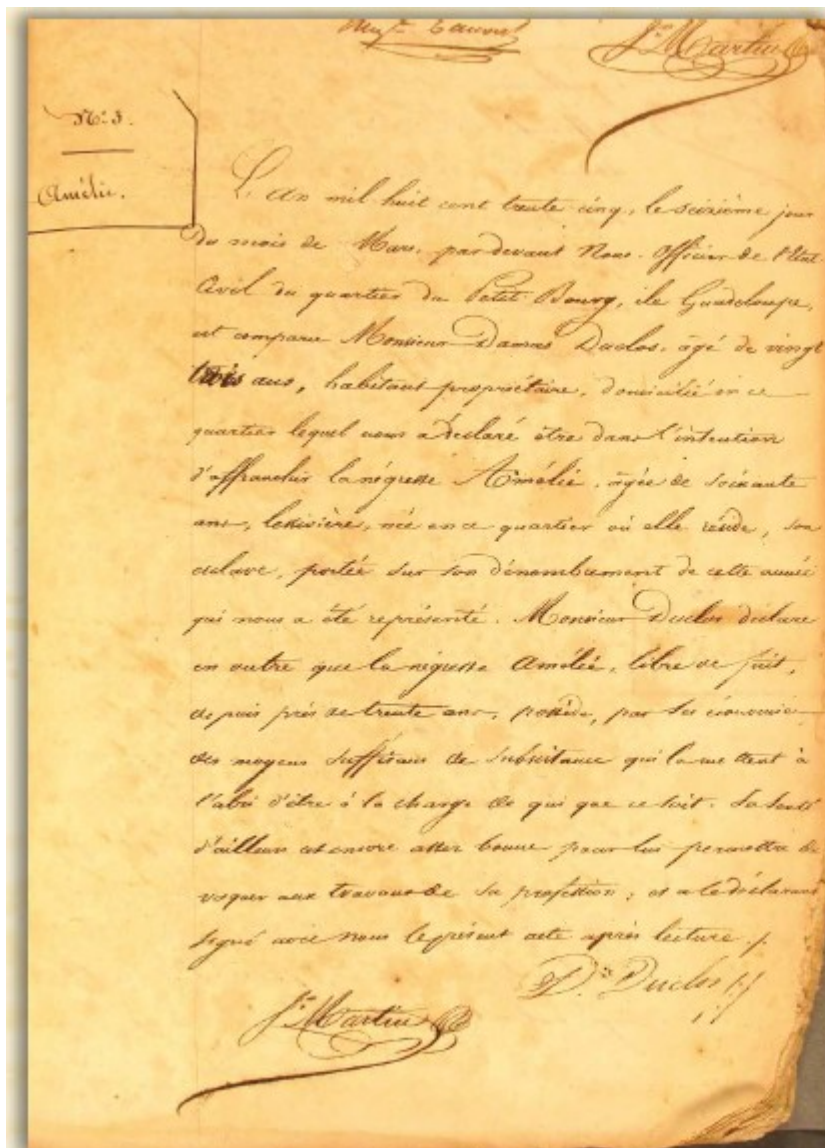


<p>Les informations concernant les actes d'état civil des esclaves sont très succinctes : le nom de l'esclave, celui du propriétaire et la date de l'acte.</p> <p>Dans le registre paroissial de Trois-Rivières de 1772, le curé fait l'état des baptêmes administrés les 12 et 13 septembre 1772 :</p> <p>« Féliciane, ibo de nation, jeune négresse appartenante à M. Souffrain maître-perruquier à BT. Son parrain est M. Guibret dit Latouche, marraine Jeannette aussi à M. Souffrain.</p>	<p>Just, mulâtre, de X jours, fils naturel de Zabeth à M. Michel, parrain Pantalon mulâtre à M. Hubert Juglas, marraine Rosalie à M. Étienne Besnard.</p> <p>Maxime, négrillon né d'aujourd'hui 13 septembre 1772 fils de Pauline à M. Deliquier, marraine Luce mule* appartenant au même M. ».</p> <p>Suivent les actes de sépulture : on y découvre Marie-Claire négresse libre de la Dominique inhumée le 15 sept. 1772 : « elle était la mère de Louis mulâtre baptisé icy voyez cy devant la page 4^e. » <small>* diminutif de mulâtre</small></p>
--	---

LES REGISTRES D'AFFRANCHISSEMENTS DES ESCLAVES

Quelques registres d'affranchissements sont conservés aux archives départementales : ils apparaissent avec l'assouplissement des conditions d'affranchissement à partir des années 1830.

Il existe deux types de registres d'affranchissements : ceux ouverts dans les années 1820 appelés à recevoir les transcriptions des arrêtés d'affranchissement du gouverneur et ceux créés à partir de 1832 appelés à recueillir les déclarations préalables à l'affranchissement et donc à l'inscription dans le registre des naissances par l'officier civil. L'ordonnance du 11 juin 1839 impose l'attribution d'un patronyme dans les déclarations d'affranchissements.



Petit-Bourg. Affranchissement d'Amélie, 1835. AD971.-20 E dépôt 244.

Registre des déclarations d'intention d'affranchir de Petit-Bourg, 1835.

Affranchissement d'Amélie, esclave libre de fait.

L'ordonnance du 12 juillet 1832 accorde aux esclaves libres de fait ou libres de savane (affranchis par leur maître mais sans formalités administratives) un affranchissement de droit.

Le 16 mars 1835, comparait Damas Duclos, 23 ans, habitant propriétaire, « lequel nous a déclaré être dans l'intention d'affranchir la négresse Amélie, âgée de soixante ans, lessivière, née en ce quartier où elle réside, son esclave, portée sur son dénombrement de cette année qui nous a été représenté. Monsieur Duclos déclare en outre que la négresse Amélie, libre de fait, depuis près de trente ans, possède, par ses économies, des moyens suffisants de subsistance qui la mettent à l'abri d'être à la charge de qui que ce soit. Sa santé est d'ailleurs encore assez bonne pour lui permettre de vaquer aux travaux de sa profession ».

Mais les actes d'affranchissements sont à rechercher prioritairement dans les registres des naissances. Ils sont également indiqués dans les tables décennales ce qui permet d'accéder plus rapidement à l'information. Des actes d'affranchissement peuvent encore être enregistrés au lendemain de l'abolition générale de l'esclavage : une démarche apparemment étonnante mais qui semble motivée par le fait de revendiquer que l'on avait accédé à la liberté avant 1848 par ses propres moyens, les procédures ayant été largement allégées.

Sources : [Guide de généalogie familiale en Guadeloupe](#)—Conseil Général de la Guadeloupe—
Direction des Archives Départementales

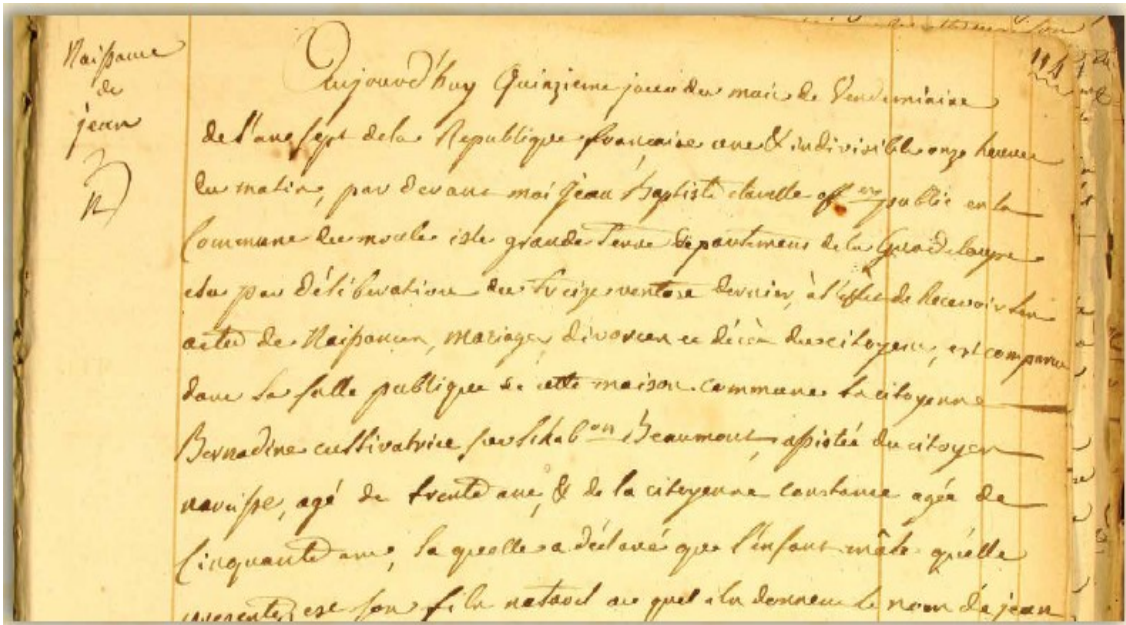
LES REGISTRES D'ETAT CIVIL DES ESCLAVES

Le décret d'abolition de l'esclavage du 4 février 1794 a des répercussions sur la tenue des registres d'état civil : de très nombreux actes concernent les « cultivateurs », nom donné aux anciens esclaves, qui viennent, habitation par habitation, régulariser leur situation. Cependant, aucun patronyme n'est attribué aux anciens esclaves et la recherche généalogique entre 1794 et 1802 reste aléatoire. Dès la mort de Delgrès le 28 mai 1802, la distinction de couleur réapparaît, et après le rétablissement de l'esclavage en juillet, le statut juridique est spécifié en marge des actes. En 1803, les esclaves sont exclus des registres d'état civil. La loi du 24 avril 1833 reconnaît en l'esclave le statut de « personne non libre » : l'ordonnance royale du 4 août 1833 lui attribue un état civil.

PREMIERE ABOLITION DE L'ESCLAVAGE :

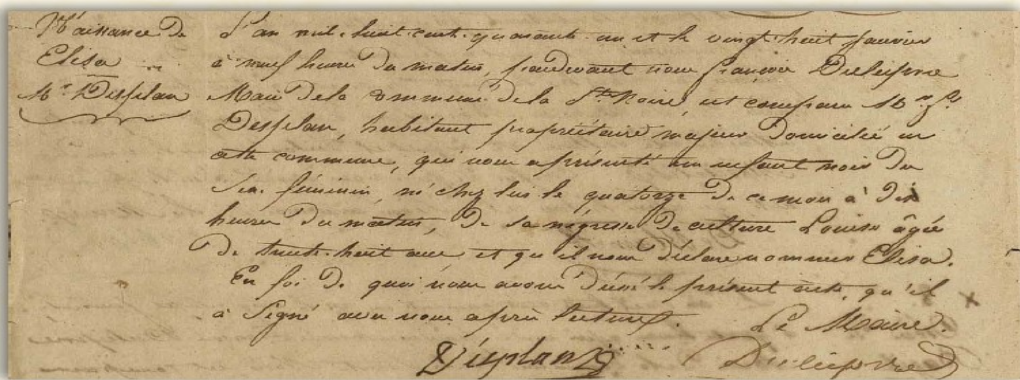
Absence de Patronyme

Le Moule. Déclaration le 15 vendémiaire an VII de la naissance de Jean né trois mois plus tôt, fils de Bernardine, cultivatrice à l'habitation Beaumont.



Application de l'ordonnance royale du 4 août 1833

Pointe Noire. Déclaration le 28 janvier 1841 par F. Desplan, « habitant propriétaire », de la naissance d'Elisa, fille de la « négresse de culture » Louise, née le 14 janvier.

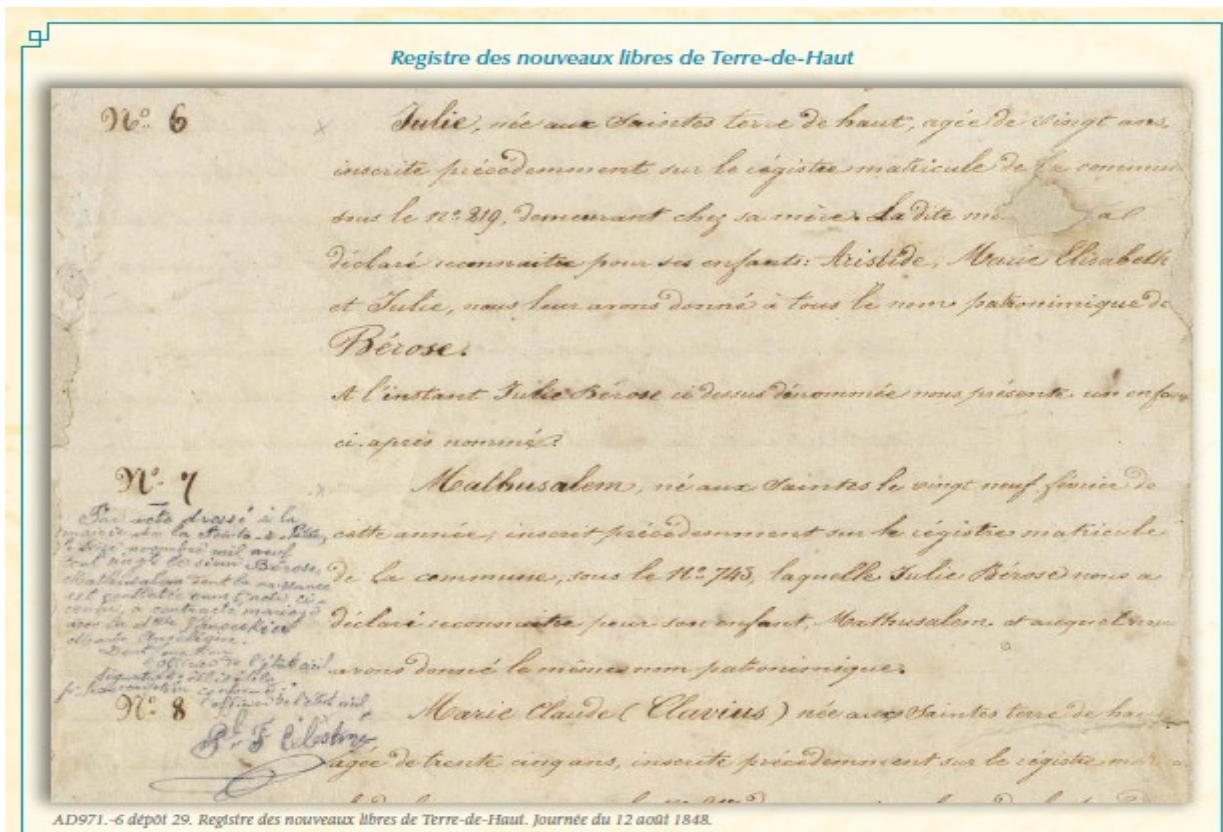


LES REGISTRES DES NOUVEAUX LIBRES ET L'ATTRIBUTION DES PATRONYMES

L'abolition générale de l'esclavage proclamée par le gouverneur Layrle le 27 mai 1848, donne lieu à l'ouverture, dans chaque commune, de registres des nouveaux libres dont chaque acte devait contenir les informations suivantes : le numéro de matricule de l'ancien esclave, le prénom (et éventuellement le surnom), le patronyme attribué par l'officier public le jour de l'inscription, le lieu de naissance, l'habitation sur laquelle il résidait avant l'abolition, le domicile au moment de l'inscription.

Selon les communes, la procédure d'enregistrement s'est parfois poursuivie jusqu'en 1862. Les registres des nouveaux libres de 25 communes sur 34 sont conservés aux Archives départementales. Les registres de la Grande-Terre ont été mieux conservés que ceux de la Basse-Terre : la quasi-totalité des registres des nouveaux libres de la Côte-sous-le-vent (à l'exception de Bouillante) sont manquants suite à l'incendie du Palais de justice de Basse-Terre en 1918.

Aucune copie de cette collection n'a été transmise à Paris : **la collection guadeloupéenne est unique.**



Juliette, née à Terre-de-Haut, 41 ans, matricule communal n°215, demeurant au bourg de Terre-de-Haut, journalière reçoit le patronyme de BÉROSE. Elle présente ses trois enfants : Aristide, 17 ans, apprenti maçon demeurant chez sa mère, Marie-Elisabeth, 14 ans, couturière demeurant chez sa mère et Julie, 20 ans demeurant chez sa mère.

Julie a un fils : Mathusalem, né le 29 février 1848 qui prend le patronyme de BÉROSE. Dans la mention marginale, nous apprenons qu'il s'est marié à Pointe-à-Pitre avec Marie-Angélique VERNOUKIA le 16 novembre 1920. Depuis 1897, la mention du mariage est portée devant les actes de naissances, ici devant l'acte lui attribuant son patronyme, sans doute en l'absence d'un registre de naissance qui a sans doute déjà disparu en 1920.

QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE

Je recherche mes aïeux, comment faire ?

Il ne faut pas se rendre aux Archives départementales sans avoir préalablement recueilli des souvenirs familiaux, retrouvé des livrets de famille, des actes d'état civil... Si vous êtes en possession des actes de naissance de vos parents, vous pourrez trouver ceux de vos grands-parents et ainsi de suite...

Où chercher ?

Pour consulter les actes de plus de 100 ans :

>> **les Archives départementales.** Se reporter au tableau récapitulatif des collections (pages 13 à 16) ;

>> **la mairie de la commune.** À noter que 18 communes sur 32 et les deux COM ont déposé intégralement ou partiellement leur état civil ancien aux Archives départementales. Se reporter au tableau récapitulatif des collections (pages 13 à 16) ;

>> **les Archives nationales d'outre-mer.** Depuis la création du dépôt des papiers publics des colonies (DPPC) en 1776, une troisième collection de l'état civil a été constituée. À noter qu'elle est également consultable aux Archives départementales sur microfilms. Se reporter au tableau récapitulatif des collections (pages 13 à 16). Pour consulter les actes de moins de 100 ans :

>> **le service de l'état civil des communes.**

Comment obtenir encore plus de renseignements sur mes aïeux ?

Les sources complémentaires sont nombreuses : les archives notariales, la documentation hypothécaire, les registres matricules militaires, les rôles d'équipage des marins, les recensements de population, les listes électorales.

Quels sont les délais de communicabilité ?

La loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives fixe les délais de communicabilité à compter de la date de l'acte pour une consultation sur place (*mairie ou Archives départementales*) :

>> **naissances et mariages** : 75 ans ;

>> **décès** : immédiatement communicables ;

>> **tables décennales et annuelles** : immédiatement communicables.

Seuls les registres de plus de 100 ans sont diffusés sur internet, mais il faut attendre 120 ans si les actes d'état civil sont indexés.

Existe-t-il des livres ou des revues pour m'aider à faire une généalogie guadeloupéenne ?

Goddet-Langlois (Denise et Jean), La vie en Guadeloupe au XVIIe siècle suivi du *Dictionnaire des familles guadeloupéennes de 1635 à 1700*, Fort-de-France, éditions Exbrayat, 1991. Cette étude concerne les familles installées aux XVIIe et XVIIIe et recense par ordre alphabétique tous les noms relevés dans les registres de catholicité de la Guadeloupe. Deux revues de généalogies antillaises consultables en salle de recherche peuvent vous être utiles :

>> **GHC** : Généalogie et Histoire de la Caraïbe publie des généalogies de familles antillaises.

Site internet : <http://www.ghcaraibe.org>

>> **GHAG** : Génésis Guadeloupe a publié des généalogies guadeloupéennes, dont celles d'hommes politiques. Elle a constitué des listes alphabétiques des nouveaux livres pour certaines communes.

Quels sites Internet peut-on consulter ?

Le portail WEB des Archives départementales de la Guadeloupe est en cours de construction. À son ouverture en septembre 2015, il proposera les registres d'état civil des esclaves, les registres des nouveaux libres, les registres paroissiaux, les tables décennales et les répertoires annuels. Les actes des registres d'état civil seront indexés.

Le site des Archives nationales d'outre-mer :

>> <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/>

Il s'agit de la troisième collection, celle du dépôt des papiers publics des colonies. Elle n'est pas totalement mise en ligne. Les actes ne sont pas indexés. Attention, il n'y a pas de registres d'esclaves et de nouveaux libres.

Le site de Génésis Guadeloupe :

>> <http://genealogie-guadeloupe.com/>

De 2001 à 2008, la consultation des registres des nouveaux libres conservés aux Archives départementales a permis la création de listes alphabétiques des patronymes par commune. Le travail n'a pas été achevé.

Le site de CM98 :

>> <http://www.anchoukaj.org>

C'est la version Internet de l'ouvrage *Non an nou*. Comme pour le site Génésis Guadeloupe, il propose des listes alphabétiques des patronymes par commune. Les informations sont incomplètes car elles reposent sur les microfilms des registres des nouveaux libres réalisés par les Archives départementales dans les années 1980 dont une copie a été déposée aux Archives nationales.

Le site de la banque numérique des patrimoines martiniquais :

>> <http://www.patrimoines-martinique.org>

Elle propose la consultation des registres d'esclaves, des registres d'individualité et des registres de catholicité conservés aux Archives départementales de la Martinique. Il existe un espace collaboratif pour indexer les actes.



1 E	collection des greffes des tribunaux
E dépôt	collection des communes
4 F	dépôt des papiers publics des colonies (copie supplémentaire)
8 J	collection des paroisses
5 Mi	microfilms de la collection du DPPC conservée aux Archives nationales de l'outre-mer

Avertissement

Les dates mentionnées dans le tableau sont les dates extrêmes des collections : les lacunes ne sont pas mentionnées. L'état complet des collections de l'état civil ancien est à votre disposition dans la salle de recherche des Archives départementales.

Abréviations : BMS = baptêmes, mariages, sépultures / NMD = naissances, mariages, décès

Communes	Nature de l'acte	1 E	E dépôt	4 F	8 J	5 Mi
ABYMES	NMD	1838-1909		1865-1904		1838-1870
	Tables décennales	1838-1894				1838-1874
	Esclaves	1841-1848				
	Nouveaux libres	1848-1857				
ANSE-BERTRAND	BMS	1775-1790				1738-1796
	NMD	1800-1909		1874-1889		1797-1870
	Affranchissements	1835				
	Publications de mariages	1842-1921				
	Tables décennales	1835-1864				1738-1874
	Esclaves	1836-1848				
BAIE-MAHAULT	BMS	1781-1801				1741-1791
	NMD	1803-1909	1808, 1847-1903	1879-1898		1792-1870
	Publication de mariages	1839-1882				
	Tables décennales					1742-1874
	Esclaves	1837-1847	1847-1848			
BAILLIF	Nouveaux libres	1860-1861				
	BMS					1751-1791
	NMD	1838-1920	1838-1900	1903-1917		1800-1870
	Tables décennales	1838-1922				1751-1874
BASSE-TERRE	Esclaves	1838-1847	1838-1848			
	BMS					1679-1794
	NMD	1815-1920	An III-1895	1887-1913		1795-1870
	Tables décennales	An VIII-1894				1679-1874
BOUILLANTE	Esclaves	1847-1848	1840, 1846			
	BMS					1752-1794
	NMD	1835-1920	An XIV-1863	1887-1917		1795-1872
	Affranchissements		1822-1848			
	Publications de mariages	An XII-1826				
	Tables décennales	1843-1924				1752-1874
BOUILLANTE	Esclaves	1838-1848	1837-1847			
	Nouveaux libres		1848-1849			

Communes	Nature de l'acte	1 E	E dépôt	4 F	8 J	5 Mi
CAPESTERRE-BELLE-EAU	BMS					1639-1791
	NMD	An XII-1920		1893-1912		1792-1870
	Tables décennales	1843-1922				1639-1874
	Esclaves	1842-1848				
	Nouveaux libres	1848-1852				
CAPESTERRE MARIE-GALANTE	BMS					1703-1794
	NMD	1838-1909				1795-1872
	Tables décennales					1703-1864
	Nouveaux libres	1848-1855				
DESHAIES	BMS					1733-1794
	NMD	1841-1920	1841-1913	1873-1905		1795-1872
	Affranchissements					
	Tables décennales	1843-1902	1893-1902			1733-1874
	Esclaves	1840-1848	1840-1847			
DESIRADE	BMS	1783-1789				1754-1794
	NMD	1818-1909	1842-1899	1880-1890		1795-1872
	Publications de mariages	1834-1898				
	Tables décennales					1754-1874
	Esclaves	1804-1807 1840-1847	1848			
	Nouveaux libres	1849-1859				
GOSIER	BMS	1782-1794				1688-1794
	NMD	An13-1909		1877-1878		1795-1870
	Publications de mariages	1834-1924				
	Tables décennales	1782-1884				1688-1874
	Esclaves	1840-1848				
	Nouveaux libres	1848				
GOURBEYRE	NMD	1838-1920	1838-1902	1900-1912		1838-1872
	Tables décennales	1843-1882				1838-1874
GOYAVE	BMS					1759-1791
	NMD	1841-1920	1841-1895			1801-1872
	Tables décennales	1843-1882				1759-1874
	Esclaves	1840-1848	1840-1848			
GRAND-BOURG MARIE-GALANTE	BMS					1723-1791
	NMD	1825-1909		1889-1900		1792-1870
	Tables décennales					1723-1874
	Esclaves	1837-1841				
	Nouveaux libres	1848-1861				
LAMENTIN	BMS	1790-1794				1765-1794
	NMD	An9-1915		1878-1896		1795-1870
	Publications de mariages	1841-1895				
	Tables décennales	1835-1884				1765-1874
	Esclaves	1840-1848				
	Nouveaux libres	1848-1853				
MORNE-À-LEAU	BMS	1782-1789				1759-1792
	NMD	An12-1909	1856-1907			1805-1870
	Publications de mariages	1840-1908				
	Tables décennales	1782-1894				1759-1874
	Nouveaux libres	1848-1859				

Sources : Guide de généalogie familiale en Guadeloupe—Conseil Général de la Guadeloupe—
Direction des Archives Départementales

Communes	Nature de l'acte	1 E	E dépôt	4 F	8 J	5 Mi
MOULE	BMS				1755-1848	1739-1794
	NMD	1793-1909	AnVII-1885	1872-1904		1795-1870
	Reconnaisances		1849-1883			
	Affranchissements		1820-1822			
	Publications de mariages	1830-1885				
	Tables décennales	1835-1854				1739-1874
	Esclaves	1837-1848	1837-1848		1781-1794	
	Nouveaux libres	1848-1853	1848-1856			
PETIT-BOURG	BMS					1686-1794
	NMD	An IV-1909	1814-1910	1896-1904		1795-1870
	Affranchissements		1832-1838			
	Publications de mariages	1843-1898				
	Tables décennales	1835-1904				1686-1874
	Esclaves	1834-1847	1837-1848			
	Nouveaux libres	1848-1860	1848-1860			
PETIT-CANAL	BMS	1780-1794				1743-1794
	NMD	An VIII-1912	1848-1903	1893-1902		1795-1870
	Publications de mariages	1839-1898				
	Tables décennales	1835-1864				1743-1874
	Esclaves	1839-1848				
	Nouveaux libres	1848-1862				
POINTE-À-PITRE	BMS	1781			1802-1873	1728-1794
	NMD	1814-1909		1884, 1866		1794-1870
	Publications de mariages	1843- 1897				
	Tables décennales	1855-1864				1728-1874
	Esclaves (EC, BMS)	1804-1805			1840-1848	
	Nouveaux libres	1848-1856				
POINTE-NOIRE	BMS					1673-1791
	NMD	1812-1920	An VI- 1841			1792-1870
	Tables décennales	1843-1982				1673-1874
	Esclaves	1840	1841			
PORT-LOUIS	BMS	1780-1794				1725-1794
	NMD	An XII-1909		1877-1899		1795-1870
	Affranchissements	1830				
	Publications de mariages	1842-1898				
	Tables décennales	1875-1884				1725-1874
	Esclaves	1846				
	Nouveaux libres	1848-1857				
SAINT-BARTHÉLEMY	BMS					1773-1777
	BMS, NMD. Libres et esclaves		1724-1898			
	NMD	1878-1920	1797-1882			
	Publications de mariages	1879-1920				
	Tables décennales					1773-1777
	Esclaves		1737-1846			
SAINT-CLAUDE	BMS					1768-1792
	NMD	1838-1920	1838-1904	1893-1912		1838-1870
	Tables décennales	1843-1902	1839-1860			1768-1792 1838-1874
	Esclaves	1838-1848	1837-1848			
	Nouveaux libres	1848-1855	1848			

Sources : Guide de généalogie familiale en Guadeloupe–Conseil Général de la Guadeloupe–
Direction des Archives Départementales

Communes	Nature de l'acte	1 E	E dépôt	4 F	8 J	5 Mi
SAINT-FRANÇOIS	BMS				1789-1852	1695-1874
	NMD	An VIII-1909		1837-1853		1795-1870
	Publications de mariages	1840-1895				
	Tables décennales					1695-1874
	Esclaves	1782-1783 1840-1848			1790	
	Nouveaux libres	1848-1852				
SAINT-LOUIS MARIE-GALANTE	BMS					1742-1796
	NMD	1839-1909		1885-1904		1796-1872
	Nouveaux libres	1848-1857	1848			
	Tables décennales					1742-1874
SAINT-MARTIN	BMS					1773-1794
	NMD	1827-1920	1841			1795-1872
	Tables décennales					1773-1874
SAINTE-ANNE	BMS	1781-1789			1731-1791	1733-1790
	NMD	1819-1909		1837-1891		1791-1870
	Publications de mariages	1843-1898				
	Tables décennales	1835-1894				1733-1874
	Esclaves	1839-1847				
	Nouveaux libres	1849-1860				
SAINTE-ROSE	BMS	1781-1791				1722-1795
	NMD	An VIII-1909	1822	1871-1904		1795-1870
	Publications de mariages	1834-1908				
	Tables décennales	1835-1884				1722-1874
	Esclaves	1834-1848				
	Nouveaux libres	1848-1862				
TERRE-DE-BAS	BMS					1686-1791
	NMD	1833-1920				1792-1872
	Tables décennales	1843-1902				1686-1874
	Esclaves	1838-1846				
TERRE-DE-HAUT	BMS				1792-1826	1734-1792
	NMD	1829-1920	1802-1840			1794-1872
	Affranchissements		1830-1848			
	Tables décennales	1843-1892				1734-1864
	Esclaves		1845			
	Nouveaux libres		1848-1862			
TROIS-RIVIÈRES	BMS				1697-1827	1678-1791
	NMD	1830-1920	1823-1923	1870-1919		1792-1872
	Affranchissements		1832-1848			
	Tables décennales	1843-1892				1678-1874
	Esclaves		1823-1848		1715-1792	
	Nouveaux libres		1848-1860			
VIEUX-FORT	BMS					1716-1794
	NMD	1835-1920				1795-1872
	Tables décennales	1843-1912				1716-1874
	Esclaves	1840-1848	1848			
	Nouveaux libres		1849-1850			
VIEUX-HABITANTS	BMS					1692-1792
	NMD	1820-1920		1881-1918		1792-1870
	Tables décennales	1843-1922				1692-1874
	Esclaves	1840-1848				

Textes rédigés par Anne Lebel et Dimitri Garnier, tableau des collections dressé par Jacqueline Eugène - Réédition mai 2015

BIBLIOGRAPHIE GENEALOGIE— GUADELOUPE

Cette bibliographie n'est pas exhaustive. Ouvrages consultables en salle de recherche.

Publications gratuites des Archives départementales de la Guadeloupe

Les registres des esclaves et des nouveaux libres en Guadeloupe, Conseil général de la Guadeloupe, direction des Archives départementales de la Guadeloupe. Brochure gratuite.

Guide de généalogie familiale en Guadeloupe, Conseil général de la Guadeloupe, direction des Archives départementales de la Guadeloupe, mars 2015. Brochure gratuite.

Généralités :

Servant (Hélène) – **Les registres d'état-civil en Guadeloupe, le reflet d'une histoire mouvementée** - Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, n°146-147, janvier-avril et mai-août 2007.

XVIIe et XVIIIe

Jean et Denise Goddet-Langlois **La vie en Guadeloupe au XVIIe siècle suivi du Dictionnaire des familles guadeloupéennes de 1635 à 1700**, éditions Exbrayat, Fort-de-France, 1991, recense par ordre alphabétique tous les noms trouvés dans les registres de catholicité de la Guadeloupe - cote AD971 1 BIB 3094.

Affranchissements et nouveaux libres

Fallope (Josette) – **Esclaves et citoyens : les Noirs à la Guadeloupe au XIXe siècle dans les processus de résistance et d'intégration (1802-1910)**, Société d'histoire de la Guadeloupe, Basse-Terre, 1992 – Cote AD971 : 1 BIB 3166.

Généalogie et histoire de la Caraïbe, n°224, avril 2009, Gérard Lafleur : Affranchissements et noms patronymiques Guadeloupe.

Généalogie et histoire de la Caraïbe, n°209, décembre 2007, Bernadette et Philippe Rossignol : Attributions et changements de patronymes à Marie-Galante à partir de 1848.

Philippe Chanson-**La blessure du nom, une anthropologie d'une séquelle de l'esclavage aux Antilles Guyane**, Louvain Academia Bruylant, 2008- Cote AD971 :1 BIB5197.

Cousseau (Vincent)-**Prendre nom aux Antilles. Individu et appartenances (XVIIe-XIXe siècle)**, CTHS Histoire, 2013. Cote AD971 : 1 BIB 5176.

Affranchissements

Fallope (Josette) – **Les affranchissements d'esclaves à la Guadeloupe entre 1815 et 1848**, faculté des lettres, département d'histoire, Abidjan, 1978 – Cote AD91 : BR 1124 et BR 1306.

Guadeloupéens d'origine indienne

Schnakenbourg (Christian) – ***L'immigration indienne en Guadeloupe (1848-1923), histoire d'un flux migratoire***, thèse de doctorat en histoire contemporaine de l'université de Provence (Aix-Marseille I), U.F.R. civilisations et humanités, 2005 – Cote AD971 : 22 J 244.

La thèse de M. Christian Schnakenbourg :

L'immigration indienne en Guadeloupe : Coolies, planteurs et administration coloniale est sur le site MANIOC.

<http://www.manioc.org/recherch/T14002>

Revue de généalogie pour la Guadeloupe et les Antilles

Génésis Guadeloupe – cote AD971 : PG 516 (Il y a site Internet).

Généalogie et histoire de la Caraïbe – PA 140 Reçue de l'association, en salle de recherche.

Sur Internet : <http://www.ghcaraibe.org/>

Engagés

Engagements à Nantes pour les îles françaises d'Amérique de 1646 à 1766 / Jean-Marie Loré. – Saint-Herblain, 2001. – 95 p.

Le mémorial ACTe, l'esclavage en héritage



Le Mémorial ACTe

Initié par le Président du Conseil Régional Victorin LUREL et la Région Guadeloupe accompagnés par le Comité des Peuples Noirs (CIPN), **le Mémorial acte** a pour ambition originelle de créer un lieu dédié à la mémoire collective de l'esclavage et de la traite, ouvert sur le monde contemporain. En plus d'être directement celle des Guadeloupéens et des habitants de la Caraïbes, l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière concerne toute l'Humanité. Offrir un lieu de mémoire et de recherche, c'est en plus de fédérer toutes les composantes de la population autour d'un passé commun, s'engager à poser la question de la liberté, de toutes les libertés et du vivre ensemble. Il a été inauguré à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, le dimanche 10 mai 2015, par le Président de la République François Hollande, date de la commémoration de l'abolition de l'esclavage.

Posé en front de mer, entièrement aménagée sur le site d'une ancienne sucrière, le bâtiment attire inévitablement les regards. Elle se distingue par son habillage constitué de plaques de quartz noir recouvertes d'une résille argentée. Ce n'est pas un hasard si elle est située dans un secteur portuaire, Darboussier plus connu jusqu'à lors pour ses bars glauques et ses filles faciles... Signe d'une volonté certaine de redynamisation urbaine du quartier. Cerise sur le gâteau, une passerelle légère de 12 m de haut et de 275 m de long relie le musée au Morne Mémoire, un jardin panoramique de 2,2 ha aménagé sur cette éminence naturelle qui côtoie l'édifice. Il symbolise le maigre espace de liberté et de subsistance dont pouvaient profiter jadis les esclaves sur les plantations, près de leurs cases.

Ce bâtiment accueille aussi un espace de recherches généalogiques sur l'origine des noms de familles guadeloupéennes, un centre de ressources pour les chercheurs, une médiathèque, une boutique, un bar et un restaurant gastronomique. Sur le toit, une grande terrasse à ciel ouvert permet d'organiser cocktails et réceptions, jusqu'à 600 personnes – vue prodigieuse garantie !

Mémorial ACTe - Darboussier—97110 Pointe-à-pitre - Tel : 0590.25.16.00

Ouvert : du mardi au dimanche : de 9h à 18h le vendredi : de 11h à 21h Denier accès : 20h15 - fermé le lundi
<http://memorial-acte.fr/>

Sources : <http://memorial-acte.fr/le-memorial-acte/la-genese>
<https://www.exotismes.fr/blog/guadeloupe/histoire-culture/memorial-acte-esclavage-heritage.jsf>

Etat signalétique et des services de Marthe, Thimolé NISUS

N° Mle da recrutement
 947

ETAT SIGNALÉTIQUE ET DES SERVICES

N O M : N I S U S

Prénoms : Marthe , Thimolé

Etat-Civil :

Né le 29 Juillet 1925 à Deshaies : Taille I mètre 64

Canton de Pointe Noire. département Guadeloupe : Taille rectifiée

Résidant à Deshaies Canton de Pointe Noire : Marques particulières

Département Guadeloupe Profession : :

Fils de Cloud et de Saint Marc Françoise : :

domiciliés : Canton : :

Département : : :

Marié le : à : :

Canton de : Alors domiciliée à : :

Autorisation du : Département : :

Engagé volontaire pour la durée de la guerre à Dominique (Ile anglaise)
 dans les conditions prévues par
 A été classé par le Conseil de revision dans la 3° partie de la liste de recru-
 tement de la classe de 1945 de la subdivision de Guadeloupe, n° dans
 le canton de

DETAILS DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES

Engagé volontaire pour la durée de la guerre plus trois mois aux Forces Fran-
 çaises libres p/c du 19.II.42. Incorporé à la Dominique (Ile anglaise) le dit
 jour. Embarqué le 19.II.42 à destination des U.S.A. Débarqué à Baltimore le
 9.I.43. Affecté aux bataillonés des Antilles n°1. Embarqué avec le B.A.I le
 24.9.43 à destination de l'A.F.N. Débarqué à Casablanca le 12.IO.43. Passé la
 frontière algéro marocaine le 8.I2.43. Passe la frontière algéro tunisienne le
 II.I2.43. Dirigé sur Casablanca le 7.4.44. Arrivé à Casablanca le IO.4.44. Affecté
 au C.O.C. des FTA. Dirigé sur la France. Embarqué à Alger le 28.4.45. Débar-
 qué à Marseille le 30.4.45. Affecté au C.A.T.C.N° 5. Arrivé au Corps le 2.5.45.
 Affecté au C.A.T.C.N°4. Le 9.9.45. Rengagé pour 3 ans à terme fixe le 19.2.45.
 par devant le Lieut-Colonel Cdt le C.A.T.C.N°4 au titre du service général des
 troupes coloniales et p/c du 19.2.46. Contrat homologué sous le N°710. Affecté
 au I°R.I.C. le 12.3.46. Affecté au C.I.T.C.N. de Fréjus le 23.II.46. Remis 2°
 classe par % N°72 du 12.I.48 et p/c du 16.I.48 du Colonel Cdt le C.R.R.C.
 Le C.R.R.C. devient le C.R.T.C.M. a/c du I.3.48. Rengagé 3 ans p/c du 6.2.46.
 Contrat expirant le 6.2.49, ne rengagé pas. Libéré du service actif et passe
 dans les disponibilités le 6.2.49. Se retire à Brignoux Caserne de la Garde
 Isère. Rengagé pour 4 ans à l'Intendance Militaire de Grenoble le 4.3.49 au ti-
 tre du 4° Rgt du Génie. Service comptant le dit jour. Incorporé le 4.3.49. Con-
 trat de rengagement ratifié le 7.4.49 par l'Intendance Militaire de Grenoble
 Mis en route sur le 31° Bon de Marche du Génie à Port Lyautey Maroc le 26.2.49
 à destination de l'E.O. Embarque à Marseille sur le Djenné le 28.5.49. Débarqué
 à Casablanca le 31.5.49. Affecté 21° Cie du 31° Bon de Marche du Génie le I.6.
 49. Fait route sur Oran avec son unité le 9.7.49. Passe la frontière algéro ma-
 rocaine le IO.7.49. Arrive à Oran le II.7.49. Embarque le 15.7.49 à bord du SS
 Beauvais. Arrive à Saigon le 13.8.49. Embarque le 29.8.49 à bord du SS Beauvais
 arrive à Haiphong le 2.9.49. Fait route avec son unité sur Haiduong où il arrive
 ce jour 3.9.49. Inscrit au tableau d'avancement normal au titre du I° trimestre
 1951 pour le grade de 1er sapeur ordre N°II du Chef de Bataillon en date du
 13.I.50. Nommé à la distinction de 1er sapeur a/c du I.I.51 Ordre N°12 du Chef
 de Bon, Cdt le 31° B.M.G. en date du 13.I.50. Décédé par immersion à la suite
 d'un accident de véhicule le 22.6.51 au poste de Lai-Khé Secteur de Haiduong
 et des Ponts (Tonkin). Rayé des contrôles de la Cie 31/21 du Génie le 22.6.51
 par A.M.N°1314/I/EFF de M. le Capitaine, Cdt le 31° Bon de Marche du Génie en
 date du 22.6.51.

Copie / dossier militaire Marthe, Thimolé NISUS

Etat signalétique et des services de Marthe, Thimolé NISUS

CONDAMNATIONS

N E A N T

C A M P A G N E S

Antilles du 19.11.42 au 18.12.42	: En mer du 28.4.45 au 29.4.45
En mer du 19.12.42 au 8.1.43	: France du 30.4.45 au 8.5.45
U.S.A du 9.1.43 au 23.9.43	: En mer du 28.5.49 au 31.5.49
En mer du 2.4.49 au 11.10.43	: A.F.N. du 1.6.49 au 14.7.49
Maroc du 12.10.43 au 7.12.43	: En mer du 15.7.49 au 13.8.49
Algérie du 8.12.43 au 10.12.43	: Cochinchine du 14.8.49 au 28.8.49
Tunisie du 11.12.43 au 7.4.44	: En mer du 29.8.49 au 2.9.49
Maroc du 8.4.44 au 16.4.45	: Tonkin du 3.9.49 au 22.6.51
Algérie du 17.4.45 au 27.4.45	:

BLESSURES , CITATIONS

N E A N T

DECORATIONS

Médaille Coloniale avec agrafe E.O. Brevet N°243441 en date du 15.2.50

Date de libération du service militaire:

Certificat de bonne conduite:

A S.P 75.961, le 11 juillet 1951

Certifié exact

par le Commandant d'Unité

BATAILLON DE MARCHÉ
Le Capitaine
C. 31/51
ETAT CIVIL
ARRIVÉE
18 JAN 1952

Copie / dossier militaire Marthe, Thimolé NISUS

Avis officiel de décès de Marthe, Thimolé NISUS

MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE GUERRE.

DIRECTION
DU
CONTENTIEUX, DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES RECHERCHES
1^{er} BUREAU.

ÉTAT CIVIL MILITAIRE
ET RECHERCHES.
139, rue de Bercy, PARIS (12^e).

N° 636204 EC/A2

Mort pour la France

Paris, le 23 OCTO 1951

AVIS OFFICIEL DE DÉCÈS

(Document à remettre à la famille)
au lieu de l'acte de décès

Le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre est avisé du décès de

Monsieur :

NOM : **NISUS**

PRÉNOMS : **Marthe Thimolé**

Grade : **1^{er} Sapeur**

Corps : **31^e Bon 21^{ème} cie de génie**

N° Matricule : **IO395**

Date et lieu de naissance : **29 Juillet 1925 à DESHAIES (Guadeloupe)**

Date du décès : **22 Juin 1951**

Lieu du décès : **poste de LAI KHE section HAIDUONG**

Causes du décès : **accident imputable**

Lieu d'inhumation : **cimetière de HAIDUONG (Tonkin)**

Adresse de la famille : **Caserne de VAUX à MONTERISON (Loire)**

J. M. 130251. [27851]

Monsieur le Maire
Monterison
(Loire)

Pour le Ministre et par délégation :
Le Directeur du Contentieux,
de l'État Civil et des Recherches.
P.O. Le Chef du 1^{er} Bureau.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES DE GUERRE

Copie / dossier militaire Marthe, Thimolé NISUS

Acte de décès de Cloud, Clarissain / Clayssen

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Mairie de *Deshaies*

DÉCÈS
de

SERVICE DE L'ÉTAT-CIVIL

Nisus
Cloud
Du 5 février 1947

EXTRAIT DES REGISTRES DES ACTES DE DÉCÈS
POUR L'ANNÉE 19*47*
déposés aux archives de la mairie de *Deshaies*

ACTE N° *A*
dressé le *six*
février 19*47*

Le *mercredi cinq février* _____ mil
neuf cent quarante sept, *onze*
heures _____, est décédé en son
domicile, à *Deshaies*
(*Cloud Nisus, dit Clayssen,*
cultivateur, né à *Deshaies*
le *six septembre* mil *huit*
cent *quatre vingt sept*
fil de *François Nisus, décédé*
et de *Trudencé Bourdin,*
veuf et premières noces de Françoise
Saint-Marc, épouse et deuxièmes
de Estelle Trudel.

QUITTANCE N° _____
Reçu pour droit d'expédition la somme de _____ francs.

Il est dû pour le présent extrait :
Expédition.....
Affranchissement en sus _____

Extrait conforme délivré le *six décembre*
_____ mil neuf cent *cinquante et un*.

L'officier de l'Etat-civil,
André Lefebvre

Imprimerie Officielle - Basse-Terre

Copie / dossier militaire Marthe, Thimolé NISUS

Guadeloupe recensement
1664 ANGOT et BIARD

ANGOT ou ANGOT		
A	Ango, Noir parmi 26 Noirs chez Pierre Millet	<i>Rec. 1664-X-1 Capesterre</i>
B-1	Jacques Angot o V.1616 x Marie Sergent o V.1624, d'où	<i>Rec. 1664-1-6 Grand-Cul-de-Sac</i>
B-II-1	Jean Angot dit La Plaine o V.1654 libre x Christine Cayer 16.09.1687 P : Robert Cayer, M : Françoise Goudoin, libre d'où	<i>Pointe-Noire fol. 1</i>
B-III-1-1	Hubert Ango b 23.04.1696	<i>Pointe-Noire fol. 2</i>
B-III-1-2	Marguerite Ango, Blanche b 28.11.1698	<i>Pointe-Noire fol. 4</i>
B-II-2	Pamphyle Angot o V.1656 x Isabelle Jourdain, d'où	
B-III-2-1	Jacques Angot b 30.12.1686	<i>Mont-Carmel fol. 4</i>
B-III-2-2	François Angot b 17.05.1688	<i>Pointe-Noire fol. 1</i>
B-II-3	Jacques Angot o V.1658	
B-II-4	François Angot o V.1662 x Anne Françoise Dugué 20.02.1691 P : Jean Dugué, M : Guillemette Soine o à Saint-Malo, d'où	<i>Petit-Bourg fol. 9</i>
B-III-4-1	Jeanne Françoise Angot b 13.03.1692	<i>Petit-Bourg fol. 3</i>
B-III-4-2	Rose Angot b 06.12.1693	<i>Petit-Bourg fol. 4</i>
B-III-4-3	Jeanne Angot b 28.10.1696	<i>Petit-Bourg fol. 6</i>
B-II-5	Jeanne Angot o V.1662 xa Pierre Lefèvre, d'où	
B-III-5a-1	1 fille o 1686	<i>Petit-Bourg fol. 1</i>

B-III-5b-2	xb Jacques Bagu, d'où 1 fils o 1687	<i>Petit-Bourg fol. 1</i>
	xc Simon Chérel 01.05.1692	<i>Petit-Bourg fol. 10</i>
C-I	Henri Angot o V.1630 x, d'où	
C-II-1	Pierre Angot b 17.06.1657 x Marguerite Biard 11.09.1688, d'où	<i>Capesterre fol. 10</i>
C-III-1-1	Jean Angot b 19.08.1696	<i>Pointe-Noire fol. 1</i>
C-III-1-2	Jean Ango b 28.11.1698	<i>Pointe-Noire fol. 4</i>
D	Marguerite Angot xa Bourdon, d'où Jacques Bourdon	<i>Rec. 1664-V-15 Mgne Saint-Robert</i>
E	xb Pierre Pastoureau Françoise Angot, des Saintes, x Pierre Martel ou Montel	<i>(voir 29.08.1666, Capesterre fol. 18)</i>
F	Marie Angot x René Bonin	<i>Rec. 1671, Capesterre</i>
G	Jeanne Angot, de Saint-Christophe x Vivien Saunier, de Normandie	<i>Rec. 1671, Terre-de-Bas</i>

Il est vraisemblable que Marguerite, Françoise, Marie et Jeanne Angot (D, E, F, G) soient des filles de Jacques Angot (B-I).

BIARD		
	Marguerite Biard x Pierre Angot, 11.09.1688	<i>Pointe-Noire fol. 1</i>
BIDEAU		
I	Antoine Bideau x Isabelle (ou Elisabeth) Damon (ou Dumont), d'où	<i>Rec. 1671, Capesterre</i>
II	Marie Bideau b 25.03.1672	<i>Capesterre fol. 5</i>
BIDRAS		
I	Etienne Bidras o Dunkerque x Marie Feriau, d'où	
II	Jacques Bidras b 20.03.1695	<i>Le Gosier fol. 6</i>
BIFFART		
	Pierre Biffart sans doute x Anne Laverty	<i>Rec. 1664-V-26 Mgne Saint-Robert</i>
BIGOT		

Photo : Dictionnaire des familles Guadeloupéennes de 1635 à 1700— La vie en Guadeloupe au XVIIIe siècle par Jean et Denise GODDET-LANGLAIS aux éditions EXBRAYAT.

Liste des Guadeloupéens de Pointe-Noire et Bouillante déportés par les anglais

Etat des déportés de la Commune
de Bouillante.

53^e 52

Sallencore fr	Jean B ^{te}	Desneur
J ^{re} fr ^e Montée	Joseph	
François	Jacques	
Plantard aini	Etienné Sadourade	
Plantard Cadet	Jabril Lamoureux	
Jean Rivard	Jabril Reculard	
Joseph Sabanaam	J ^{re} B ^{te} Reculard	
Seperson fr	J ^{re} B ^{te} Augot	
Belme Aini	J ^{re} B ^{te} Letam Cadet	
Jean Lucapfe	Maurice Pannochin	
Lucapfe Cadet	J ^{re} B ^{te} Philippien	
J ^{re} B ^{te} Mathé	Antoinette	
George adam fils	Champagne	
J ^{re} B ^{te} Limerdin	André Fallon	
J ^{re} B ^{te} Rethaie	Charles Fouquincamp	
Saturin Rivier		
Luplantier Lepinard		
J ^{re} B ^{te} Emmanuel Lepinard		
J ^{re} B ^{te} Luchamel		
J ^{re} B ^{te} Louveux		
J ^{re} B ^{te} J ^{re} Marc		
J ^{re} B ^{te} Marc Cadet		
Dagumel aini		

Bouillante le 27 Brumaire l'an
Rue Signé Le Dilegue Chalre

Une copie comparée

Leves

Etat des déportés de la Commune
de la Pointe Noire

48

Chaudi dit quatorze	J ^{re} B ^{te} Desfontaine
Jouisque Desfontaine	Pierrefort
Charles Rogaa	Opus non
François Augot	Caprice
Laurant F ^{re} mar	Sirvain Desfontaine
J ^{re} B ^{te} Periv	Martin Lam
Charlote Desfontaine	Maurice Sturani
deharoute	Jabril Du mouland
Guillaume Desfontaine	J ^{re} B ^{te} Desfontaine
Joseph Garneau	Benoit Marchal
Christophe abbé	Arnaud Prajjan
J ^{re} B ^{te} Ganot	Dr Paul Garneau
Edouard Ganot	Jacques Bachel
Boston Latou	André Lahaiz
J ^{re} B ^{te} David	maralaid
Guillaume Thomas	Jury
Noroni	Ferriau
J ^{re} B ^{te} Justine	J ^{re} B ^{te} Mallette
J ^{re} B ^{te} Mathieu	Immaculle
Petit J ^{re}	Nedaud
	J ^{re} B ^{te} Blanchet
	Alexandre Delbourg
	Drume Peré

Source : L'essor économique de la Guadeloupe sous l'administration britannique - 1759-1763 par Christian SCHNAKENBOURG
<https://www.erudit.org/fr/revues/bshg/1971-n15-16-bshg03540/1044152ar.pdf>

Références bibliographiques

Dictionnaire des familles Guadeloupéennes de 1635 à 1700
La vie en Guadeloupe au XVIIe Siècle

Jean et Denise GODDET-LANGLOIS
Editions Exbrayat

Les noms de familles d'origine Africaine de la population
Martiniquaise d'ascendance servile

Guillaume DURAND— Kinvi LOGOSSAH
Editions l'Harmattan

Historial Antillais.
Tome IV

Société DAJANI
Jacques ADELAIDE-MERLANDE